

**Comité du commerce et de l'environnement**

**RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LES 17 ET 21 OCTOBRE 2022**

NOTE DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>

Le Comité du commerce et de l'environnement s'est réuni les 17 et 21 octobre 2022 (session ordinaire du CCE), sous la présidence de S.E. M. Simon Manley (Royaume-Uni). Le Comité a adopté l'aérogamme figurant dans le document [WTO/AIR/CTE/19/Rev.1](#) du 3 octobre 2022. Le rapport de la réunion précédente du CCE, tenue le 2 juin 2022, est reproduit dans le document [WT/CTE/M/75](#).

**Table des matières**

<b>1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>6</b>
<b>2 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS, PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA – POINT 6 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE.....</b>	<b>11</b>
2.1 Pacte vert de l'Union européenne (UE) .....	11
2.2 Faits nouveaux récents relatifs à la réforme des subventions aux combustibles fossiles .....	28
2.2.1 Présentation de renseignements actualisés sur les faits nouveaux récents relatifs à la réforme des subventions aux combustibles fossiles .....	28
2.2.2 Présentation par les Amis de la FFSR d'un compte rendu de leur activité "FFSR: défis et possibilités dans le contexte d'une crise énergétique", tenue le 18 octobre 2022 .....	30
2.3 Économie circulaire et pollution par les plastiques .....	32
2.3.1 Pollution par les plastiques .....	32
2.3.2 Présentation par le Royaume d'Arabie saoudite d'un compte rendu sur son activité intitulée "La circularité pour un avenir durable", tenue le 19 octobre 2022 .....	40
2.3.3 Présentation par l'Union européenne d'un compte rendu de son activité intitulée "Conception circulaire et commerce", tenue le 19 octobre 2022.....	41
2.3.4 Présentation par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'un compte rendu de son activité intitulée "Le rôle du commerce dans la transition vers une économie circulaire", tenue le 20 octobre 2022.....	42
2.4 Autres .....	43
2.4.1 Présentation d'un exposé de l'Inde sur ses mesures en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique .....	43
2.4.2 Présentation d'un exposé par l'Inde sur l'activité intitulée "Introduction à l'Alliance solaire internationale et à la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes", tenue le 20 octobre 2022.....	47

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

2.4.3	Présentation par la Chine d'un exposé sur son cadre de politique et les progrès accomplis concernant le plafonnement des émissions de dioxyde de carbone et la réalisation de la neutralité carbone, et sur ses concepts pour la coopération internationale .....	48
2.4.4	Présentation d'un exposé par l'Inde sur sa préoccupation concernant le recours croissant aux mesures environnementales à titre de mesures non tarifaires .....	52
<b>3</b>	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS – PARAGRAPHE 33 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA .....</b>	<b>56</b>
3.1	Rapports sur la troisième Semaine du commerce et de l'environnement .....	56
3.1.1	Rapport du Secrétariat de l'OMC .....	56
3.1.2	Rapport des États-Unis sur l'activité qu'ils ont organisée le 18 octobre 2022 sur le thème "Soutenir des économies plus circulaires par la politique commerciale pour des solutions au changement climatique" .....	58
3.1.3	Rapport de l'Inde sur l'activité qu'elle a organisée le 20 octobre 2022 sur le thème "Campagne Lifestyle for Environment (LiFE) – Construire une communauté de personnes proplanète" .....	59
3.1.4	Rapport de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) sur l'activité qu'elle a organisée le 17 octobre 2022 sur le thème "La traçabilité des chaînes d'approvisionnement du point de vue environnemental, social et de gouvernance" .....	60
3.2	Examen global de l'Aide pour le commerce .....	61
<b>4</b>	<b>ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX MULTILATÉRAUX ET OMC – POINTS 1 ET 5 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE .....</b>	<b>65</b>
4.1	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).....	65
4.1.1	Renseignements actualisés du Royaume-Uni concernant l'année de présidence de la COP26 .....	65
4.1.2	Exposé du représentant du Secrétariat de la CCNUCC sur la préparation de la COP27 .....	66
4.1.3	Renseignements actualisés communiqués par le Centre du commerce international (CCI) sur sa participation à la COP27 de la CCNUCC .....	68
4.1.4	Exposé de la Suisse sur la coopération bilatérale en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris.....	70
4.1.5	Renseignements actualisés, communiqués au nom des participants, sur les négociations en vue de l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS).....	72
4.1.6	Rapport sur la table ronde "Commerce et climat: approches commerciales de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets" organisée par les États-Unis le 3 octobre 2022.....	73
4.1.7	Rapport du Royaume-Uni sur l'événement "Point de vue du terrain: étude de l'expérience des entreprises dans le domaine du commerce des biens et services environnementaux" organisé le 17 octobre 2022 .....	74
4.1.8	Rapport du Royaume-Uni sur l'événement "Coup de projecteur sur la collaboration internationale visant à accélérer la décarbonation" organisé le 19 octobre 2022.....	75
4.1.9	Rapport du Samoa sur l'événement "Commerce et adaptation au changement climatique" organisé le 19 octobre 2022 conjointement par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et l'Institut international du développement durable (IIDD) .....	76
<b>5</b>	<b>TRANSPARENCE DES MESURES COMMERCIALES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT – POINT 4 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE .....</b>	<b>77</b>
5.1	Exposé du Secrétariat de l'OMC sur la base de données de l'OMC sur l'environnement (EDB).....	77
<b>6</b>	<b>SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES .....</b>	<b>81</b>
6.1	Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD).....	81
6.2	Douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12).....	87

<b>7 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES – POINT 10 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE .....</b>	<b>94</b>
<b>8 AUTRES QUESTIONS .....</b>	<b>94</b>
8.1 Renseignements actualisés concernant l'Accord sur l'économie verte Singapour-Australie communiqués par Singapour et l'Australie .....	94
<b>9 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION .....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE (1994) .....</b>	<b>96</b>
<b>ANNEXE 2: PARAGRAPHES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA .....</b>	<b>97</b>

---

**ACRONYMES**

Accord OTC	Accord relatif aux obstacles techniques au commerce
Accord SMC	Accord sur les subventions et les mesures compensatoires
Accord SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
ACCTS	Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité
AEM	Accords environnementaux multilatéraux
AEV	Accord sur l'économie verte
AIE	Agence internationale de l'énergie
ANUE	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
APC	Aide pour le commerce
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
BRS (Conventions)	Bâle, Rotterdam et Stockholm (Conventions)
¢	Centimes de dollars EU
CCE	Comité du commerce et de l'environnement
CCM	Conseil du commerce des marchandises
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CDRI	Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes
CEE	Commission économique pour l'Europe
CIN	Comité intergouvernemental de négociation
CM	Conférence ministérielle
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNY	Yuan chinois
COP	Conférence des Parties
DSCDE	Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale
EC	Économie circulaire
EPC	Examens de la politique commerciale
ER	Énergie renouvelable
EUR	Euros
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FMI	Fonds monétaire international
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GTCNL	Groupe de travail à composition non limitée
GW	Gigawatt
IDP	Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durables
IIDD	Institut international du développement durable
ISA	Alliance solaire internationale
ITC	Centre du commerce international
KLIK	Fondation suisse pour la protection du climat et la compensation du CO <sub>2</sub>
MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MTM	Million de tonnes métriques
MVA	Méga volt-ampères
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTC	Obstacles techniques au commerce
PIED	Petits États insulaires en développement, petites économies vulnérables
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PV	Photovoltaïque
R&D	Recherche et développement
RATI	Résultats d'atténuation transférés au niveau international

REP	Responsabilité élargie du producteur
RSCF	Réforme des subventions aux combustibles fossiles
S&E	Suivi et évaluation
SCEQE	Système d'échange de quotas d'émission
SCF	Subventions aux combustibles fossiles
SH	Système harmonisé
SMC	Subventions et mesures compensatoires
USD	Dollar EU
VED	Valorisation énergétique des déchets

---

## 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document [WTO/AIR/CTE/19/Rev.1](#).

1.2. La représentante du Canada a communiqué la déclaration suivante:

1.3. Le Canada condamne vigoureusement l'invasion injustifiée et non provoquée de l'Ukraine par la Russie. Cette invasion a des conséquences humanitaires dévastatrices et entraîne la mort insensée d'innocents. Les conséquences des actions russes ont déjà largement dépassé les frontières ukrainiennes, ce qui en fait une préoccupation directe pour tous les Membres représentés ici. Les actions de la Russie ne peuvent pas être considérées comme normales. Tenir les dirigeants russes responsables et les exhorter à abandonner cette démarche belliqueuse pour revenir à une diplomatie de bonne foi constitue la meilleure manière de résoudre ce qui est non seulement une urgence humanitaire en Ukraine mais aussi un enjeu croissant pour la sécurité alimentaire mondiale ainsi qu'une menace pour l'essence même des institutions fondées sur des règles.

1.4. La représentante de l'Union européenne a communiqué la déclaration suivante:

1.5. Permettez-moi de commencer par vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétariat, d'avoir organisé la Semaine de l'environnement de cette année. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour souligner que l'UE condamne fermement l'agression continue de la Russie contre l'Ukraine et, en particulier, les annexions illégales de territoires ukrainiens ainsi que les attaques indiscriminées contre les civils. L'UE est profondément préoccupée par les conséquences mondiales de cette guerre en lien avec le commerce, la sécurité alimentaire et l'environnement. La guerre menée par la Russie provoque des dommages considérables, en Ukraine et au-delà, et aggrave la triple crise planétaire. Nous exhortons la Russie à cesser ses attaques indiscriminées et à retirer immédiatement et sans condition ses troupes et son matériel militaire de l'intégralité du territoire ukrainien dans ses frontières internationalement reconnues.

1.6. La représentante de la Norvège a communiqué la déclaration suivante:

1.7. La Norvège se joint aux autres délégations pour condamner dans les termes les plus fermes l'agression militaire sans précédent de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Permettez-moi de faire part de la préoccupation de la Norvège à l'égard des graves destructions et souffrances humaines que cause cet acte illégal d'agression par ses actions militaires non provoquées, injustifiées et préméditées. En tentant d'annexer le territoire d'un autre Membre de l'OMC, la Fédération de Russie commet une violation flagrante du droit international, sur le principe fondamental duquel l'ordre international fondé sur des règles est bâti, y compris l'OMC, et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies qui ont prévalu depuis la Deuxième Guerre mondiale. Permettez-moi de conclure en réaffirmant que nous nous tiendrons solidaires aux côtés de l'Ukraine et du peuple ukrainien aussi longtemps qu'il le faudra.

1.8. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a communiqué la déclaration suivante:

1.9. Alors que commence la réunion de ce matin, je tiens à affirmer clairement que la Nouvelle-Zélande se joint aux autres Membres pour condamner dans les termes les plus fermes l'attaque non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. Cette invasion illégale par la Russie constitue un acte d'agression en droit international et a déjà provoqué la mort de milliers de personnes, une crise humanitaire et des souffrances considérables. La Nouvelle-Zélande continue de faire part de son soutien en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

1.10. En outre, nous nous opposons fermement à toute mesure que prendrait la Russie et qui risquerait de provoquer une escalade supplémentaire dans ce conflit. Nous soutenons résolument l'action collective entreprise en réponse par la communauté internationale et nous continuons de demander à la Russie d'agir conformément à ses obligations internationales, de mettre fin à son invasion de l'Ukraine, de retirer ses troupes et de reprendre le chemin des négociations diplomatiques afin de résoudre le conflit.

1.11. Monsieur le Président, les efforts que nous déployons afin de réaliser les objectifs commerciaux et environnementaux sont essentiels pour tous les peuples, mais la coopération

multilatérale dans cette enceinte et dans d'autres demeure profondément sapée par l'action de la Russie.

1.12. Le représentant de l'Australie a communiqué la déclaration suivante:

1.13. Merci beaucoup, Monsieur le Président, et il est tout à fait inutile de vous excuser. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que c'est un plaisir d'être ici pour la Semaine du commerce et de l'environnement. Cette semaine met en relief l'importance de la coopération internationale et du respect du droit international, et les questions que j'ai évoquées sont essentielles si nous voulons parvenir à relever les défis collectifs liés à la durabilité environnementale.

1.14. Sur le sujet de la coopération internationale, précisément, permettez-moi de dire que l'Australie condamne l'agression unilatérale, illégale et immorale de la Russie contre le peuple d'Ukraine. Cette invasion est une violation flagrante du droit international, y compris la Charte des Nations Unies. L'Australie condamne également l'annexion illégale par la Russie des régions de Louhansk, Kherson et Zaporijjia en Ukraine.

1.15. Les simulacres de référendums que la Russie a organisés dans les zones occupées d'Ukraine sont illégitimes et n'ont aucun effet juridique. Ces régions font partie du territoire souverain de l'Ukraine et l'annexion par le Président Poutine est illégale et constitue une escalade dangereuse. Toute revendication selon laquelle ces territoires font désormais partie de la Russie est erronée et sans fondement.

1.16. Le représentant des États-Unis a communiqué la déclaration suivante:

1.17. Les États-Unis continuent de condamner la guerre d'agression injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine. Nous rejetons les simulacres de référendums conduits dans les quatre provinces ukrainiennes et la tentative frauduleuse de la Russie d'annexer des territoires ukrainiens souverains et de modifier les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Cet acte constitue une violation flagrante du droit international et n'a aucune légitimité. La Russie essaie d'esquiver les réponses des Membres à ses actes en prétendant qu'elles n'ont pas lieu d'être dans cette réunion. Mais les actions de la Russie contreviennent aux principes et aux valeurs de l'OMC – le respect de la souveraineté des Membres de l'OMC est indispensable pour maintenir des marchés ouverts et prévisibles et pour faciliter les échanges mondiaux. Les États-Unis ne reconnaîtront jamais ces prétendues annexions, ni les simulacres de "référendums" conduits sous la menace des armes. Nous demandons à tous les Membres de cette Organisation de condamner sans ambiguïté la guerre d'agression de la Russie et sa tentative d'acquérir des territoires par la force.

1.18. Le représentant du Royaume-Uni a communiqué la déclaration suivante:

1.19. Alors que nous nous réunissons ici pour débattre de l'environnement et du rôle que le système commercial multilatéral fondé sur des règles peut jouer pour lutter contre les changements climatiques et d'autres problèmes environnementaux, nous ne pouvons pas nous contenter de rester assis en ignorant les violations flagrantes du droit international et de la Charte des Nations Unies qu'a commises un Membre de l'OMC à l'encontre d'un autre. Rappelons que l'OMC est fondée sur le respect de la règle de droit. Dès lors, le socle sur lequel fonctionne cette Organisation a été fondamentalement sapé par l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie. L'annexion illégale par Poutine de plusieurs régions d'Ukraine constitue un nouvel excès dans la violation flagrante du droit international par la Russie. Le Royaume-Uni condamne sans réserve cet acte scandaleux et illégal.

1.20. Ce qui se passe en Ukraine est important pour les travaux de cette Organisation et pour nous tous. Les actes de la Russie prolongeront les répercussions sur l'économie mondiale, auront des conséquences mondiales et menacent les perspectives de paix. Le Royaume-Uni et la communauté internationale ont indiqué clairement au Président Poutine que son attaque contre le peuple ukrainien doit cesser et qu'il doit se retirer d'Ukraine et rétablir la stabilité régionale et mondiale.

1.21. Le représentant des Philippines a communiqué la déclaration suivante:

1.22. Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter, ainsi que le Secrétariat, pour l'organisation de la table ronde de haut niveau par laquelle s'est ouverte ce matin la Semaine du commerce et de l'environnement de cette année.

1.23. Au cours de la récente CM12 de l'OMC le 17 juin, nos ministres ont pris des mesures trop longtemps repoussées pour reconnaître l'importance que revêt le domaine du commerce et de l'environnement dans le document final. En effet, la nécessité d'intégrer pleinement les différentes questions liées à la protection de l'environnement, à la durabilité, à l'atténuation et à l'adaptation climatiques dans le programme de développement économique et commercial de l'OMC est de mieux en mieux acceptée. Dans ce contexte, les Philippines continuent d'être fermement convaincues qu'il est possible d'obtenir une triple victoire pour le commerce, le développement et l'environnement, et que les discussions que nous aurons cette semaine contribueront à apporter des idées dans le processus de réforme de l'OMC, avec la vision d'une OMC réellement réactive et axée sur l'action comme objectif final du processus de réforme et le but de cette Semaine du commerce et de l'environnement.

1.24. Les Philippines se tiennent prêtes à contribuer à nos discussions de cette semaine et félicitent le Président et le Secrétariat d'avoir rationalisé notre programme et notre avant-projet d'ordre du jour annoté. Cette rationalisation aide de nombreuses délégations de pays en développement à préparer nos réunions. Enfin, nous adressons nos meilleurs vœux à tous les délégués qui participent à cette édition importante de la Semaine du commerce et de l'environnement.

1.25. La représentante de l'Ukraine a communiqué la déclaration suivante:

1.26. Bonjour, chers collègues. Tout d'abord, je tiens à remercier les délégations qui ont soutenu l'Ukraine dans leur déclaration. En cette période difficile, ce soutien est plus que nécessaire. Nous tenons également à remercier les partenaires de leur aide pour atténuer les conséquences négatives de la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine et pour réhabiliter les milieux naturels de l'Ukraine. Les dommages environnementaux provoqués par l'invasion russe sont d'ores et déjà estimés à 36 milliards d'EUR environ, dont 25 milliards pour lutter contre la pollution de l'air et 11,4 milliards pour remédier aux dommages provoqués dans les sols.

1.27. En sept mois de guerre seulement, les émissions de CO<sub>2</sub> se sont élevées à 31 millions de tonnes – soit environ le volume d'émissions que produisent certains pays en une année et, selon les estimations actuelles, 79 millions de tonnes supplémentaires de gaz à effet de serre pourraient être générées pendant la reconstruction des infrastructures et des bâtiments détruits pendant la guerre menée par la Russie.

1.28. En disant cela, nous soulignons une fois de plus que les pires répercussions négatives concernant l'environnement en particulier ne sont pas – et ne peuvent pas être – cantonnées à l'intérieur des seules frontières ukrainiennes. Tout type de pollution lourde affectera directement et indirectement tous les Membres de l'OMC à des degrés divers. Les menaces nucléaires et les conséquences de ces attaques ne concernent pas que la population ukrainienne mais le monde entier. La guerre de la Russie contre l'Ukraine a déjà porté un préjudice considérable au commerce international en perturbant les routes commerciales et les chaînes d'approvisionnement, en provoquant des pénuries de marchandises et de produits essentiels, et en imposant des changements dans les habitudes de consommation. En somme, pour faire face à ces défis considérables et pour éviter l'aggravation de crises déjà dévastatrices, nous devons mettre fin à la capacité et au souhait de la Russie de mener cette guerre d'agression et nous devons reconnaître la souffrance humaine.

1.29. Nous savons tous que le commerce peut faire la différence, qu'il peut contribuer à la durabilité environnementale et qu'il peut nous aider à arrêter l'agresseur et à éviter la poursuite de la dégradation de l'environnement. Votre aide dans cette tâche est cruciale. Nous demandons donc votre appui pour priver la Russie de sa capacité à financer la guerre, à semer la mort et la souffrance, et à saper le système commercial multilatéral.

1.30. La représentante de la Suisse a communiqué la déclaration suivante:

1.31. La Suisse se joint aux autres délégations pour condamner l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie dans les termes les plus fermes qui soient. C'est une violation grave du droit international. Les actions de la Russie enfreignent l'interdiction du recours à la force et bafouent l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, principes pourtant inscrits dans le marbre du droit international. La Suisse demande à la Russie de respecter ses obligations internationales et de renoncer à ses actions, ainsi que de retirer ses troupes et de contribuer à la désescalade. Elle



demande à tous les acteurs de respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire.

1.32. Le représentant de la Fédération de Russie a communiqué la déclaration suivante:

1.33. Puisque certains Membres insistent pour soulever cette question et répéter des allégations sans fondement concernant la Russie, je suis contraint de répondre. La situation politique en Ukraine ne relève pas de la discussion de ce jour. En outre, les positions de toutes les parties ont été exprimées à de nombreuses reprises et n'ont pas changé. Les répéter à l'envi pendant cette réunion nous détourne de nos travaux conjoints sur les questions relevant de notre mandat.

1.34. D'autre part, les tentatives visant à faire porter à la Russie la responsabilité des sombres perspectives concernant la réalisation des ODD et la crise énergétique sont tout simplement trompeuses. La crise de l'énergie a commencé d'apparaître bien avant. L'une de ses causes principales tient à la "transformation verte" forcée qu'imposent certains Membres et de leur propension à subventionner fortement cette transition. La dépendance excessive à l'égard de sources d'énergie alternatives et l'octroi de subventions massives aux énergies renouvelables ont conduit au sous-financement et à l'effondrement de la production des sources d'énergie conventionnelles; dans le même temps, de nouvelles initiatives législatives, plutôt à caractère protectionniste plutôt que favorables à la cause environnementale, ont réduit la prévisibilité tant pour les producteurs que pour les consommateurs d'énergie. Le prix de l'énergie liée aux carburants et au gaz s'en est trouvé directement affecté, ce qui a entraîné des conséquences économiques négatives.

1.35. Cette situation a été encore aggravée par les restrictions économiques unilatérales illégales que certains Membres de l'OMC ont imposées sur les échanges avec la Russie, y compris concernant les produits énergétiques. En conséquence, chacun doit désormais payer un prix beaucoup plus élevé pour l'énergie, l'alimentation et d'autres produits. Chacun, y compris les auteurs de ces mesures eux-mêmes. Ainsi, certains Membres ont relancé des centrales à charbon et demandé à des pays tiers d'accroître leurs exportations de pétrole vers leurs territoires, en dépit de leur position initiale au sujet de ces sources d'énergie.

1.36. Les sanctions affectent l'industrie, la logistique, la finance et ont des conséquences respectives en empêchant la circulation fluide des marchandises, des capitaux et des technologies. Y compris à faibles émissions. De telles mesures sont contraires, selon nous, aux slogans des Membres concernés pour que soient prises des mesures plus volontaristes en faveur de la décarbonation et d'un commerce plus durable sur le plan environnemental.

1.37. Le représentant du Congo, au nom du Groupe africain, a communiqué la déclaration suivante:

1.38. Merci, Monsieur le Président. Je fais cette déclaration au nom du Groupe africain. Le Groupe africain se réjouit des discussions de cette semaine sur le commerce et l'environnement. Il tient également à vous remercier, ainsi que la Directrice générale, pour les efforts que vous avez consentis afin de faire progresser les discussions au sein de cette Organisation, conformément au paragraphe 14 du document final de la CM12, s'agissant notamment du rôle du CCE en tant qu'organe permanent de dialogue entre les Membres sur cette question.

1.39. Le Groupe africain estime que le monde affronte actuellement des défis environnementaux croissants, face auxquels nous devons trouver les solutions appropriées. Le système commercial multilatéral peut contribuer à surmonter ces défis dans le cadre des mandats de notre Organisation. Le Groupe apprécie la participation constructive et les efforts déployés pour aboutir à des accords mutuels au sein du CCE comme dans la discussion informelle.

1.40. Le Groupe saisit cette occasion pour appeler l'attention des Membres sur le fait que les discussions qui se tiennent dans cette Organisation ne doivent pas déborder sur les travaux entrepris par d'autres organisations internationales spécialisées, qu'elles doivent respecter et, le cas échéant, compléter les engagements pris par certains pays développés en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques dans d'autres enceintes, et qu'elles ne doivent ni en altérer la teneur ni les annuler. C'est pourquoi il est important de distinguer entre les objectifs spécifiques que visent nos discussions et ceux qui ont déjà été pris en considération par divers instruments internationaux sur l'environnement.

1.41. En outre, nos discussions doivent pleinement intégrer le principe des responsabilités communes mais différenciées et de la responsabilité première des nations développées dans la crise environnementale actuelle. Enfin, le Groupe reste particulièrement vigilant pour éviter que la conclusion de nos travaux quelle qu'elle soit constitue un obstacle technique supplémentaire au commerce pour l'accès aux marchés des marchandises et produits africains. Pour conclure, le Groupe africain attend avec intérêt de travailler avec ce comité pour faire avancer nos discussions et pour remplir les mandats que nous ont donnés les Ministres, conformément aux dispositions de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC.

1.42. La représentante de la Corée a communiqué la déclaration suivante:

1.43. La guerre de la Russie contre l'Ukraine est une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine doivent être respectées. Le gouvernement coréen ne reconnaît pas les référendums conduits dans les quatre provinces ukrainiennes et la tentative de la Russie d'annexer le territoire du sud de l'Ukraine la semaine dernière. Comme l'ont indiqué les États-Unis, le respect de la souveraineté des Membres de l'OMC est crucial pour maintenir des marchés ouverts et prévisibles. La Corée continuera de se tenir aux côtés de l'Ukraine et du peuple ukrainien.

1.44. Le représentant du Japon a communiqué la déclaration suivante:

1.45. Le Japon souhaite s'associer aux autres Membres au sujet de la récente annonce concernant la tenue de référendums dans quatre régions par la Fédération de Russie. La prétendue incorporation de ces zones qui ont été placées de force sous le contrôle temporaire de la Russie par l'agression russe n'est rien d'autre qu'une tentative d'acquiescer des territoires par la force et de contrevenir au droit international, y compris à la Charte des Nations Unies. Ces tentatives n'ont aucune validité et sont diamétralement opposées aux principes de la règle de droit dans la communauté internationale.

1.46. Le Japon condamne également les dernières frappes russes contre des infrastructures civiles et des villes en Ukraine. Une fois de plus, il exhorte fermement la Russie à cesser son agression et à retirer immédiatement ses forces du territoire de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Le Japon continuera également de travailler résolument sur les deux piliers afin d'imposer des mesures fortes à l'encontre de la Russie et de soutenir l'Ukraine en coopération avec la communauté internationale.

1.47. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a communiqué la déclaration suivante:

1.48. Tout d'abord, je souhaite vous remercier, ainsi que le Secrétariat de l'OMC, pour les efforts inlassables qui ont été consentis afin d'organiser la troisième édition de la Semaine du commerce et de l'environnement. Nous sommes tous conscients que le développement durable et la protection de l'environnement sont fondamentalement liés au commerce. Le Royaume d'Arabie saoudite est convaincu qu'il existe un lien fort entre l'environnement, le commerce et le développement et il le soutient, car ce lien contribue à réduire les obstacles au commerce et à éliminer le traitement discriminatoire dans les relations commerciales internationales. Nous sommes également convaincus que l'organisation d'une semaine sur le commerce et l'environnement est essentielle pour envisager les moyens permettant de rendre le commerce mondial plus durable, résilient et inclusif, et pour discuter des solutions d'adaptation et d'atténuation concernant les risques et défis liés aux changements climatiques. Le Royaume d'Arabie saoudite est ravi de participer aux activités qui se tiennent en marge de la Semaine du commerce et de l'environnement en organisant un atelier sur la circularité pour un avenir durable le 19 octobre 2022. Nous serons heureux de vous y accueillir.

1.49. Le représentant de la Fédération de la Russie a communiqué la déclaration suivante:

1.50. Je tenais simplement à dire que ma déclaration s'adressait également à la Corée et au Japon.

---

## 2 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS, PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA – POINT 6 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE

*"[E]ffet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement."*

### 2.1 Pacte vert de l'Union européenne (UE)

2.1. Les représentants de l'Union européenne ont communiqué la déclaration suivante<sup>2</sup>:

2.2. Le Pacte vert de l'UE est désormais régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Comité afin de veiller à ce que nous fassions preuve de transparence concernant nos mesures. L'Union européenne poursuit la mise en œuvre de son Pacte vert, qui constitue le plan global visant à préparer notre société et notre économie à un avenir neutre sur le plan climatique. Nous avons présenté plusieurs exposés au cours des deux dernières années, y compris une présentation approfondie de plusieurs propositions de la Commission. Au cours de la dernière réunion du CCE, nous avons présenté de nouvelles règles visant à faciliter les transferts de déchets à l'intérieur de l'UE afin de promouvoir l'économie circulaire et de remédier à l'exportation de déchets illégaux et aux problèmes liés aux déchets envoyés vers les pays tiers; et, d'autre part, nous avons présenté l'écoconception pour des produits durables, une initiative qui vise à faire des produits durables la norme dans l'UE. Pour ce faire, elle définit les principes de la durabilité et les prescriptions relatives au placement des produits sur le marché, et elle améliore l'application du cadre d'écoconception actuel. Plus tôt dans l'année, nous avons une proposition de nouvelles règles pour ralentir la déforestation causée par l'UE; et il y a environ un an, nous avons une proposition relative à un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

2.3. Aujourd'hui, nous ferons le point sur l'état d'avancement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et des règles relatives à la déforestation, mais permettez-moi de commencer par vous donner un aperçu de ce qui arrivera d'ici à la fin de cette année et l'année prochaine.

2.4. L'UE travaille sur plusieurs propositions dans le cadre du Pacte vert européen. Certaines d'entre elles sont des politiques internes de l'UE mais d'autres ont une importance ou un intérêt pour les exportateurs vers l'UE. Pour ne citer que quelques exemples, au quatrième trimestre 2022, nous avons prévu dans le paquet "zéro pollution" de nouvelles normes d'émissions pour les voitures, les camionnettes, les camions et les autobus. Le deuxième paquet "économie circulaire" comprend des règles sur la justification des allégations écologiques; un cadre politique pour les plastiques biosourcés, biodégradables et compostables; et une révision des règles en matière d'emballage et de déchets d'emballage. En 2023, il y aura des mesures pour lutter contre la pollution liée aux microplastiques; une révision de la législation de l'UE sur les produits chimiques; et un réexamen des normes d'émission de CO<sub>2</sub> pour les véhicules utilitaires lourds.

2.5. En ce qui concerne le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la Commission a fait une proposition l'année dernière, le 14 juillet. Depuis, les deux colégislateurs de l'UE y ont travaillé – le Conseil de l'Union européenne a adopté une approche générale le 15 mars; et le Parlement européen a adopté un avis le 22 juin. Le Parlement comme le Conseil ont confirmé l'approche proposée par la Commission, selon laquelle le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est un instrument environnemental qui s'appuie sur le système d'échange de quotas d'émission (SCEQE) de l'UE, vise à faire face au risque de liaison carbone, remplacera les instruments actuels qui servent à lutter contre la fuite de carbone, et ciblera principalement les industries à forte intensité en carbone.

2.6. Les discussions interinstitutionnelles avancent bien. Certains points sont en cours de discussion concernant la gouvernance, le champ des produits visés, le calendrier et la coordination avec le SCEQE, mais elles progressent bien. L'objectif est de parvenir à un accord prochainement, peut-être avant la fin de l'année. Dans le même temps, l'UE participe aux discussions internationales où le MACF est susceptible d'être abordé, par exemple dans le Forum inclusif de l'Organisation de

---

<sup>2</sup> Voir le document RD/CTE/217.

coopération et de développements économiques (OCDE) sur les approches d'atténuation des émissions de carbone et dans les discussions du G-7 sur un éventuel club du climat.

2.7. La dernière chose que je dois indiquer est que nous travaillons également à la mise en œuvre du MACF et à l'élaboration d'une méthode de déclaration des émissions. Un groupe d'experts vient d'être créé à ces fins. Nous progressons donc bien dans l'installation du MACF.

2.8. En ce qui concerne l'initiative de l'UE sur la déforestation, je ne ferai qu'un point bref car nous l'avons abordée de manière très détaillée il y a deux mois. S'agissant du calendrier, la Commission a présenté sa proposition législative l'année dernière en novembre puis les colégislateurs, à savoir le Conseil, ont adopté leur "approche générale" en juin de cette année – l'"approche générale" désignant le socle des négociations interinstitutionnelles. Pour sa part, le Parlement européen a dû approuver son rapport en septembre de cette année. Les négociations interinstitutionnelles se tiennent actuellement entre la Commission, le Conseil et le Parlement. Les progrès sont assez bons, mais nous en sommes encore aux premières étapes du processus, donc il est difficile de dire comment il va évoluer. On espère qu'un accord sera tout de même trouvé cette année. Toutefois, il va de soi que les délais étant assez stricts, il se pourrait que les négociations se prolongent jusqu'en 2023.

2.9. Sur le fond, et sans entrer dans le détail de tel ou tel point parce que nous l'avons fait à la dernière réunion, tous les éléments de base de la proposition législative de la Commission ont été conservés dans l'approche générale du Conseil et dans le rapport du Parlement européen, y compris le devoir de diligence qui est l'un des éléments les plus importants, mais aussi la coopération avec les pays partenaires (qu'ils soient producteurs ou consommateurs).

2.10. Pour poursuivre sur ce qu'a mentionné mon collègue au sujet du MACF, nous avons également travaillé, outre dans le cadre de l'OMC, en lien très étroit avec d'autres enceintes multilatérales pertinentes comme le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), mais aussi la FAO et d'autres, ainsi que plusieurs initiatives plurilatérales provenant de nos États membres et d'autres avec un grand nombre de pays partenaires (producteurs comme consommateurs). De surcroît, nous participons depuis longtemps à des discussions bilatérales, que nous intensifions actuellement, avec tous les pays partenaires du monde qui souhaitent avancer ensemble pour trouver les meilleurs moyens de lutter contre la déforestation à l'échelle mondiale afin de réaliser les objectifs et les engagements auxquels nous avons tous souscrit, à savoir mettre fin à la déforestation d'ici à 2030.

2.11. Après cette présentation, certaines délégations ont fait part des réactions suivantes.

2.12. Le représentant du Banladesh, au nom de Djibouti, coordonnateur du Groupe des PMA, a communiqué la déclaration suivante:

2.13. Le Bangladesh fera cette déclaration au nom de Djibouti, coordonnateur du Groupe des PMA. Le Groupe des PMA remercie l'UE de sa présentation sur les aspects liés au commerce du Pacte vert européen et prend note des discussions au titre de ce point de l'ordre du jour. Il est d'avis qu'il faut du temps pour examiner cette question. Il se réserve le droit de revenir pour présenter ses observations et de participer aux discussions futures sur ce sujet dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement. Il fait une remarque préliminaire: le Groupe espère que les discussions sur le commerce et l'environnement continueront de se faire dans un cadre multilatéral.

2.14. La représentante de la Thaïlande a communiqué la déclaration suivante:

2.15. Merci beaucoup pour les rapports sur le Pacte vert de l'UE, le MACF et la déforestation. Ces règlements de l'UE sont de la plus haute importance pour les pays exportateurs tels que la Thaïlande et bien d'autres encore.

2.16. Je reçois le rapport sur l'état d'avancement du Pacte vert de l'UE de mon bureau à Bruxelles depuis deux ou trois ans. Par principe, la Thaïlande soutient et comprend l'intention et le but de l'Union européenne de faire avancer la mise en œuvre de ses objectifs très noble et ambitieux pour atteindre les objectifs relatifs aux changements climatiques mais aussi pour être respectueux de l'environnement dans tous les domaines possibles.

2.17. Le point que je souhaite souligner ici de la part de ma délégation est celui-ci: si vous lisez le Pacte vert de l'UE en détail, ainsi que le MACF et le nouveau règlement sur la déforestation, vous verrez que toutes ces choses ont de nombreuses répercussions sur les pays exportateurs. Naturellement, j'ai entendu l'UE affirmer à de nombreuses reprises que la plupart de ces règlements devront être mis en œuvre par les importateurs, mais il va de soi que les importateurs devront se coordonner et transmettre pour partie la charge de la preuve aux pays exportateurs. Nous craignons fortement que cela soit généralisé et qu'il en résulte des conséquences importantes pour tout le monde. Nous estimons que le délai que l'UE a ménagé pour les consultations avec d'autres pays, qu'ils soient ou non Membres de l'OMC, était très court.

2.18. J'ai tenu des consultations avec mes collègues et le secteur privé au sujet des mesures liées au MACF il y a environ trois mois et nous échangeons avec notre bureau de Bruxelles. La seule chose que nous avons entendue est que rien n'est encore finalisé, donc personne ne peut confirmer les détails à nos exportateurs. S'agissant d'une mesure aussi importante, des préparatifs nombreux sont nécessaires si nous devons être en mesure de nous conformer aux règles d'exportation vers le marché de l'UE. À ce stade, personne, du côté de l'UE, ne peut confirmer quelque détail que ce soit et pourtant vous pensez que nous devons être en mesure d'appliquer le règlement ou les prescriptions en deux ans. Je sais qu'une période d'ajustement sera ménagée et je crois qu'elle figure dans le règlement de l'UE, mais là encore ce n'est pas confirmé. Je tenais donc simplement à soulever ces préoccupations sur tous ces aspects. De nombreux points du Pacte vert de l'UE figurent dans le paquet "Ajustement à l'objectif 55", en vertu duquel le mécanisme existant devra déjà être en vigueur, dans une certaine mesure, dans les pays exportateurs.

2.19. En ce qui concerne la Thaïlande, nous venons de lancer le "marché du carbone" le mois dernier, mais il reste beaucoup de choses à préparer et nous ne disposons ni du temps ni des détails. De ce fait, et bien que je ne souhaite aucunement aller à l'encontre de l'objectif de l'UE, vous devez tenir compte du fait que ce que vous faites affectera de nombreuses personnes dans le monde, en particulier dans les pays qui exportent beaucoup de produits vers l'UE dans ces secteurs, comme la Thaïlande.

2.20. Mon dernier point sera une question sur la déforestation. Avant de prendre mes fonctions au bureau de Bruxelles il y a près de 10 ans, je travaillais sur le Règlement relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT), qui est également un plan de sylviculture durable. Je voudrais donc savoir où en est le Règlement FLEGT – le nouveau règlement sur la déforestation vient-il s'ajouter au FLEGT ou comment la politique de l'UE en matière de déforestation évolue-t-elle?

2.21. La représentante du Guatemala a communiqué la déclaration suivante:

2.22. Le Guatemala tient à remercier l'Union européenne d'avoir informé le Comité des aspects pertinents liés au commerce du Pacte vert de l'UE.

2.23. En premier lieu, nous voudrions renvoyer à la proposition relative à certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts. Ce point a été examiné à la réunion de février du Comité et, à l'époque, nous avons posé des questions préliminaires. Depuis, nous avons pu nous pencher sur ces propositions et nous souhaitons désormais poser plusieurs questions.

2.24. Tout d'abord, en ce qui concerne la sélection des produits visés par le projet de règlement, ma délégation a posé à la réunion de février des questions sur les critères qui avaient été utilisés pour sélectionner les produits de base qui seraient inclus dans le règlement. Lors de cette réunion, la délégation de l'UE nous avait renvoyé à l'évaluation d'impact qui avait été faite. Nous l'avons étudiée et nous avons constaté que les enquêtes qui avaient été mentionnées concernant les produits visés ne faisaient référence qu'aux produits de base qui sont importés dans l'UE, mais aucune des études n'envisageait les produits de base fabriqués en dehors de l'UE. L'Union européenne peut-elle donc confirmer que ce règlement vise spécifiquement les produits qui ne proviennent pas de l'UE? Peut-elle nous dire si c'est ce que vous visez par ce règlement? Et l'UE appliquera-t-elle ces obligations "zéro déforestation" et de devoir de diligence également à tous les produits de base et produits connexes qui sont originaires de l'Union européenne?

2.25. Nous souhaitons également poser des questions sur la catégorisation des pays en fonction du niveau de risque et sur les secteurs à risque dans les pays tiers. En ce qui concerne ce système, nous souhaitons savoir quels critères sont utilisés pour effectuer une telle catégorisation. L'Union européenne peut-elle nous indiquer quelles données scientifiques ont été utilisées comme fondement pour établir ces différentes catégories? Et comment veillera-t-elle à ce que la mesure ne se traduise pas par un traitement moins favorable que celui qui est accordé à des produits similaires d'origine européenne?

2.26. Troisièmement, s'agissant du modèle du devoir de diligence utilisé dans cette initiative, nous souhaiterions savoir pourquoi il n'est pas fondé sur le modèle de production et sur les processus de gestion.

2.27. Enfin, nous souhaiterions également savoir si l'Union européenne a conduit des études d'impact sur les conséquences de cette initiative dans les pays auxquels elle s'adresse en termes d'impact économique, de production, d'emploi et d'effets environnementaux. Nous tenons en l'occurrence à renvoyer à l'intervention de la Thaïlande, qui a fait observer les répercussions que cela aurait à l'échelle internationale.

2.28. Renvoyant à la proposition de règlement sur l'écoconception pour des produits durables, qui a été présentée lors de la réunion du Comité en juin de cette année, ma délégation tient à soulever les questions suivantes. Je note que la délégation de l'UE a dit que nous aborderions le sujet de l'économie circulaire à la prochaine réunion et ces questions pourraient sans doute être abordées à ce titre.

2.29. En ce qui concerne le champ de la proposition relative à l'écoconception, nous souhaiterions savoir quelles catégories spécifiques seront couvertes et si d'autres catégories spécifiques de produits pourraient également être prises en compte. L'Union européenne peut-elle nous dire si les "produits alimentaires" seront exemptés des catégories relevant des prescriptions minimales en matière d'écoconception? Si c'est le cas, peut-elle également nous indiquer quel règlement couvrira les "produits alimentaires" et s'il est envisagé d'y apporter des modifications?

2.30. En outre, l'Union européenne peut-elle indiquer si d'autres produits seront exemptés? Nous croyons comprendre que le règlement s'appliquera de la même manière aux producteurs de l'UE. À cet égard, nous souhaiterions savoir si les matériaux ou intrants importés dans l'UE pour la production de marchandises doivent également respecter les prescriptions en matière de performance et d'information établies dans la proposition sur l'écoconception?

2.31. En ce qui concerne le "passeport numérique", nous souhaiterions savoir quels produits devront effectivement disposer de ce passeport, comment il fonctionnera et comment il sera accordé. S'agissant de l'entrée des produits dans le système douanier de l'UE, faudra-t-il que le passeport soit accordé avant leur entrée et quel sera le processus de mise en œuvre de cette règle? Cette stratégie entrera-t-elle en vigueur par étapes?

2.32. Outre le règlement sur l'écoconception, il semble qu'une stratégie relative à la circularité et à la durabilité des produits textiles soit proposée en parallèle et ma délégation a des questions spécifiques sur ce point. Je crois que plusieurs d'entre elles pourront être reprises lors de la prochaine présentation.

2.33. En ce qui concerne les textiles, nous souhaiterions savoir comment le passeport numérique fonctionnera pour ce type de produits – s'agira-t-il d'une étiquette sur les vêtements, d'un certificat ou d'une licence à joindre aux documents d'exportation, ou bien d'un code QR ou d'un code-barres figurant sur les étiquettes des vêtements? Le passeport numérique remplacera-t-il l'étiquetage des vêtements, ou bien chaque vêtement et produit textile devra-t-il avoir un code contenant les renseignements relatifs à son processus de production? Comment ce code fonctionnera-t-il exactement – par catégorie de produits ou en fonction de la conception? Comment les textiles seront-ils concrètement couverts s'agissant de la responsabilité du producteur – cette responsabilité renverra-t-elle au producteur ou à la marque? Nous souhaiterions également savoir quels contacts l'UE a eus avec les parties prenantes du secteur des produits textiles et des vêtements tels que la Coalition pour des vêtements durables, le groupe Inditex ou encore C&A, entre autres.

2.34. Ce sont des points importants pour nous et je pense qu'il est essentiel qu'ils soient examinés en détail au sein du Comité. Comme l'Ambassadeur de la Thaïlande vient de le dire à juste titre à l'instant, sans ces détails précis, il est très difficile de répondre. Nous espérons vivement recevoir ces renseignements de la part de l'Union européenne.

2.35. Le représentant du Japon a communiqué la déclaration suivante:

2.36. Merci à l'Union européenne pour sa présentation sur le Pacte vert de l'UE, qui a été très utile. Quant au MACF, si la compatibilité de la conception des mesures avec les règles de l'OMC est une condition préalable, nous sommes conscients qu'il existe d'autres difficultés à surmonter. Plus précisément, les restrictions au commerce doivent être maintenues au minimum afin d'atteindre les objectifs et nous souhaitons insister sur les quatre éléments suivants, entre autres, dont il faut tenir compte:

- i. comment établir s'il existe ou non une fuite de carbone;
- ii. comment le volume d'émissions de carbone par unité de produit sera mesuré et évalué en utilisant les mêmes normes internationales;
- iii. comment vérifier les efforts consentis par chaque pays pour réduire les émissions tout en tenant compte de la charge induite par les coûts liés au carbone qui sont de fait proportionnels au volume des émissions;
- iv. comment comparer la force des mesures à l'échelle internationale, tout en tenant compte des circonstances propres à chaque pays.

2.37. Comme nous venons de l'illustrer, il y a de nombreux problèmes à envisager. Il serait aussi utile, le cas échéant, de discuter des possibles effets involontaires sur le commerce mondial si des MACF étaient adoptés. En gardant ces points à l'esprit, je souhaite formuler quelques observations concernant les mesures d'ajustement carbone aux frontières qui sont actuellement proposées. Nous sommes très préoccupés par la possibilité que des mesures introduites aux fins de la protection de l'environnement soient appliquées, même dans les cas ne présentant aucun risque de fuite de carbone. Nous craignons également que des mesures puissent être conçues de manière à créer des obstacles au commerce sans pour autant contribuer à la protection de l'environnement.

2.38. S'agissant de la déforestation, l'Union européenne envisage d'introduire le devoir de diligence dans le domaine des forêts pour s'assurer que certains produits de base proviennent de terres agricoles qui ne sont pas touchées par la déforestation afin de prévenir la déforestation et la dégradation des forêts du monde lorsque les produits en question sont distribués sur le marché de l'UE. En outre, nous croyons comprendre que l'UE prévoit d'abaisser les limites maximales de résidus afin de protéger les pollinisateurs, et non dans le but initial de protéger la vie et la santé des personnes.

2.39. Le Japon demande que lors de l'introduction de chacun de ces règlements, l'UE assure leur conformité avec les règles de l'OMC, recueille un consensus international, fournisse des renseignements suffisants aux pays tiers, mène des discussions assez nourries avec eux, et ménage une période de transition assez longue pour réduire au maximum les conséquences sur les entreprises.

2.40. S'agissant du règlement relatif à l'écoconception pour des produits durables, nous croyons comprendre que les produits ciblés seront identifiés par l'intermédiaire d'une consultation publique. Dans la mesure où les produits visés par ce règlement doivent être assortis d'un "passeport numérique de produit" afin de pouvoir être placés sur le marché de l'UE, il faudra communiquer des renseignements préalables suffisants aux fabricants opérant hors de l'UE afin d'éviter l'apparition d'obstacles au commerce.

2.41. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a communiqué la déclaration suivante:

2.42. Le Royaume d'Arabie saoudite tient à remercier l'Union européenne des renseignements actualisés qu'elle a fournis sur les aspects liés au commerce du Pacte vert de l'UE, avec un point particulier sur le MACF et la déforestation. Nous souhaitons réaffirmer notre position: cette question

a été traitée dans le cadre de l'ordre du jour du Comité de l'accès aux marchés, où les Membres ont eu et continueront d'avoir des discussions approfondies sur leurs points de vue et leurs préoccupations en la matière.

2.43. D'autre part, il convient de noter que tout aspect du changement climatique lié au commerce qui aurait des répercussions négatives transformerait en confrontation l'esprit de coopération entre les nations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). C'est pourquoi la CCNUCC – comme le prévoit le paragraphe 5 de l'article 3 – met en garde contre de telles approches. Il dispose ceci: "Les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ni une restriction déguisée au commerce international."

2.44. En outre, les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, ne doivent pas détourner les règles et principes de l'OMC, et à plus forte raison ne pas être incompatibles avec eux. Pour conclure, le Royaume d'Arabie saoudite reconnaît la nécessité urgente de rendre le commerce plus durable sur le plan environnemental et d'éviter d'adopter des mesures unilatérales, discriminatoires et restrictives pour le commerce afin de lutter contre les changements climatiques, mais il soutient des solutions multilatérales, équitables, inclusives et fondées sur le consensus, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

2.45. Le représentant du Cameroun a communiqué la déclaration suivante:

2.46. La délégation du Cameroun tient à remercier l'Union européenne de la présentation qu'elle a faite, et se félicite aussi de l'implication de l'UE dans les questions environnementales. Il est toujours bon qu'un pays décide d'être en pointe dans un domaine, surtout du point de vue des engagements internationaux qu'il a pris, et plus encore du fait que la question environnementale est très importante. Nous tenons donc à saluer la présentation de l'UE et les efforts qu'elle déploie actuellement pour informer les Membres des nouvelles mesures qu'elle a prises.

2.47. Nous tenons simplement à formuler quelques remarques et à prendre note de certaines observations faites par les délégations précédentes. Nous souhaitons demander à l'Union européenne d'examiner les conséquences de ces mesures sur le commerce mondial avec ses partenaires traditionnels et classiques, comme le Cameroun notamment. L'Union européenne est un partenaire précieux avec qui nous entretenons des liens historiques. Mais suite à l'adoption de ces mesures, le nombre de refus de produits provenant de plusieurs de nos pays par les douanes européennes a augmenté, ce qui signifie qu'il est dans l'intérêt des deux parties de poursuivre leurs échanges afin de faciliter l'accès de ces produits aux marchés.

2.48. Les normes publiées par les institutions internationales ne sont peut-être pas contraignantes mais elles sont plus ou moins acceptées par tous. Lorsque vous vous dotez de normes et de règlements plus ambitieux, il est important qu'ils soient justifiés par des moyens scientifiques et qu'ils ne constituent pas des obstacles supplémentaires au commerce. Pour nous, c'est un point très important, d'autant plus que la majorité de nos États sont déjà fortement affectés par la charge du commerce liée à la transition écologique. Cette situation est plus difficile que jamais à prendre en compte du fait de l'absence ou de l'insuffisance du soutien des pays développés, qui se sont pourtant engagés à fournir une assistance aux pays en développement qui opèrent leur transition écologique en vertu du principe des responsabilités communes mais différenciées, mais aussi du principe du "pollueur-payeur".

2.49. Nous tenons également à appeler l'attention de l'Union européenne sur plusieurs points différents. Nous pensons qu'il est important d'y apporter une réponse. La question environnementale ne doit faire aucun laissé-pour-compte, et c'est pourquoi il est si important pour nous que les efforts déployés soient collectifs et unis.

2.50. S'agissant de la déforestation, nous souhaiterions éventuellement poser cette question à l'Union européenne: nous pensons que l'augmentation des zones écologiques est indispensable pour lutter contre les changements climatiques, mais aussi pour améliorer la qualité de l'air dans le monde. Il est impossible de parler de déforestation sans parler de reforestation. La reforestation doit être prise en compte et la contribution des pays aux efforts de reforestation doit être appréciée



à l'échelle mondiale, ainsi que les efforts internationaux consentis en ce sens, et nous voudrions donc examiner le lien qui existe entre les deux phénomènes.

2.51. D'autre part, au niveau international, il existe une communauté de vues selon laquelle l'obligation de protéger des zones écologiques devrait être un droit appliqué par les États nationaux et qu'il devrait faire l'objet d'une attention particulière. Nous disposons de réserves et elles devraient être dûment protégées, mais il est aussi du droit d'un pays de déclasser une zone s'il le souhaite de pouvoir en faire un usage approprié dans le cadre de ses engagements internationaux. Il ne devrait donc y avoir aucune incompatibilité entre les règlements publiés par l'UE et les engagements internationaux qui sont communs à tous les pays et qui régissent l'utilisation et la gestion des forêts. Si c'était le cas, alors cela ne signifierait naturellement pas que ce serait une cause de blocage pour nous. Nous sommes conscients, cependant, que l'interprétation collective de ce point doit encore mûrir afin qu'elle puisse se traduire dans les engagements internationaux.

2.52. Encore une fois, nous souhaitons remercier l'Union européenne de sa contribution dans ce domaine et nous restons prêts à travailler sur ce point de manière constructive.

2.53. Le représentant de la Fédération de Russie a communiqué la déclaration suivante:

2.54. Nous remercions l'Union européenne de son point sur les aspects liés au commerce du Pacte vert et pour ses intentions de rendre le processus d'élaboration de ces mesures plus transparent. Toutefois, la Russie partage les préoccupations soulevées par d'autres Membres au sujet du MACF et de la proposition relative aux produits "zéro déforestation".

2.55. Ces mesures, tout comme certains autres éléments du Pacte vert de l'UE – tels que le nouveau règlement sur les batteries ou les stratégies sectorielles comme la stratégie "de la ferme à la fourchette" et la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques – sont contestables du point de vue du droit et de la pratique de l'OMC. Des préoccupations sont régulièrement soulevées dans les réunions du Comité de l'accès aux marchés, du Comité des obstacles techniques au commerce (Comité OTC) ou encore du Conseil du commerce des marchandises, etc. dont le rôle est d'examiner les obstacles au commerce et les meilleures manières de les surmonter. Nous espérons que ces préoccupations seront dûment transmises et que le Pacte vert ne sera pas un paquet de mesures destinées à mettre en œuvre des politiques globales de remplacement des importations et de localisation sous prétexte de protection de l'environnement.

2.56. En ce qui concerne le MACF, en particulier, la Russie est préoccupée par les plans visant à élargir la mesure. Il semble qu'aucune possibilité ne sera ménagée afin de reconnaître les solutions alternatives aux mesures internes de tarification du carbone que des pays tiers exportant vers l'UE appliquent aux fins de la décarbonation. La manière dont la reconnaissance mutuelle des résultats des vérifications pourra s'appliquer dans le mécanisme proposé n'est pas assez claire.

2.57. D'autres éclaircissements sont nécessaires concernant la reprise à l'identique du SCEQE de l'UE pour les importateurs des produits visés. Nous croyons comprendre que le SCEQE implique des mesures de contribution financière effective, alors que les lignes directrices de l'UE sur les aides d'État prévoient que la réduction des émissions indirectes de gaz à effet de serre doit être compensée. Autrement dit, les autorités nationales accordent un soutien financier aux entreprises si elles utilisent des sources d'énergie alternatives, qui sont *de facto* produites sur le territoire de l'UE, au lieu des combustibles traditionnels qui sont habituellement importés. Ce mécanisme ressemble à une subvention au remplacement des importations, interdite par les Accords de l'OMC. En outre, les participants au SCEQE de l'UE reçoivent des quotas d'émission à titre gratuit dans ce système et n'achètent aucun quota. Nous souhaiterions des précisions supplémentaires sur la compatibilité avec les règles de l'OMC à cet égard.

2.58. Quant aux produits "zéro déforestation", tout d'abord, puisqu'il s'agit d'une mesure triviale de restriction quantitative, elle doit être compatible avec l'article XI du GATT de 1994. Cette mesure doit faire l'objet de discussions dans les organes de travail compétents de l'OMC qui sont chargés de l'accès aux marchés. Ensuite, il faut davantage de clarté concernant la mise en œuvre de la mesure. Les permis d'importation, par exemple, seront délivrés si plusieurs critères sont remplis. Parmi eux, il convient que la production des produits fournis n'ait pas causé de déforestation ni de dégradation des forêts, mais la question est de savoir comment cela sera évalué et par qui? Le second critère consiste pour l'exportateur à conduire une expertise au titre du devoir de diligence. Existe-t-il des

prescriptions particulières relatives au devoir de diligence? Qui peut conduire cette expertise afin que ses résultats soient acceptés et produits dans les délais?

2.59. Nous sommes également préoccupés par les plans visant à ajouter de nouveaux critères, qui ne sont pas non plus assez clairs, notamment l'absence de recours à la main-d'œuvre obligatoire. Il faut plus de clarté sur la manière dont le respect de ces critères sera évalué.

2.60. En outre, le projet de règlement impose une évaluation comparative selon trois niveaux de risque. Si le pays d'origine est classé dans le groupe à risque élevé, ses importations seront interdites. Comment est-il précisément prévu d'évaluer quel pays doit être classé dans quelle catégorie de risque? Nous souhaiterions des éclaircissements sur ce point.

2.61. Le représentant de l'Inde a communiqué la déclaration suivante:

2.62. Nous saluons le partage de renseignements et le dialogue proposés par l'Union européenne au sujet des dispositions du Pacte vert de l'UE. Nous demeurons préoccupés par l'application unilatérale et transfrontières de lois nationales, qui semblent être des restrictions déguisées au commerce international et pourraient être appliquées pour renforcer la compétitivité de l'industrie nationale.

2.63. Par principe, nous estimons que le droit commercial international et le droit international de l'environnement doivent coexister harmonieusement et que les principes du droit international de l'environnement, comme le principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, doivent être respectés dans la conception de toute disposition du droit commercial international.

2.64. Nous attendons avec intérêt de recevoir davantage de renseignements de la part de l'Union européenne sur la manière dont elle pense que ces lois adoptées au titre du Pacte vert de l'UE sont compatibles et cohérentes avec les dispositions de l'OMC.

2.65. La représentante de la Chine a communiqué la déclaration suivante:

2.66. La Chine souhaite remercier le Président et le Secrétariat d'avoir organisé la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC de cette année. Elle remercie l'Union européenne de ses efforts constants pour tenir les Membres informés des mesures environnementales liées au Pacte vert.

2.67. La Chine souhaite réitérer sa préoccupation relative au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE. À ce stade, la notion de fuite de carbone reste contestable, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique. Nous partageons les préoccupations de certains Membres selon lesquels ces mesures et le MACF créeront des obstacles non nécessaires au nom de la protection de l'environnement, aggravant du même coup les tensions commerciales et entravant la relance économique et commerciale après la pandémie. La Chine soutient pleinement les efforts internationaux visant à lutter contre les changements climatiques. Toutefois, nous pensons que pour lutter efficacement contre les changements climatiques, nous devons prendre des mesures collectives, comme l'ont dit de nombreux Membres, plutôt qu'introduire des mesures unilatérales par tel ou tel Membre. Nous demandons aussi que les principes fondamentaux soient pleinement respectés, notamment les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives, ainsi que les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC et des Accords de Paris, et le respect systématique des règles de l'OMC.

2.68. Nous encourageons l'Union européenne à poursuivre ses consultations avec les Membres dans un esprit de transparence et à veiller à ce que les mesures proposées soient pleinement compatibles avec les règles de l'OMC. Nous suivrons de près l'évolution de l'initiative et attendons avec intérêt la poursuite des échanges avec la délégation de l'UE.

2.69. La représentante de la Türkiye a communiqué la déclaration suivante:

2.70. Comme toujours, la Türkiye remercie l'Union européenne de son approche transparente et de ses efforts constants de partage de renseignements sur le Pacte vert. Nous saluons le renforcement des efforts au niveau mondial pour atténuer les effets des changements climatiques et nous jugeons

important de discuter de la manière dont la coopération au sein de l'OMC pourrait aider à faciliter la transformation requise pour parvenir de manière inclusive et juste à une croissance économique durable sur le plan environnemental à l'échelle mondiale.

2.71. À cet égard, la Türkiye comprend les motivations liées au climat qui animent le Pacte vert de l'UE et partage les objectifs européens de protéger l'environnement et de lutter contre les changements climatiques. Cela étant dit, il est de la plus haute importance que les efforts d'atténuation des changements climatiques soient fondés sur une coopération constructive et sur une solide réponse mondiale aux difficultés auxquelles nous faisons tous face. Dans ce processus, l'accès des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) aux technologies critiques et à des mécanismes de financement abordables est essentiel pour garantir l'inclusivité et une réponse climatique coordonnée à l'échelle mondiale.

2.72. Nous suivons étroitement les processus législatifs en cours dans le cadre du Pacte vert de l'UE et du MACF. Certaines questions techniques qui affecteront la mise en œuvre du MACF doivent encore obtenir des réponses complètes, comme l'ont dit plusieurs Membres avant nous. D'autre part, nous avons été informés – mais ce n'était pas aujourd'hui – que certains aspects nouveaux sont évoqués suite aux discussions avec le Parlement européen, comme l'inclusion des émissions indirectes dans le mécanisme et la possibilité d'attribution de quotas à titre gratuit pour les exportations de l'UE à destination des pays ne pratiquant pas une tarification carbone similaire. Cela aggrave nos préoccupations concernant l'incompatibilité du mécanisme avec les règles de l'OMC, ainsi que la charge supplémentaire qu'il imposera aux fabricants d'autres pays.

2.73. Nous tenons à souligner que les mécanismes unilatéraux comme le MACF ne devraient pas créer d'obstacles non nécessaires au commerce, ni imposer une charge indue aux pays en développement et aux PMA. Il faudra veiller à la proportionnalité de la mesure, contrairement au risque perçu de fuite de carbone, et au strict respect des règles fondées sur les Accords de l'OMC, ainsi qu'à l'application des principes de la CCNUCC, pour assurer la crédibilité de ce mécanisme.

2.74. De même, il serait plus conforme aux objectifs d'atténuation des changements climatiques qui sous-tendent ce projet de règlement d'allouer les recettes générées par le MACF au financement de projets de transformation écologique dans les pays en développement et les PMA. Autrement, nous craignons que des mesures unilatérales risquent de créer des obstacles au commerce et qu'elles servent de prétexte pour adopter des outils de politique commerciale dans le domaine du commerce international, ce qui pourrait se traduire par des obstacles croissants au commerce et des mesures de rétorsion commerciale, et constituer une pierre d'achoppement dans les négociations internationales relatives aux changements climatiques pour, *in fine*, porter préjudice tant au commerce international fondé sur des règles qu'aux négociations internationales relatives aux changements climatiques.

2.75. La représentante des États-Unis a communiqué la déclaration suivante:

2.76. Les États-Unis remercient l'Union européenne de sa présentation sur les aspects liés au commerce de son Pacte vert. Comme d'autres Membres l'ont fait observer plus tôt ce mois-ci et ici même, la transparence et le dialogue sont essentiels pour que nous puissions progresser dans la réalisation de nos objectifs commerciaux et environnementaux respectifs. Nous encourageons fortement l'UE, dans un esprit de transparence, à échanger avec les Membres intéressés pour veiller à ce que les mesures prises au titre du Pacte vert ne soient pas plus restrictives qu'il n'est nécessaire pour le commerce.

2.77. S'agissant du MACF, nous sommes favorables à l'utilisation de la politique commerciale pour donner corps à une ambition climatique et reconnaissons qu'un MACF, s'il est correctement conçu et appliqué, constitue un outil légitime pour lutter contre la fuite de carbone. Nous encourageons l'UE à tenir compte des mesures réglementaires nationales qui imposent des coûts aux producteurs même lorsqu'il n'existe pas de tarification explicite du carbone.

2.78. Nous encourageons également l'adoption de dispositions dans le MACF qui permettront des exclusions fondées sur d'autres arrangements internationaux liés à l'intensité en carbone. Les Membres peuvent et devraient chercher à se doter d'une combinaison de politiques pour lutter contre les changements climatiques et si la tarification du carbone est bien un outil, elle n'est pas le seul outil disponible. Il est indispensable de reconnaître les choix différents que font les gouvernements

pour faire face aux réalités nationales afin que les mesures climatiques ne finissent pas par donner lieu à des différends commerciaux.

2.79. Le représentant de l'Australie a communiqué la déclaration suivante:

2.80. L'Australie remercie l'Union européenne des renseignements actualisés qu'elle a présentés sur le Pacte vert de l'UE. Le gouvernement australien est désormais plus engagé que jamais en faveur de la réduction des émissions de carbone. Le 8 septembre 2022, le Parlement australien a adopté un projet du gouvernement inscrivant dans la loi l'engagement à réduire les émissions de carbone de 43% d'ici à 2030 et à parvenir à la neutralité carbone nette en 2050.

2.81. L'Australie entend faire partie de la solution pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Nous sommes conscients de l'importance que revêt la lutte contre la fuite de carbone dans le cadre de ces efforts. Dans cette lutte, nous continuons de préférer les approches multilatérales ou plurilatérales, qui auront sans doute les effets les plus massifs sur les émissions mondiales. L'Australie note que le projet de MACF de l'UE, dans le cadre du Pacte vert, vise à remédier au problème de la fuite de carbone. Nous saluons l'approche consultative que l'UE a adoptée jusqu'ici concernant le MACF. L'Australie encourage l'UE à continuer de partager autant que possible des détails sur ses délibérations politiques ainsi que tout renseignement actualisé sur la forme probable que pourrait prendre le MACF, conformément au principe de transparence qui est au cœur de l'OMC. Nous saluons la déclaration de l'UE selon laquelle elle est résolue à assurer la compatibilité de sa mesures éventuelle avec ses obligations dans le cadre de l'OMC. Des éclaircissements supplémentaires sur la manière dont l'UE abordera la question de la compatibilité avec les règles de l'OMC pourraient être utiles aux Membres.

2.82. L'Australie se réjouira aussi que d'autres renseignements soient fournis sur la manière dont le MACF tiendra compte de différents types de politiques de réduction des émissions, y compris celles qui ne prévoient pas de tarification explicite du carbone.

2.83. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec l'UE à mesure que le MACF est finalisé. Nous sommes déterminés à travailler en lien avec l'UE et tous les Membres sur ces questions importantes où le commerce peut contribuer à la réalisation de nos objectifs climatiques, environnementaux et en matière de durabilité.

2.84. La représentante de l'Argentine a communiqué la déclaration suivante:

2.85. Pour commencer, l'Argentine tient à remercier le Président et le Secrétariat d'avoir organisé les réunions de cette semaine sur le commerce et l'environnement, et la délégation de l'UE des renseignements actualisés qu'elle a fournis sur le Pacte vert.

2.86. L'Argentine juge nécessaire que les nouveaux règlements issus du Pacte vert européen respectent les engagements de l'UE dans le cadre de l'OMC et qu'ils soient fondés sur des preuves scientifiques afin de garantir que ces mesures ne constituent pas un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ni une restriction déguisée au commerce international.

2.87. L'Argentine partage les préoccupations européennes au sujet des changements climatiques et en particulier l'objectif d'une production alimentaire durable, qui tienne compte des difficultés actuelles liées à la préservation de la sécurité alimentaire dans un contexte climatique en mutation. Dans le même temps, il convient de prendre en considération les différences régionales et nationales en matière de ressources naturelles, de problèmes environnementaux, et les répercussions des changements climatiques, afin que les meilleures pratiques d'une région du monde puissent différer de celles d'une autre. Les solutions doivent donc être adaptées aux réalités locales. Les politiques et initiatives proposées dans le but légitime de la protection environnementale doivent être flexibles, pragmatiques, pleinement applicables, réalistes, aussi efficaces que possible afin d'atteindre l'objectif souhaité, et aussi peu restrictives que possible pour le commerce.

2.88. En ce qui concerne le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, l'Argentine a déjà indiqué dans ce comité, ainsi qu'au Conseil du commerce des marchandises, que cette mesure suscite des préoccupations croissantes parmi les Membres et des doutes profonds au sujet de la compatibilité d'un tel mécanisme avec les Accords de l'OMC, en particulier les dispositions du GATT de 1994.

2.89. La lutte contre les changements climatiques est un engagement pris par tous et les mesures que nous prenons, ainsi que les instruments que nous utilisons, devraient respecter les engagements internationaux, ne devraient pas restreindre le commerce international plus qu'il n'est nécessaire pour atteindre des objectifs légitimes et ne devraient pas constituer une restriction déguisée au commerce international.

2.90. En ce qui concerne le projet de règlement sur la déforestation, nous sommes préoccupés par le fait qu'elle n'envisage pas de mesures qui pourraient être moins restrictives pour le commerce afin d'atteindre l'objectif environnemental recherché, notamment la prise en compte des programmes de conservation des forêts ou de certification adoptés dans les pays tiers. De même, en imposant aux pays classés à un niveau de "risque élevé" des prescriptions en matière de devoir de diligence qui sont à la fois obligatoires et plus onéreuses que celles qui s'appliquent à d'autres pays, l'UE appliquera des critères plus exigeants et plus restrictifs pour le commerce à certains pays qu'elle classe elle-même dans la catégorie des pays à "risque élevé", ce qui pourrait être incompatible avec les règles de l'OMC.

2.91. De surcroît, l'approche proposée n'est pas compatible avec les responsabilités historiques de dégradation environnementale des pays développés, y compris l'UE, car elle prend l'année 2020 comme base de référence sans tenir compte du changement d'affectation des sols et de la déforestation qui se sont produits dans ces pays développés depuis la révolution industrielle, pénalisant de ce fait les pays en développement, en violation du principe de responsabilité commune mais différenciée.

2.92. En somme, l'Argentine tient à souligner l'importance d'éviter toute mesure unilatérale dépourvue du fondement juridique et multilatéral adéquat et de l'appui scientifique nécessaire. Nous suivrons de près l'évolution de ces initiatives afin d'éviter toute restriction déguisée au commerce international au nom de l'environnement.

2.93. La représentante de la Norvège a communiqué la déclaration suivante:

2.94. La Norvège remercie l'UE pour ses renseignements actualisés sur le Pacte vert. L'Union européenne et la Norvège partagent l'opinion selon laquelle une tarification des émissions de carbone est, en règle générale, la manière présentant le meilleur rapport coût-efficacité de réduire ces émissions. Notre outil commun de tarification du carbone est le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SCEQE), en vigueur dans tous les États membres de l'UE ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein et en Norvège. Si nos partenaires internationaux ne partagent pas la même ambition climatique, il existe un risque de fuite de carbone et nos efforts visant à réduire les émissions en Europe n'auront pas pour effet d'entraîner une réduction du même ordre des émissions mondiales.

2.95. Toutefois, comme d'autres délégations l'ont indiqué, il est essentiel que le MACF soit conforme aux règles de l'OMC et que sa mise en œuvre ne provoque pas de tensions non nécessaires dans les relations commerciales internationales. En ce qui concerne la déforestation et la proposition de règlement n° 706 de l'UE relatif à l'importation et à l'exportation de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, la Norvège procède actuellement à une évaluation de cette proposition pour établir sa pertinence au regard de l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE) que la Norvège a conclu avec l'UE.

2.96. La représentante de l'Égypte a communiqué la déclaration suivante:

2.97. L'Égypte remercie l'Union européenne du point complet qu'elle a fait sur les aspects liés au commerce du Pacte vert, y compris le MACF et la déforestation. L'Égypte attache une grande importance au processus de transition vers une économie verte, comme à l'adaptation aux changements climatiques. Cependant, nous devons être conscients des éventuels effets négatifs que contient cette transition et de ses implications pour le commerce international à court et à moyen terme. Nous sommes convaincus qu'en cherchant à atteindre ces objectifs politiques les Membres doivent se garder d'adopter et d'appliquer des mesures unilatérales qui créeraient des obstacles non nécessaires ou déguisés au commerce et éviter les mesures qui pourraient avoir des effets préjudiciables sur les flux commerciaux provenant de tous les pays, mais surtout des pays en développement et des PMA.

2.98. Les mesures liées au commerce qui ont trait aux changements environnementaux et climatiques et aux objectifs relatifs aux émissions de gaz devraient être compatibles avec les règles de l'OMC. Elles devraient être transparentes et tenir compte des besoins particuliers des pays en développement et PMA Membres avant d'être adoptées ou appliquées.

2.99. L'Égypte est d'avis que pour préserver la transparence et l'intégrité dans le système commercial multilatéral, toutes les mesures liées au commerce qui concernent les changements climatiques, y compris les différentes formes de tarification du carbone et les taxes associées, devraient faire l'objet de discussions et d'analyses approfondies et exhaustives au sein de l'OMC afin que nous établissions collectivement la meilleure approche possible pour parvenir au développement durable de tous les pays. Cela devrait se faire par des mesures qui tiennent compte des besoins particuliers des pays en développement et qui les aident à augmenter leur part dans le commerce international, comme le prévoient les paragraphes 1 et 2 de l'Accord de Marrakech, tout en favorisant l'adaptation climatique.

2.100. L'Égypte s'associe aux déclarations faites par le Royaume d'Arabie saoudite au nom du Groupe arabe et par le Congo au nom du Groupe africain.

2.101. Le représentant de la Colombie a communiqué la déclaration suivante:

2.102. La Colombie remercie l'Union européenne des présentations qui ont été faites aujourd'hui. Le monde connaît à l'évidence une vague croissante de règlements écologiques nationaux qui ont de fortes répercussions commerciales. Ces mesures unilatérales affectent principalement les pays en développement Membres, en particulier les pays tropicaux, dont fait partie la Colombie. Nous pensons qu'il n'est pas possible d'adopter une solution unique.

2.103. Il est essentiel de rappeler que le préambule de l'Accord de Marrakech reconnaît l'importance de l'objectif de développement durable, en vue à la fois de protéger et préserver l'environnement et de renforcer les moyens d'y parvenir d'une manière qui soit compatible avec les besoins et soucis respectifs des parties à différents niveaux de développement économique. La Colombie est d'avis que nous avons besoin d'une transition écologique qui soit juste et inclusive et qui adopte une approche globale. Nous devons par exemple examiner les mesures telles que les subventions et intrants énergétiques, qui peuvent nuire à un système commercial performant.

2.104. Il arrive de constater que certaines mesures environnementales sont hybrides et ont un pied dans chaque monde – l'un dans le camp du commerce international et l'autre dans celui de l'environnement international. Ces deux mondes doivent être mutuellement pertinents et complémentaires, et ni l'un ni l'autre ne doivent être négligés. Les principes dont nous sommes convenus dans le monde environnemental sont particulièrement pertinents et les mesures commerciales et environnementales devraient être compatibles avec eux. Ce comité, par exemple, devrait avoir un débat sur la souveraineté des ressources naturelles; sur le principe des responsabilités communes mais différenciées; sur le principe de la coopération internationale, entre beaucoup d'autres; et sur la manière dont les mesures liées au commerce peuvent être compatibles avec celles qui visent une transition juste et inclusive. Nous devons examiner la position juridique adoptée en lien avec ces mesures à l'OMC, notamment l'article XX du GATT de 1994 et les dispositions similaires dans d'autres accords du même ordre.

2.105. Le représentant de l'Indonésie a communiqué la déclaration suivante:

2.106. L'Indonésie tient à remercier l'Union européenne pour les renseignements actualisés et la présentation qu'elle a donnés sur le Pacte vert de l'UE, en particulier sur le MACF et la déforestation. Elle en prend note, ainsi que du rapport de l'UE sur ces mesures. Elle continue d'accorder une attention étroite au Pacte vert, car l'UE est l'un des principaux marchés pour les produits agricoles indonésiens – à savoir l'huile de palme, le café ainsi que les bois et leurs produits dérivés – qui pourraient être affectés par ces mesures.

2.107. Conformément au Programme 2030 des Nations Unies et aux ODD, le système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC doit veiller à ce qu'il soit pertinent et qu'il permette d'atteindre les ODD, principalement dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la prévention de la faim, de la création d'emplois ainsi que de la réduction des inégalités en faisant du développement un élément central. C'est également conforme à ce qui est inscrit dans le marbre du préambule de

l'Accord de Marrakech. À cet égard, l'Indonésie tient une fois de plus à faire part de sa grave préoccupation au sujet du Pacte vert de l'UE, dont ces mesures pourraient potentiellement porter préjudice et nuire à nos agriculteurs, et menacer les moyens de subsistance de nombreux petits agriculteurs en Indonésie. En outre, l'Indonésie est d'avis que la politique de l'UE est potentiellement incompatible avec le principe de l'OMC de non-discrimination et qu'elle se traduit par des obstacles non nécessaires au commerce.

2.108. Les mesures commerciales liées aux changements environnementaux et climatiques ne doivent pas aller à l'encontre des buts consistant à réaliser les ODD. À cet égard, une politique nationale de lutte contre les changements climatiques ou en matière environnementale ne doit pas être de nature punitive pour les autres Membres, en particulier les pays en développement, ni punir d'autres pays qui appliquent des mesures relatives à l'accès aux marchés en partant du simple principe unilatéral que d'autres pays n'ont pas rempli leurs obligations environnementales respectives. Chaque mesure doit être fondée sur des faits scientifiques et des conclusions objectives, sans quoi ces mesures risquent d'être arbitraires et de se muer en protectionnisme déguisé.

2.109. C'est pourquoi l'Indonésie demande à l'UE de réexaminer attentivement ces mesures et leurs effets potentiels sur le marché mondial et sur le développement. L'Indonésie encourage également l'UE à entreprendre des consultations supplémentaires, en particulier avec les pays en développement, avant d'entamer la phase finale de la législation. Nous sommes convaincus qu'une meilleure approche peut être adoptée par des moyens coopératifs et compatibles avec les règles de l'OMC.

2.110. La représentante du Costa Rica a communiqué la déclaration suivante:

2.111. Le Costa Rica tient à remercier l'UE des renseignements actualisés qu'elle a fournis sur le Pacte vert et les mesures qui seront prises concernant le MACF et la proposition relative aux produits "zéro déforestation". Nous croyons être en mesure de soutenir l'esprit sur lequel ces mesures sont fondées mais nous pensons qu'à ce stade nous n'avons pas connaissance de preuves scientifiques suffisantes concernant l'impact environnemental de la fuite de carbone et la manière dont les pays exportateurs vers l'UE devront se conformer à ces mesures. Le Costa Rica croit fermement dans le système commercial multilatéral et nous pensons que les principes sur lesquels il est fondé doivent prévaloir lors de l'élaboration de toutes les politiques mondiales, en particulier dans l'application de mesures de protection de l'environnement, qui pourraient constituer des obstacles discriminatoires au commerce. Nous sommes convaincus que la bonne foi l'emportera ici et que nous nous en souviendrons lorsque nous examinerons ces différentes questions dans les discussions qui auront lieu au sein de cette Organisation.

2.112. La représentante de la République de Corée a communiqué la déclaration suivante:

2.113. La Corée remercie l'UE du point qu'elle a fait sur son Pacte vert et des renseignements actualisés qu'elle a fournis sur le MACF et la déforestation. Ma délégation souhaite réaffirmer notre position selon laquelle les mesures liées au commerce qui ont trait à la protection de l'environnement doivent être conçues avec précaution afin de faire avancer la réalisation des objectifs environnementaux en conformité avec les règles et principes de l'OMC. À ce stade, comme l'ont dit d'autres Membres, le principe de la fuite de carbone et les méthodes d'établissement de la tarification du carbone demeurent contestables. À cet égard, la Corée encourage l'UE à continuer de communiquer des détails sur le MACF de manière transparente et à conduire des consultations avant d'appliquer des mesures concrètes.

2.114. Les représentants de l'Union européenne ont communiqué la déclaration suivante:

2.115. En réponse aux questions sur la déforestation, je tiens à remercier tous les collègues de leurs questions très pertinentes et intéressantes et j'essaierai d'y répondre autant que je le peux à ce stade en les reprenant une par une.

2.116. Pour commencer par les questions de la Thaïlande, je tiens à souligner que la charge de la preuve, dans le cas de cette proposition législative, revient en fait aux opérateurs de l'UE, et non aux pays tiers, donc nous devons garder à l'esprit que la charge de la preuve incombe vraiment aux opérateurs de l'UE ou à l'industrie européenne. Nous tenons également à insister non seulement en réponse aux questions de la Thaïlande mais aussi à celles de plusieurs autres pays partenaires sur

le fait que de longues consultations se sont effectivement tenues, non seulement avec des autorités et organes gouvernementaux des pays partenaires mais aussi avec les parties prenantes émanant notamment de la société civile et de la branche de production dans de nombreux pays. Elles ont pris la forme, par exemple, de leur participation à certaines réunions de notre plate-forme des parties prenantes et à bien d'autres également. Nous avons organisé sur ce sujet précis des réunions dans les pays tiers avec les autorités ainsi qu'avec les représentants de la société civile et de l'industrie – par exemple en Malaisie, au Cameroun et dans d'autres endroits. Cela continue d'être le cas et continuera aussi à l'avenir car, pour l'UE, le fait de travailler en lien avec les pays partenaires, non seulement concernant la législation mais aussi dans le cadre plus général de la lutte visant à faire cesser la déforestation, est un élément essentiel de l'équation. Nous ne pouvons pas travailler seuls dans ce domaine, nous devons travailler ensemble et nous travaillons de concert avec les pays partenaires – producteurs comme consommateurs.

2.117. En ce qui concerne les détails qui ne sont pas connus à ce stade, nous avons fourni des réponses détaillées à bon nombre de ces questions dans les réunions que j'ai mentionnées mais aussi dans nos réponses officielles à certaines des questions transmises par les autorités et par d'autres parties prenantes. On ne peut donc pas vraiment dire que les détails ne sont pas connus. Évidemment, sur certaines questions spécifiques, les discussions se poursuivent, et tout ne sera clair que lorsque nous en aurons les résultats définitifs. Toutefois, de très nombreux détails sont déjà connus et ne changeront pas.

2.118. Je tiens à souligner qu'une fois qu'un accord sera trouvé sur le nouveau règlement, ce qui pourrait advenir plus tard dans l'année ou bien l'année prochaine, car le processus prend du temps, une période de transition sera ménagée, comme toujours, donc les règles n'entreront pas en vigueur le jour même. Cette période de transition vaut tout à la fois pour les branches de production dans nos pays partenaires et pour celles de l'UE. Nous devons ménager une période de transition, qui permettra aux branches de production de l'UE et de nos pays partenaires de s'adapter et à la Commission et aux collègues des États membres de s'employer à les aider dans ce processus, surtout dans les pays producteurs qui ont besoin de notre soutien. Nous sommes déjà impliqués dans plusieurs programmes et projets de coopération et de développement, par exemple dans les négociations sur le cacao au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, mais aussi dans de nombreux autres projets comme en Indonésie et en Malaisie.

2.119. En ce qui concerne le FLEGT, la principale différence tient au fait que les études que nous avons conduites afin de dresser le bilan de la qualité des réglementations précédentes ont montré que pour lutter contre la déforestation, nous devons le faire tous ensemble si nous voulons atteindre les objectifs que nous avons fixé au niveau planétaire en termes de changements climatiques et de perte de la biodiversité, et nous devons englober bien d'autres produits de base au-delà des marchandises. En l'occurrence, nous envisagerons donc plusieurs produits de base qui sont pertinents du point de vue de la déforestation. Pour plus de détails sur ce point, et pour répondre à certaines des questions posées par le Guatemala, nous devons renvoyer à l'évaluation d'impact, comme indiqué précédemment. De ce fait, se concentrer sur la seule exploitation forestière illégale est une chose, envisager la déforestation dans son ensemble en est une autre, parce que c'est ce que nous devons faire si nous voulons réaliser chacun des engagements que nous avons pris au nom de l'UE, mais aussi au niveau mondial, en matière de changements climatiques et de biodiversité.

2.120. La sélection des produits de base est expliquée en détail dans l'évaluation d'impact et, de surcroît, nous devons mentionner qu'il s'agira d'une approche par État, donc il y aura sans doute – et c'est d'ailleurs déjà prévu – des examens réguliers sur lesquels nous pourrions fonder les analyses ultérieures des dernières données scientifiques afin, le cas échéant, d'adapter le champ des produits de base mais aussi des produits couverts. Une précision essentielle – le Guatemala ayant demandé si le règlement s'appliquerait aux seuls produits ne provenant pas de l'UE. Non, la réponse est non, il s'applique à tous les produits: ceux qui sont fabriqués dans l'UE et ceux qui le sont hors de l'UE. Le sujet, ici, ne concerne pas les produits importés, mais le placement sur le marché européen de tous les produits, ceux qui sont fabriqués dans l'UE comme ceux qui proviennent d'autres pays partenaires.

2.121. S'agissant de l'évaluation comparative, plusieurs questions ont été posées. Je tiens à rassurer tout le monde: les critères seront fondés sur des données scientifiques et il va de soi que l'un des critères les plus importants que nous examinerons – en réalité, c'est le critère le plus important – sera le taux de déforestation. Il sera fondé sur les données convenues et reconnues sur le plan international, comme celles qui proviennent de la FAO.



2.122. Pour ce qui est des questions du Guatemala qui demande pourquoi le devoir de diligence est la voie à suivre sur les deux options retenues et si les conséquences sur les pays partenaires mais aussi les États membres de l'UE ont été calculées, toutes les données peuvent être consultées dans l'évaluation d'impact. Au sujet de ces conséquences, il y a ici plusieurs tableaux qui sont extrêmement intéressants car ils présentent des flux commerciaux et des pourcentages relatifs à des produits particuliers dans tel et tel pays, surtout du point de vue du commerce avec l'UE.

2.123. Pour répondre à quelques autres questions: au Cameroun, je tiens à dire que pour l'UE, la coopération et le développement sont cruciaux, que travailler avec les pays partenaires a toujours été un élément central de notre travail et que cela continuera. J'ai déjà indiqué le cas des négociations sur le cacao, par exemple. S'agissant de la reforestation, cette initiative particulière porte principalement sur la déforestation mais il va de soi que travailler ensemble sur la reforestation est aussi extrêmement pertinent pour nous.

2.124. Sur la déforestation, je m'en tiendrai là, parce que d'autres pays ont posé plusieurs questions mais en fait, la plupart de celles auxquelles il a déjà été répondu couvrent le reste. Nous sommes tout à fait disposés à répondre aux autres questions que vous pourriez avoir.

2.125. En ce qui concerne le MACF, j'ai noté plusieurs observations et questions auxquelles nous jugeons important de répondre sur plusieurs sujets tels que la compatibilité avec les règles de l'OMC, le dialogue multilatéral, le principe des responsabilités communes mais différenciées, la prise en compte du coût de l'atténuation dans d'autres pays et le calendrier d'introduction du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Je répondrai dans cet ordre.

2.126. Sur le fait que nous avons conçu le MACF comme un instrument qui doit être et qui a besoin d'être compatible avec les règles de l'OMC, c'est un point essentiel pour l'UE, qui s'inscrit dans la manière dont nous entendons aborder cette question conjointement avec nos partenaires commerciaux. Le MACF est un instrument qui s'appuie sur la tarification du carbone en vigueur dans l'UE, notre principal instrument d'atténuation du carbone dans les émissions industrielles, il vise à renforcer cet instrument et ses effets viseront les entreprises européennes et elles seulement. Il applique les mêmes règles aux produits importés que celles qui s'appliquent dans l'UE et il est conçu pour lutter contre le risque de fuite de carbone dans les secteurs où les émissions de carbone sont élevées et où le commerce de marchandises est important, d'où le risque de fuite de carbone. Les produits importés ne font donc pas l'objet du même traitement que la production de l'UE.

2.127. En ce qui concerne le dialogue multilatéral, j'ai entendu plusieurs appels à tenir des discussions internationales et à lutter contre les changements climatiques ensemble, et nous sommes tout à fait d'accord avec cette approche. Nous sommes impliqués dans de nombreuses instances ici à l'OMC, mais aussi à l'OCDE, au G-7, au G-20, dans la Coalition des ministres des finances pour l'action climatique et dans plusieurs autres enceintes dans de nombreux domaines, tant au sein de l'UE que dans le cadre de la CCNUCC. Nous savons que ces discussions prendront du temps et, parce qu'elles prennent du temps, nous pensons qu'il est utile de renforcer le SCEQE et nous devons le faire dans l'UE pour prendre notre part de la réduction des émissions liées à la production dans l'UE ou en lien avec elle. À cet égard, nous avons conçu le MACF de manière à ce qu'il tienne compte des politiques de nos partenaires et qu'il soit adapté à la coopération internationale.

2.128. De ce point de vue, il est très important de préciser que le MACF tient compte des émissions intrinsèques des produits qui sont importés dans l'UE et que c'est le premier des principes sur lequel repose le dispositif. Le MACF tient compte des émissions liées aux produits, il ne vise donc ni les politiques des pays ni les mesures qui y sont en vigueur mais leurs effets, parce qu'elles ont des effets sur la teneur en carbone et, par conséquent, sur le MACF. C'est la première manière de tenir compte des politiques dans différents pays. Si, en plus d'adopter des mesures et des règlements pour réduire les émissions, les pays se dotent d'une tarification du carbone, le MACF en tiendra également compte et son montant s'en trouvera réduit. Mais la première chose qui permet de diminuer le MACF est la réduction des émissions, soit du fait de politiques nationales soit du fait des efforts consentis par une entreprise sur le plan national.

2.129. Le quatrième élément évoqué qui mérite une réponse est la question de la compatibilité du MACF avec le principe de responsabilités communes mais différenciées. Pour l'essentiel, les effets du MACF concerneront l'UE, sa raison d'être est de renforcer le SCEQE et, comme je l'ai indiqué

précédemment, il tient pleinement compte de la situation qui prévaut dans d'autres pays et des politiques qu'ils appliquent.

2.130. Des questions ont également été posées au sujet de l'élargissement possible du champ du MACF. Ce que je peux vous en dire est que cette question fait l'objet de discussions dans le cadre du dialogue interinstitutionnel entre le Conseil et le Parlement, mais qu'il n'est pas possible à ce stade de savoir quel sera le résultat de ces discussions. Je ne peux pas anticiper sur les discussions interinstitutionnelles sur ce point.

2.131. Dernier point: le temps de préparation du MACF. Dans la proposition de la Commission, il était prévu que le MACF commencerait le 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine. Compte tenu de l'état d'avancement du dialogue interinstitutionnel, ce ne sera pas le cas, il entrera en vigueur plus tard. Mais quoi qu'il en soit, les négociants opérant hors de l'UE disposeront du temps nécessaire pour se préparer car le MACF commencera par une période transitoire ne consistant qu'en la transmission de renseignements de base sur les émissions de carbone intrinsèques dans les produits et l'ajustement financier ne commencera qu'ultérieurement dans la proposition de la Commission en 2026. Il y aura donc du temps et des lignes directrices seront fournies pour le commerce. Sur ce, je crois avoir répondu à toutes les questions soulevées lundi et je vous remercie encore une fois de votre intérêt.

2.132. Enfin, je veux répondre aux autres questions mais je commencerai par remercier toutes les délégations qui sont intervenues des précieux efforts qu'elles ont consentis pour analyser et évaluer en détail les différents règlements de l'UE. Pour nous, cela démontre la valeur des travaux au sein de ce comité, en particulier la fonction de transparence et les délibérations subséquentes qui en résultent. Nous souhaitons vivement poursuivre cet exercice et le dialogue.

2.133. En réponse à ces questions, je souhaite faire quelques remarques générales. Tout d'abord, notre seul but est de pouvoir réaliser le programme et les objectifs climatiques et environnementaux auxquels nous nous sommes tous engagés, pas seulement l'UE. Il est sûr que certains d'entre eux affecteront les échanges commerciaux. Le climat et l'environnement ne s'arrêtent pas aux frontières et jouent un rôle tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La question n'est donc pas de savoir s'il faut prendre des mesures mais comment. Avec un si grand nombre de mesures en préparation, l'UE a examiné très attentivement leurs effets, sous un angle systémique. Vous pouvez prendre connaissance de toutes les options politiques qui ont fait l'objet de notre analyse dans les évaluations d'impact de chaque mesure et la justification de l'option retenue dans les études en question, ainsi que dans la législation. Nous avons systématiquement appliqué nos propres lignes directrices concernant la sélection et la conception des mesures. Cela inclut la non-discrimination, par exemple; et le fait que les mesures doivent avoir un objectif et une justification d'ordre environnemental; mais aussi la prise en compte du fait qu'elles ne doivent pas être plus contraignantes qu'il n'est nécessaire pour atteindre l'objectif; et, naturellement, qu'elles doivent être fondées sur les normes internationales et accompagnées d'une stratégie internationale de dialogue avec les pays partenaires, et de renforcement des capacités et d'assistance technique en faveur des partenaires qui en ont besoin.

2.134. Concrètement et à titre d'illustration, le programme Europe dans le monde est le principal outil financier de l'UE pour promouvoir le développement durable, la paix et la stabilité dans le monde entier. Avec une enveloppe de près de 80 milliards d'EUR pour la période 2021-2027, l'action extérieure de l'UE aide les pays partenaires à réaliser les ODD, y compris le Pacte vert de l'UE. En outre, l'UE est le premier donateur à l'Aide pour le commerce.

2.135. Comme indiqué précédemment, nous nous sommes fondés sur les normes internationales. Nos lignes directrices mentionnent également les points sur lesquels nous ne sommes pas encore parvenus à atteindre un consensus international sur une norme spécifique. Cela ne devrait pas nous empêcher de traiter la question. En effet, le climat nous oblige à prendre des mesures urgentes. Toutefois, lorsqu'aucune norme internationale complète n'est encore en vigueur, nous nous sommes fondés sur les travaux internationaux et conduisons parallèlement une stratégie de coopération avec les pays tiers pour élaborer les normes en question. En un mot, ces lignes directrices internationales ont beaucoup de points communs avec un exercice dont je me souviens, qui date d'il y a deux ans environ – le Secrétariat de l'OMC avait alors élaboré une liste de vérifications de ce dont les Membres devraient tenir compte en élaborant des mesures – nous sommes même allés au-delà.

2.136. Tout au long du processus, nous avons résolument plaidé en faveur de la transparence. Et nous transformons nos paroles en actes. J'espère que, lors de futures discussions, nous aborderons les différentes pratiques que d'autres Membres pourront avoir mises au point pour faire face à l'urgence climatique et environnementale. Nous pourrions le faire, par exemple, en choisissant certains domaines particuliers – la déforestation ou d'autres sujets – dans lesquels plusieurs Membres pourraient avoir élaboré un projet. Nous pourrions présenter les lignes directrices internes déjà mentionnées que nous avons élaborées et discuter des solutions possibles, voire des meilleures pratiques.

2.137. J'en viens à la question relative à la proposition sur l'écoconception pour des produits durables. L'objectif principal de la proposition consiste à élargir les directives sur l'écoconception qui ont porté leurs fruits au-delà des produits énergétiques afin de les rendre applicables à l'éventail le plus large de produits et d'obtenir davantage de résultats en termes de circularité. Toutefois, je peux confirmer que les denrées alimentaires et d'autres types de produits comme les aliments pour animaux et les produits médicaux sont exclus du champ de la proposition de la Commission.

2.138. Par sa conception, le règlement relatif à l'écoconception pour des produits durables ressemble à la directive sur l'écoconception en vigueur. En un mot, cela signifie que des règles détaillées par produit sont fixées dans un deuxième temps par l'intermédiaire de mesures consacrées à un produit particulier ou à des groupes de produits. Les produits prioritaires dans la chaîne de valeur sont identifiés au moyen d'un plan de travail au sujet duquel des consultations publiques seront lancées à la fin 2022. Les produits intermédiaires comme le fer, l'acier et l'aluminium ont un fort impact environnemental et peuvent faire l'objet d'améliorations, ce qui en fait des candidats appropriés à l'inclusion dans le premier plan de travail pour les catégories de produits qui seront retenues dans le cadre de cette initiative.

2.139. En ce qui concerne les renseignements figurant dans le passeport numérique de produit (PNP), les renseignements à y faire figurer seront examinés attentivement et au cas par cas lors de l'élaboration des règles par produit. Ils pourront inclure des renseignements tels que l'empreinte environnementale d'un produit, des renseignements utiles aux fins du recyclage, le contenu recyclable de tel ou tel matériau, des renseignements relatifs à la chaîne d'approvisionnement, etc. Des protocoles de sécurité et de confidentialité spécifiques seront mis au point dans le cadre du processus de normalisation. En outre, l'accès à l'information sera octroyé selon le principe du "besoin d'en connaître". Différentes parties prenantes auront accès à différentes séries de renseignements en fonction de droits d'accès définis dans les actes délégués pour chaque groupe de produits visé par la réglementation.

2.140. Il nous a également été posé une question sur la stratégie de l'UE en faveur des textiles durables et circulaires, de sa responsabilité élargie des producteurs (REP), et il nous a été demandé si les mesures figurant dans la stratégie font l'objet de consultations avec les parties prenantes du secteur.

2.141. La Commission envisage d'appliquer la REP aux textiles dans le cadre d'une évaluation de l'impact de la révision de la législation-cadre de l'UE sur les déchets. Dans le cadre de cette évaluation d'impact, des consultations approfondies des parties prenantes se sont tenues, dont une consultation publique ouverte et deux ateliers sur les textiles pour les parties prenantes du secteur. Les parties prenantes des pays tiers ont été invitées à faire part de leurs contributions et 16 pays non membres de l'UE l'ont fait. Les réponses à cette consultation seront examinées par la Commission lors de l'élaboration de la révision de notre législation-cadre sur les déchets.

2.142. Pour finir, je tiens à souligner que l'UE a assuré un niveau sans précédent de transparence dans ses processus réglementaires mais aussi auprès de ce groupe. Bien sûr, il est clair que nous avons entendu plusieurs Membres déclarer qu'ils ne savent pas encore comment anticiper les mesures, mais cela s'explique parce que nous avons été transparents d'emblée. À l'évidence, tous les détails des mesures proposées ne sont pas encore définitivement établis puisque nous sommes dans le cadre d'un processus législatif interinstitutionnel. Mais nous communiquons ces renseignements avant même que les règlements n'entrent en vigueur et nous vous donnons la possibilité de formuler des observations très en amont du processus, avant l'adoption de la législation. En outre, nos propositions passent généralement par une phase d'incubation avant d'entrer en vigueur, afin que les entreprises s'y préparent.

2.143. Sur ce, je vous remercie tous pour vos observations et je tiens à dire que nous avons dûment pris en considération la dernière intervention de la matinée par le Bangladesh et que nous serons heureux de poursuivre la discussion.

2.144. La représentante du Guatemala a communiqué la déclaration suivante:

2.145. Je tiens à remercier la délégation de l'UE pour ses réponses à nos questions. J'avais juste une observation complémentaire fondée sur les observations que nous avons reçues concernant les questions fournies lors de la dernière session sur la mesure relative à la déforestation. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, la première fois que cette mesure a été présentée, nous avons demandé à la délégation de l'UE comment elle choisissait les produits de base qui seront visés par la mesure relative à la déforestation. À l'époque, il nous avait été répondu que tous les détails figuraient dans l'évaluation d'impact, mais nous avons examiné cette évaluation, en particulier la partie qui explique comment les produits de base visés sont choisis, et il y est fait référence à trois études différentes. Je tiens à renvoyer aux intitulés de ces études parce qu'il me semble utile et intéressant que nous comprenions quels sont les critères utilisés dans la mesure où il va de soi qu'il existe d'autres produits de base susceptibles de provoquer la déforestation, qui ne sont pas forcément ceux qui ont été retenus par cette délégation ou dans ce règlement. Nous souhaitons donc comprendre le processus de sélection d'un produit de base par rapport à un autre.

2.146. Nous avons donc consulté les intitulés des études mentionnées dans l'évaluation d'impact qui sont libellés ainsi: "Étude relative aux mesures axées sur la demande visant à lutter contre la déforestation, impact de la consommation de l'UE sur la déforestation", ce qui ne renvoie qu'à l'impact de la consommation de produits alimentaires, de produits de base non alimentaires et de produits manufacturés importés sur la déforestation, en évaluant le rôle de sept produits agricoles de base liés à la déforestation – l'huile de palme, le soja, les bovins, la fibre de bois, le cacao, le café et le caoutchouc. Cette étude en particulier porte principalement sur les régions Amérique latine et Asie. En consultant le contenu de ces études, nous nous sommes aperçus qu'en réalité elles portaient déjà sur les produits qui avaient été choisis, mais qu'aucune ne donnait une quelconque explication quant aux critères utilisés ou sur la manière dont les impacts de ces produits particuliers différaient de l'impact d'autres produits du point de vue de la déforestation. C'est la raison pour laquelle nous réitérons notre question et espérons obtenir des réponses sur ce point.

2.147. Le représentant de l'Union européenne a communiqué la déclaration suivante:

2.148. Merci au Guatemala pour cette question. En réalité, de précédents éléments ont également été pris en compte et, en un mot, les critères de base qui ont été retenus sont ce qui est le plus important du point de vue de la contribution de l'UE à la déforestation par l'intermédiaire de ces produits. Nous voulons donc assumer la responsabilité de ce qui est lié à la consommation de l'UE, et c'est pourquoi l'accent est mis sur les produits pour lesquels l'empreinte de l'UE est particulièrement importante en termes de contribution – ou de contribution potentielle – à la déforestation. Voilà donc le principe de base. Nous ne visons pas toutes les sortes de produits, mais seulement ceux pour lesquels l'UE peut être responsable d'une manière ou d'une autre.

## **2.2 Faits nouveaux récents relatifs à la réforme des subventions aux combustibles fossiles**

### **2.2.1 Présentation de renseignements actualisés sur les faits nouveaux récents relatifs à la réforme des subventions aux combustibles fossiles**

2.149. La représentante de la Nouvelle-Zélande a fait la déclaration suivante:

2.150. Conformément à la Déclaration ministérielle conjointe sur les subventions aux combustibles fossiles et au plan de travail de haut niveau sur la réforme de ces subventions présenté conjointement par 47 Membres à la CM12 en juin, la Nouvelle-Zélande a convoqué la première réunion de l'OMC sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles, qui a eu lieu le 3 octobre 2022. Cette première réunion a suscité une forte participation, notamment des coauteurs de la Déclaration conjointe et d'autres délégations.

2.151. La première partie de la séance a été consacrée à des exposés présentés par l'Institut international du développement durable (IISD), la Division de la recherche économique de l'OMC, le

Comité du commerce et de l'investissement du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ces exposés portaient sur les activités en cours en rapport avec la réforme des subventions aux combustibles fossiles, notamment au sein du G-7, du G-20 et de l'APEC et dans le cadre du suivi de l'Accord de Paris et de la COP26 tenue à Glasgow.

2.152. Il ressort clairement de ces exposés que les subventions aux combustibles fossiles ont recommencé à augmenter, ayant rebondi pour atteindre, estime-t-on, près de 700 milliards d'USD en 2021 après avoir connu une accalmie en raison de la pandémie en 2020. Il a été fait observer à la séance qu'en tenant compte des effets sur la santé humaine et d'autres coûts le coût global de ces subventions était beaucoup plus élevé et que, d'après des estimations, leur suppression pourrait se traduire par une augmentation de 4% des recettes publiques mondiales.

2.153. Lors de la deuxième partie de la séance d'octobre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a présenté ses travaux visant à élaborer une méthode pour la communication de renseignements sur les subventions aux combustibles fossiles au niveau mondial, à l'appui des efforts de suivi de l'atteinte de la cible 12.c des ODD des Nations Unies. La première phase de ces travaux, qui couvre 20 pays, sera en ligne en mars 2023 et le PNUE vise à disposer d'un inventaire fiable et comparable des mesures relatives aux subventions aux combustibles fossiles d'ici 2025. Les intervenants à la réunion ont reconnu le contexte difficile que constituait la crise énergétique en cours et ont souligné que cela mettait en évidence l'importance de travailler sans relâche pour réaliser la réforme des subventions aux combustibles fossiles. Plusieurs délégations ont également indiqué que les mesures de soutien aux combustibles fossiles devraient être extraordinaires, temporaires et limitées dans le temps.

2.154. Les participants à la réunion ont soutenu l'intensification des travaux sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles, à commencer par un accroissement de la transparence; le partage de données d'expérience (tant au niveau national que dans le cadre de processus internationaux tels que les examens par les pairs de l'APEC ou du G-7); et le partage des meilleures pratiques dans des domaines tels que l'identification, l'examen et la réforme à l'échelle du gouvernement. Certains se sont également exprimés en faveur d'une analyse plus approfondie des incidences sociales, économiques et environnementales de ces subventions. Dans ce contexte, la nécessité de prendre en compte les questions d'équité et les efforts déployés en faveur d'une "transition juste" ont été soulignés.

2.155. Des participants souhaitaient en savoir davantage à propos de l'incidence et des effets sur l'ensemble de la chaîne de valeur des subventions aux combustibles fossiles, y compris les subventions à la production de tels combustibles; du pourcentage de subventions généralement classées parmi les subventions destinées aux consommateurs mais qui sont en réalité affectées à des processus industriels ou à la poursuite de la production; des subventions accordées aux entreprises publiques ou par l'intermédiaire de celles-ci; et des subventions accordées par les administrations régionales ou locales.

2.156. Les règles existantes de l'OMC et l'expérience acquise en matière de subventions ont été considérées comme une bonne base sur laquelle s'appuyer. De nombreux participants se sont dits favorables au recours aux examens des politiques commerciales, au Comité des subventions et des mesures compensatoires et aux Discussions structurées sur le commerce, l'environnement et la durabilité (Discussions structurées) pour aider les Membres à mieux comprendre ces travaux. Le lien avec les travaux du Dialogue informel sur les plastiques a également été noté.

2.157. Enfin, la collaboration avec d'autres organisations internationales a été jugée essentielle, en particulier avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pour encourager l'inclusion des engagements sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles dans les contributions déterminées au niveau national (CDN); ainsi qu'avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le PNUE, l'OCDE et l'APEC pour la collecte des données. Les participants souhaitaient vivement rester au courant des faits nouveaux concernant l'utilisation du modèle de formulaire de déclaration volontaire de l'APEC. Les travaux entrepris par certaines délégations, pour négocier un accord sur le changement climatique, le commerce et le développement durable, qui s'articulerait entre autres autour des subventions aux combustibles fossiles, ont également suscité de l'intérêt. Nous ferons le point sur ces travaux ultérieurement.

### **2.2.2 Présentation par les Amis de la FFSR d'un compte rendu de leur activité "FFSR: défis et possibilités dans le contexte d'une crise énergétique", tenue le 18 octobre 2022**

2.158. La représentante de la Nouvelle-Zélande a fait la déclaration suivante:

2.159. Les "Amis de la FFSR" ont organisé une activité parallèle qui a eu lieu en début de semaine et qui visait à examiner les défis et les opportunités de la réforme des subventions aux combustibles fossiles dans le contexte de la crise énergétique actuelle. Des experts de l'Agence internationale de l'énergie, de l'Institut international du développement durable et de l'OCDE y ont présenté des exposés.

2.160. Les points clés à retenir de la séance sont énoncés ci-après:

- l'ampleur de la crise énergétique et ses effets sur les prix;
- l'énorme pression fiscale actuellement exercée sur les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement;
- dans ce contexte, l'importance de faire en sorte que les mesures d'aide temporaire soient ciblées, transparentes et limitées dans le temps (un thème récurrent dans les discussions que nous avons eues le mois dernier);
- l'expérience acquise lors des crises énergétiques antérieures est un moteur de la réforme (l'AIE a indiqué que les chocs pétroliers des années 1970 avaient favorisé une forte réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles);
- les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement; et l'importance d'une bonne communication et d'une réforme soutenue pour rallier la population à la réforme et pour s'assurer que la structure d'incitation favorise la fin de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et leur remplacement par des solutions énergétiques vertes.

2.161. S'agissant des prochaines étapes, la planification de la deuxième réunion sous l'égide des coauteurs de la Déclaration ministérielle conjointe est en cours. Comme convenu dans le plan de travail à haut niveau, cette réunion sera axée sur les questions de développement et les questions sociales liées à la réforme des subventions aux combustibles fossiles.

2.162. Pour conclure, je voudrais souligner que les coauteurs de la Déclaration ministérielle conjointe continuent d'accueillir des Membres dans leurs rangs. Nous voudrions encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à nous pour réaliser cette tâche importante.

2.163. Certaines délégations ont réagi comme suit aux exposés.

2.164. La représentante de la Suisse a fait la déclaration suivante:

2.165. Nous remercions la Nouvelle-Zélande pour le rôle prépondérant qu'elle a joué dans le cadre de cette initiative, dont la première réunion, à laquelle nous sommes ravis d'avoir participé, a été très fructueuse. Nous nous sommes également réjouis de la présence de nombreux Membres à cette réunion.

2.166. Face à la triple crise planétaire, nous devons plus que jamais continuer à mettre en exergue la réforme des subventions aux combustibles fossiles et l'inscrire sur la liste des priorités mondiales. Nous devons conjuguer nos efforts pour contrer la pression en faveur du subventionnement des combustibles fossiles dans l'immédiat. La crise énergétique actuelle rend d'autant plus urgente et importante l'adoption des énergies propres. J'aimerais rappeler que la Suisse est très active à cet égard, qu'elle fait partie du groupe "Friends of Fossil Fuel Subsidy Reform" (FFFSR) et qu'elle travaille sur cette question dans le cadre de l'initiative en faveur d'un accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS). L'examen de la réforme des subventions aux combustibles fossiles à l'OMC constitue une avancée importante.

2.167. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a fait la déclaration suivante:

2.168. Le Royaume d'Arabie saoudite souhaite remercier la Nouvelle-Zélande de continuer à communiquer des renseignements actualisés sur son programme d'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles. Tout en encourageant l'échange de renseignements, le Royaume souhaite réaffirmer la position qu'il a exprimée lors des réunions précédentes, à savoir que cette question est traitée dans le cadre d'un forum différent où un examen volontaire par les pairs des subventions inefficaces aux combustibles fossiles incitant au gaspillage est réalisé parmi certains Membres du G-20 en fonction de leur situation, de leurs priorités et de leurs besoins. Nous pensons que de telles questions ne devraient pas être traitées dans le cadre de l'OMC.

2.169. La représentante de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

2.170. L'Indonésie se félicite des renseignements actualisés et du rapport de la Nouvelle-Zélande sur l'évolution récente de la réforme des subventions aux combustibles fossiles, y compris la première réunion de l'initiative. L'Indonésie souscrit à l'importance de cette réforme et reconnaît l'intérêt de certains Membres à tenir la discussion dans le cadre de l'OMC. Toutefois, il est également important que la question soit discutée dans le cadre approprié, étant donné que l'OMC a elle-même des chantiers en plan qui doivent être achevés par les Membres.

2.171. En outre, l'Indonésie souligne que la mise en œuvre de cette réforme des subventions doit tenir compte des capacités de chaque Membre au niveau national et de la volatilité actuelle du commerce mondial.

2.172. La représentante de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

2.173. L'Union européenne est l'un des coauteurs de l'initiative pour la réforme des subventions aux combustibles fossiles. Nous sommes satisfaits de la première réunion du 3 octobre et remercions la Nouvelle-Zélande de l'avoir organisée.

2.174. Les premiers échanges ont été fructueux et ont mis en évidence la nécessité d'accroître la sensibilisation et la transparence en ce qui concerne les subventions aux combustibles fossiles. Nous sommes d'accord avec la nécessité de disposer d'informations plus détaillées pour pouvoir différencier les subventions aux combustibles fossiles et entreprendre d'abord une réforme des subventions les plus préjudiciables.

2.175. À notre avis, le CCE a un rôle important à jouer en matière de transparence et pourrait également débattre des subventions aux combustibles fossiles. Nous reconnaissons l'importance de la dimension développement et de la dimension sociale de la consommation de combustibles fossiles et du soutien à ce type d'énergie pour de nombreux pays. Nous encourageons donc les Membres de l'OMC à se joindre à l'initiative concernant la réforme des subventions aux combustibles fossiles et à participer à la discussion connexe, qui sera axée sur les deux dimensions susmentionnées, à la prochaine réunion.

2.176. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

2.177. Nous tenons à remercier la Nouvelle-Zélande pour les renseignements actualisés. La Russie souhaite toutefois s'associer à la déclaration faite par le Royaume d'Arabie saoudite sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles.

2.178. Il est vrai que les combustibles fossiles ne sont plus aussi bon marché et abordables qu'ils ne l'étaient, plus de 136 pays dépendant des importations de combustibles fossiles et les pays les plus pauvres étant particulièrement touchés. Toutefois, il s'agit là de la conséquence logique de la reprise de la demande d'énergie après les confinements liés à la COVID-19 et de l'insuffisance de l'offre, combinée à l'excès de confiance dans les sources d'énergie de remplacement, au subventionnement massif des énergies renouvelables et au trop peu d'intérêt accordé aux sources d'énergie classiques. Tout cela a conduit à un sous-financement et à une diminution de l'offre sur le marché. Les nouvelles initiatives législatives, de nature assez protectionniste, ont réduit la prévisibilité tant pour les producteurs d'énergie que pour les consommateurs, au lieu de chercher à atteindre des objectifs environnementaux.

2.179. Or tous les pays ne peuvent pas se permettre de renoncer aux combustibles fossiles. Contrairement à ces derniers, les énergies renouvelables ne peuvent pas allier production d'énergie durable, faible coût de l'électricité et forte puissance de sortie, et elles restent moins abordables que les combustibles fossiles.

2.180. Nous saluons les efforts collectifs et individuels visant à promouvoir les énergies renouvelables et propres. La première politique nationale que nous avons adoptée pour accroître l'efficacité énergétique par la production d'énergie renouvelable remonte à 2009 et a été constamment améliorée depuis. Toutefois, la promotion des énergies renouvelables ne doit pas avoir d'effet de distorsion sur le commerce ni défavoriser les sources d'énergie classiques.

2.181. Nous sommes d'avis qu'il faut mettre l'accent sur l'élimination des restrictions qui empêchent les Membres de procéder à une transition progressive et juste, en tenant compte de toutes les particularités nationales, plutôt que sur l'élaboration de nouvelles restrictions potentielles visant à faire avancer la transition énergétique forcée.

2.182. Pour conclure, je voudrais noter que la transition énergétique devrait reposer sur un équilibre raisonnable entre les aspects environnementaux et le développement socioéconomique, tout en promouvant la sécurité énergétique.

2.183. La représentante de la République bolivarienne du Venezuela a fait la déclaration suivante:

2.184. Nous tenons à remercier la Nouvelle-Zélande pour son exposé. Notre délégation souhaite souligner que nos pays sont toujours confrontés à la pandémie de COVID-19, qui a montré que les plus vulnérables sont les plus touchés; ainsi, la communauté internationale est préoccupée par l'accès aux vaccins, aux médicaments et à l'équipement médical pour faire face à la pandémie et sauver des vies.

2.185. Le Venezuela prend acte des déclarations de l'Arabie saoudite et de la Fédération de Russie. Nous sommes également préoccupés par le fait que les avancées réalisées dans d'autres enceintes, tels que le forum sur le changement climatique et d'autres instances, pourraient être annulées, car les approches suivies dans d'autres espaces qui n'ont pas pour mission de se pencher sur ces questions et qui ne sont pas les plus appropriés à ces fins, par exemple l'OMC, font double emploi.

2.186. La représentante de la Norvège a fait la déclaration suivante:

2.187. La Norvège soutient depuis longtemps les travaux visant à supprimer progressivement les subventions inefficaces qui encouragent la surconsommation de combustibles fossiles. Nous tenons à féliciter les Membres qui ont conjointement lancé ce processus et, en particulier, la Nouvelle-Zélande, qui donne le ton à cet égard depuis de nombreuses années.

## **2.3 Économie circulaire et pollution par les plastiques**

### **2.3.1 Pollution par les plastiques**

#### **2.3.1.1 Présentation par les coordonnateurs de renseignements actualisés sur les travaux du Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (Dialogue informel sur les plastiques)**

2.188. La représentante de l'Équateur, s'exprimant au nom des coordonnateurs du Dialogue informel sur les plastiques, a fait la déclaration suivante:

2.189. Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'excellent déroulement de la réunion en cours. Une telle énergie et un tel dynamisme sont très satisfaisants pour le Comité et nous vous en sommes très reconnaissants. Au nom des coordonnateurs du Dialogue informel sur les plastiques, nous souhaitons la bienvenue au Mexique, à Samoa et à Maurice, nouveaux coauteurs de l'initiative. À l'heure actuelle, 75 Membres participent au Dialogue à l'OMC. Je tiens à m'excuser à l'avance, car je vais vous présenter un compte rendu long et détaillé des différentes réunions tenues en septembre 2022, en particulier la réunion plénière qui a eu lieu plus tôt dans le mois, ainsi que d'une activité organisée par les coauteurs qui s'est déroulée cette semaine dans le cadre de la Semaine du commerce et de l'environnement à l'OMC.



2.190. La troisième des quatre réunions préplénières de 2022 du Dialogue a eu lieu les 19 et 20 septembre et a été présidée par la Colombie, les Fidji et les Philippines. Elle était ouverte à tous les Membres et des discussions se sont tenues sur chaque axe de travail du Dialogue sur la base de travaux techniques et d'exposés présentés par les parties prenantes et le Secrétariat de l'OMC. Les Membres ont rappelé la réussite de la Déclaration ministérielle élaborée et présentée par les coordonnateurs du Dialogue à la CM12, ainsi que les travaux en cours sur deux enquêtes, portant respectivement sur les mesures liées au commerce et sur l'Aide pour le commerce.

2.191. En ce qui concerne nos travaux sur la lutte contre la pollution plastique, l'axe de travail ayant pour facilitateurs l'Équateur et la Colombie, le Secrétariat de l'OMC a présenté l'enquête sur les mesures liées au commerce. À ce jour, de nombreux Membres ont communiqué leurs réponses. Le questionnaire de l'enquête en cours a été distribué sous forme numérique dans les trois langues en juin 2022. Le Secrétariat a déjà identifié plus de 250 (chiffre actualisé) mesures politiques liées au commerce et a présenté au groupe la première analyse de l'échantillon de mesures liées aux sacs en plastique à usage unique. Selon cette analyse, 60 mesures liées au commerce visaient les plastiques à usage unique, dont 35 s'appliquaient spécifiquement aux sacs en plastique à usage unique. À la lumière de l'analyse présentée au cours de cette réunion préplénière, des informations prises en considération et des données actualisées à ce jour, il est clair que les informations sur la transparence obtenues dans le cadre de l'enquête lancée par le Dialogue sont très utiles et le seront davantage lorsque tous les Membres auront rempli le questionnaire.

2.192. Des parties prenantes et des experts ont présenté une série d'exposés techniques et scientifiques sur leurs activités les plus récentes dans le domaine de la réduction de la pollution plastique. Je ne décrirai pas en détail tous les exposés, car ils sont accessibles en ligne. En bref, l'OCDE a présenté les constatations tirées du document "Perspectives mondiales des plastiques: Scénarios d'action à l'horizon 2060", le second volet d'une série de deux rapports qui contient une feuille de route pour l'adoption d'une politique plus ambitieuse en matière de lutte contre la pollution plastique tenant compte de tous les éléments du cycle de vie des plastiques. Le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (Conventions BRS) a fait le point sur les résultats de la Conférence des parties qui concernent les plastiques et a décrit brièvement les amendements relatifs aux déchets plastiques de la Convention de Bâle et leur mise en œuvre; des Membres ont souligné que certaines de nos discussions avaient mis en lumière la nécessité d'utiliser certaines technologies dans le cadre de la mise en œuvre de ces amendements. L'organisation Pew Charitable Trusts a présenté son évaluation globale des moyens de mettre fin à la pollution des océans par les plastiques. Le Forum pour les biens de consommation a présenté un exposé sur la Coalition d'action sur les déchets plastiques et son objectif consistant à éliminer les emballages inutiles. La Fondation MarViva, une partie prenante de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, a présenté des recommandations au Dialogue, entre autres: décourager l'exportation et l'importation de déchets plastiques depuis ou vers l'Amérique latine et les Caraïbes; promouvoir la transparence et le contrôle du commerce des déchets; lutter contre le commerce illicite de déchets plastiques; et encourager le Dialogue à poursuivre les efforts de coopération internationale avec des processus tels que ceux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) et des Conventions BRS.

2.193. Toutes les délégations et les parties prenantes ont accueilli favorablement les communications. L'importance des données a été rappelée et la réduction de la production de plastiques a été considérée comme la solution la plus attrayante du point de vue environnemental, économique et social par certains Membres. Les Membres se sont également déclarés satisfaits du rapport de l'OCDE, notant qu'il contenait des renseignements pouvant directement appuyer et éclairer l'élaboration d'approches nationales et internationales concernant les plastiques. Les travaux menés à l'OMC et dans d'autres organisations et forums internationaux à cet égard ont également été reconnus. Enfin, certains ont souligné que la réduction des plastiques nocifs et inutiles et la limitation de l'utilisation des plastiques à usage unique constituaient des mesures essentielles pour établir le premier pilier d'une économie circulaire et qu'il importait d'établir des définitions communes et de revoir les politiques incohérentes en matière de gestion des déchets plastiques.

2.194. Le deuxième axe de travail – la promotion du commerce pour lutter contre la pollution plastique (facilitateurs: Australie et Philippines) – a été couvert par des exposés de représentants du secteur privé. Ces derniers ont fait part de leur expérience en matière d'utilisation de produits de remplacement et de substitution des plastiques et des emballages en plastique, à la fois efficaces et écologiques. La Fondation Yves Rocher a présenté ses initiatives visant à remplacer par des fibres cellulaires les emballages en plastique utilisés pour les cosmétiques. L'Aptar Group a présenté les

perspectives concernant les solutions de rechange à la résine conventionnelle du point de vue de l'offre et de la clientèle, ainsi que des difficultés qui y sont associées. Nestlé a abordé les difficultés liées au commerce en rapport avec l'utilisation de matériaux d'emballage de remplacement, ainsi que la gestion de la conformité au niveau mondial. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a présenté son cadre relatif à la durabilité des emballages qui vise à aider les entreprises à passer aux emballages durables. Tous ces exposés sont accessibles en ligne. Enfin, la Banque mondiale a souligné que l'OMC pouvait et devait contribuer à accroître la transparence du commerce des produits et des déchets. La CNUCED et le Secrétariat de l'OMC ont informé les participants des préparatifs en vue de l'atelier exploratoire du Dialogue concernant les produits de remplacement et de substitution durables et efficaces pour les plastiques, qui devait avoir lieu le 6 décembre. Nous invitons tous les Membres à participer à cet atelier.

2.195. Les délégations et les parties prenantes ont souligné l'importance des mesures réglementaires pour soutenir et stimuler l'utilisation des produits de substitution et de remplacement des plastiques dans le cadre du commerce et ont également indiqué que ces mesures devaient tenir compte de l'état de préparation du secteur en vue de l'adoption des solutions de remplacement et du calendrier pour opérer cette transition, ainsi que du rôle essentiel de l'innovation et des technologies et de la nécessité de prendre en considération le fait que les produits de remplacement et de substitution sont respectueux de l'environnement, entièrement circulaires et non toxiques.

2.196. S'agissant de l'axe de travail sur les questions transversales, dont les facilitateurs sont les Fidji, le Royaume-Uni et la Chine (je voudrais souligner que les Fidji sont l'un des coordonnateurs d'origine du Dialogue et que leur ambassadeur est présent), les Fidji ont indiqué que, depuis le début, la cohérence et la coopération sont au cœur des travaux du Dialogue et que, par conséquent, la séance sur les questions transversales vise à regrouper ces conversations, à mettre l'accent sur la collaboration internationale et à éviter les chevauchements d'activités. Lors de cette séance, Mme Jyoti Mathur-Filipp, Secrétaire exécutive du Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) du PNUE, a fourni des renseignements actualisés sur le processus de négociation de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) et le résultat de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui s'est tenue en mai et juin 2022 pour préparer les travaux du CIN, qui tiendra sa première réunion en novembre prochain à Punta del Este (Uruguay). Le CIN s'emploiera, du second semestre de 2022 à la fin de 2024, à élaborer un instrument international juridiquement contraignant de lutte contre la pollution plastique portant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques.

2.197. Le Secrétariat de l'OMC a ensuite fait un exposé sur sa participation au Groupe de travail à composition non limitée et sur la contribution du Dialogue aux discussions tenues dans le cadre de l'UNEA. Je suis très fière de dire que la participation de l'OMC a été et est bien accueillie. Les délégués et les parties prenantes manifestent un véritable intérêt pour les discussions menées à l'OMC sur les plastiques. La collaboration entre le PNUE, la communauté du commerce et la communauté écologiste a été déterminante pour la réussite du processus et, bien sûr, pour le renforcement de la collaboration, y compris la collaboration technique, avec le PNUE.

2.198. Enfin, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a présenté les principaux éléments à retenir de sa première Conférence mondiale "Douanes vertes" tenue en juin, et les efforts déployés dans le cadre de la réforme du SH pour mieux identifier les plastiques et leurs flux dans les circuits commerciaux et les chaînes de valeur. Nous avons présenté des renseignements actualisés sur la coopération OMD-OMC, telle que requise par la communication du Dialogue adoptée le 8 juin, et nous avons partagé les trois domaines de travail potentiels pour les deux organisations. Ces exposés seront également accessibles en ligne.

2.199. L'Ambassadeur du Portugal a informé le Dialogue des résultats liés aux plastiques de la Conférence des Nations Unies sur les océans tenue à Lisbonne (Portugal) du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Dans le cadre de la Conférence, des communications ont été reçues au sujet de plus de 700 engagements volontaires en faveur de la mise en œuvre de l'ODD 14, dont certains portaient sur la pollution marine, sur les sciences de la mer et sur des engagements financiers. L'Équateur a fait un bref exposé sur l'activité parallèle organisée par le Dialogue dans le cadre du huitième Examen global 2022 de l'Aide pour le commerce, mettant en exergue les perspectives pour les petits États insulaires en développement et les PMA. Le Secrétariat de l'OMC a ensuite fait un exposé sur l'enquête sur l'évaluation des besoins en matière d'Aide pour le commerce.

2.200. Des Membres ont formulé des observations sur ce que nous pouvons réaliser à partir de l'analyse une fois que nous disposerons des résultats de l'enquête sur l'Aide pour le commerce, car ceux-ci faciliteront l'identification des programmes liés au plastique; par exemple, en ce qui concerne l'assistance technique et les exercices de renforcement des capacités, nous pourrions établir la correspondance entre les donateurs et les besoins identifiés. S'agissant des donateurs, nous avons assisté aux exposés de la Banque mondiale et du Fonds pour l'environnement mondial et nous avons identifié des possibilités d'apprentissage en ligne dans le domaine de l'assistance technique liée au commerce pour les Membres intéressés. Enfin, lors de cette séance, la Banque mondiale a fait un exposé sur les aspects de ses programmes liés au commerce qui sont pertinents dans la lutte contre la pollution plastique dans la région Asie-Pacifique, en particulier en collaboration avec l'ASEAN. Dans l'ensemble, les participants se sont félicités de cet échange de données d'expérience et nous ont encouragés à approfondir des sujets spécifiques dans un nouvel échange. Des délégations ont pris la parole pour appuyer la contribution de l'OMC au processus de l'UNEA et elles ont salué la mise à jour présentée par le Secrétariat du PNUE. Au cours des discussions, il a été souligné que ces efforts conjoints dans le domaine des plastiques présenteront une grande utilité, d'autant plus que certains Membres participent aux deux processus.

2.201. Lors des discussions, il a également été relevé que la coopération entre la CNUCED et l'OMC pouvait faire intervenir différentes parties prenantes et donner lieu à une contribution au processus de négociation du CIN au nom du Dialogue. Des délégations et des parties prenantes ont accueilli avec satisfaction les renseignements actualisés de l'OMD et soutenu les travaux lancés au titre du partenariat entre l'OMC et l'OMD. Dans le cadre des discussions, l'accent a également été mis sur la nécessité d'encourager les communications nationales concernant la révision du SH de l'OMD qui aura lieu en 2027 et pour laquelle les projets de modifications seront finalisés d'ici à mars 2024. On a également insisté sur l'importance qu'il y avait à conjuguer les synergies entre différentes organisations internationales et parties prenantes et à associer la communauté écologiste aux entretiens. D'une façon plus générale, les participants ont souligné que la lutte contre la pollution plastique ne pouvait être menée sans discussion et ont salué le leadership et la détermination dont les participants au Dialogue faisaient constamment preuve pour assurer l'inclusion et encourager les contributions des parties prenantes ainsi que la participation de la société civile.

2.202. La Chine, le Maroc et l'Australie, s'exprimant au nom de tous les coordonnateurs du Dialogue, y compris les Fidji, la Barbade et le Maroc, nous ont informés des progrès accomplis en ce qui concerne l'obtention de résultats efficaces, pratiques et utiles à la CM13, conformément au mandat donné par les Ministres. La Chine a indiqué que les éléments clés des prochaines étapes et initiatives devant déterminer les résultats escomptés à la CM13 étaient la coopération dans le cadre d'autres processus internationaux, notamment aux Nations Unies, en vue de la conclusion d'un traité juridiquement contraignant visant à ralentir la pollution plastique, ainsi que le nombre croissant de participants au Dialogue. Le Maroc a souligné l'importance du Dialogue dans la lutte contre la pollution plastique, en insistant sur l'importance des renseignements fournis par l'OCDE, selon laquelle la quantité de plastiques pourrait presque tripler d'ici à 2060, la moitié d'entre eux finissant dans des décharges et dans d'autres parties de l'écosystème, et moins du cinquième étant recyclé à l'heure actuelle.

2.203. Le Vice-Ministre de l'Équateur est intervenu pour souligner l'importance du recyclage des plastiques tout au long de leur cycle de vie et inviter les participants à se pencher sur la question dans le cadre du Dialogue, estimant qu'il était possible d'y contribuer grandement. Les Philippines et la Colombie ont présenté leurs rapports, qui peuvent être consultés sur la page Web. Le Secrétariat a fait un exposé sur l'enquête, à laquelle j'ai déjà fait référence dans mon rapport. Nous voudrions encourager les coordonnateurs du Dialogue et tous les Membres à participer à cette enquête. Nous avons reçu quelques réponses de non-participants et nous cherchons également à en obtenir davantage, tout en reconnaissant qu'il y a encore des défis à relever en ce qui concerne les consultations auprès des ministères et l'obtention des renseignements pertinents. Lors de la réunion plénière, plus d'une douzaine de Membres ont pris la parole pour exprimer leurs points de vue sur les rapports des facilitateurs, les enquêtes et les questions à l'examen. L'Australie, qui compte parmi les coordonnateurs du Dialogue, a souligné l'importance d'une forte participation en ce qui concerne la pollution plastique et, à cet égard, d'un engagement continu et d'une coopération étroite entre les participants afin que le mandat confié à la Conférence ministérielle soit rempli.

**2.3.1.2 Présentation par les coordonnateurs du Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce de plastiques écologiquement durable d'un compte rendu sur l'"Activité parallèle de bilan organisée par les coordonnateurs du Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce de plastiques écologiquement durable", tenue le 18 octobre 2022**

2.204. La représentante de l'Équateur, s'exprimant au nom des coordonnateurs du Dialogue informel sur les plastiques, a fait la déclaration suivante:

2.205. Permettez-moi de rendre compte de l'activité parallèle organisée par les coordonnateurs du Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce de plastiques écologiquement durable, qui a eu lieu cette semaine. Cette activité se voulait un exercice de bilan organisé par les coordonnateurs du Dialogue en coopération avec l'OMC, le PNUE, la CNUCED, l'OMD et le Secrétariat des Conventions BRS. Plus de 120 personnes y ont participé en ligne et environ 75 participants étaient présents. La séance a témoigné de la pertinence et de la contribution de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution plastique, qui permet d'éviter la duplication des travaux. Elle a également permis d'examiner les étapes à franchir pour renforcer davantage la coopération commerciale internationale à l'appui des efforts visant à mettre fin à la pollution plastique. L'activité a été animée par Mme Ludivine Tamiotti, Secrétaire du CCE, et a donné la parole aux personnes de haut niveau ci-après: le DGA, Jean-Marie Paugam; la Secrétaire exécutive du Secrétariat du CIN, Jyoti Mathur-Filipp; le Secrétaire général adjoint de l'OMD, Ricardo Treviño; le Secrétaire exécutif du Secrétariat des Conventions BRS, Rolph Payet; le Directeur du Bureau de la Secrétaire générale de la CNUCED, Pedro Moreno; et l'Ambassadeur de l'Équateur, S.E. José Valencia.

2.206. Permettez-moi de vous donner un aperçu des points forts de cette activité, car elle était très importante et a véritablement mis en exergue la collaboration entre les organisations. Je suis encore une fois désolée d'entrer autant dans les détails, mais c'est ce que les Membres nous avaient demandé pour cette séance.

2.207. Le DGA, Jean-Marie Paugam, a suggéré trois points pour les prochaines étapes en vue de la CM13: accroître la transparence afin que les flux cachés de plastiques soient pris en compte, améliorer l'état des lieux des politiques commerciales et des politiques connexes liées aux plastiques, et identifier les besoins d'assistance technique liés au commerce; renforcer les capacités pour continuer à identifier les mécanismes de financement régionaux et bilatéraux; et énoncer des points d'action concrets tels que l'identification de produits écologiques et efficaces de remplacement et de substitution des plastiques (cette question sera abordée dans notre atelier de décembre). La Secrétaire exécutive, Jyoti Mathur-Filipp, a souligné l'importance du soutien mutuel entre le processus du CIN de l'UNEA et l'OMC. Elle a également mis en relief l'importance du processus de l'OMC pour améliorer la collecte de données sur le commerce des plastiques tout au long de leur cycle de vie, de la destruction à la gestion des déchets; des bases de données sur les flux commerciaux qui constituent un fondement important du processus intergouvernemental; de l'examen des politiques en matière de commerce des plastiques adoptées dans le monde pour assurer la cohérence de ces politiques; et du renforcement de la participation de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, les ONG et les universitaires, et de la collaboration avec ces acteurs. L'assistance technique liée au commerce, le renforcement des capacités, et l'échange de renseignements et de données d'expérience sont pertinents pour le processus du CIN. L'intervenante a également indiqué que les instruments internationaux juridiquement contraignants pouvaient jouer un rôle clé dans l'établissement d'un cadre, d'objectifs, de lignes directrices et d'un axe de coopération.

2.208. Mme Mathur-Filipp a souligné que le document du CIN sur la pollution plastique fait largement référence au commerce, même si ce n'est pas fait de manière explicite. Elle a appelé les Membres de l'OMC à examiner les documents du PNUE et à voir comment ils pouvaient contribuer et participer aux discussions sur le traité sur les plastiques. Elle a demandé à l'OMC de donner des conseils spécifiques sur la manière de recueillir des données commerciales pertinentes et de réfléchir à la manière dont ces données pouvaient alimenter le processus du CIN. Elle a souligné que le CIN souhaitait collaborer et discuter avec l'OMC, le Dialogue et ses parties prenantes.

2.209. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat des Conventions BRS, M. Payet, a mis en lumière le commerce des déchets plastiques. Il a souligné que seulement 9% des déchets plastiques produits à ce jour ont été recyclés. Le problème réside dans le recyclage des plastiques contaminés ou des

plastiques contenant des produits chimiques et des additifs dangereux. L'intervenant a également fait part de ses réflexions sur les importantes répercussions des amendements relatifs aux déchets plastiques et sur le mouvement transfrontières des déchets plastiques et a communiqué des renseignements sur le partenariat sur les déchets plastiques. Il a abordé l'impact des déchets plastiques sur les PEID et la capacité insuffisante de recyclage écologique des déchets plastiques. Il a souligné la nécessité du renforcement de la coopération avec les transporteurs maritimes, estimant que l'OMC pouvait s'en charger afin de faciliter un commerce sûr des déchets plastiques pour les PEID.

2.210. M. Treviño, de l'OMD, a fait mention des trois premiers domaines de travail potentiels. Sans entrer dans les détails, je vais les énumérer: une meilleure identification des plastiques qui posent problème, une meilleure identification des flux cachés des plastiques intégrés dans les marchandises ou les emballages, et une meilleure identification et une meilleure différenciation des marchandises préférables. Voilà donc les trois domaines dans lesquels l'OMD et l'OMC peuvent être mises à contribution et s'employer à mieux identifier les flux commerciaux de plastiques. L'intervenant a souligné que la coopération internationale jouait un rôle clé en veillant à ce que les lacunes en matière de capacité soient comblées et il a décrit les activités de coopération de l'OMD à l'échelle internationale dans les domaines des déchets plastiques et le commerce illégal de ces matières. La lutte contre le commerce illégal des déchets plastiques a été mentionnée par de nombreux Membres et parties prenantes.

2.211. M. Moreno a quant à lui souligné la nécessité d'un nouveau pacte vert, qui pourrait inclure des règles commerciales multilatérales, des réglementations internationales, des interdictions et des taxes appliquées de manière équitable et non discriminatoire. La CNUCED a également mis en exergue la nécessité d'examiner les subventions aux combustibles fossiles, la diminution des droits de douane et des obstacles non tarifaires, l'élimination des mesures non tarifaires pour les plastiques et les produits pouvant s'y substituer et la promotion des initiatives bilatérales, plurilatérales et multilatérales qui concernent l'accès des produits de substitution. L'intervenant a également indiqué que les produits de substitution devaient être efficaces et écologiques.

2.212. L'Ambassadeur Valencia, le dernier à prendre la parole, a souligné l'importance, non seulement de cette collaboration et de la façon dont le Dialogue pouvait alimenter d'autres processus et contribuer à la réponse mondiale à la pollution plastique, mais aussi d'un dialogue constant avec l'opinion publique.

2.213. Pour conclure, j'ajouterai que les prochaines réunions préplénières du Dialogue auront lieu les 17 et 18 novembre et que la réunion plénière se tiendra le 7 décembre. Comme je l'ai mentionné précédemment, un atelier spécial sur les produits de remplacement et de substitution des plastiques, organisé par l'OMC en collaboration avec la CNUCED, aura lieu le 6 décembre. Nous présenterons également sur place certains des biens et services offerts dans ce domaine.

2.214. Certaines délégations ont réagi comme suit aux exposés.

2.215. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

2.216. Nous remercions le Secrétariat et tous les Membres d'avoir organisé cette importante Semaine du commerce et de l'environnement avec la participation d'un large éventail de parties prenantes. Le Japon souhaite également remercier l'Équateur pour les renseignements actualisés exhaustifs sur le Dialogue informel sur les plastiques.

2.217. Le Japon attache une grande importance aux mesures de lutte contre la pollution plastique. Afin de réduire les déchets plastiques, il est important de recycler les matières plastiques tout au long de leur cycle de vie, depuis la conception et la fabrication des produits, y compris la réutilisation des plastiques, jusqu'à l'élimination des déchets. Dans cette optique, le Japon encourage les initiatives "3R + renouvelable" sur la base de la Loi sur la promotion de la circulation des ressources pour les plastiques, entrée en vigueur en avril dernier.

2.218. Par ailleurs, le Japon contribue activement à soutenir d'autres pays. Dans le cadre des mesures de lutte contre la pollution plastique dans les domaines liés au commerce, nous mettons en œuvre un projet de contrôle des déchets plastiques à la frontière dans la région Asie-Pacifique par le biais de contributions à l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le Japon a contribué au

renforcement des capacités des fonctionnaires des douanes en Asie du Sud-Est et dans les pays voisins, en donnant une formation visant à améliorer les connaissances et les capacités de réponse des autorités douanières des pays cibles en ce qui concerne le mouvement ou le transport transfrontières illégal de déchets plastiques.

2.219. Afin de promouvoir davantage les principes à la base de ces initiatives, lors du Sommet du G-20 d'Osaka tenu en 2020, le Japon a présenté la "Vision d'Osaka pour un océan bleu", qui a pour objectif de supprimer totalement la pollution supplémentaire engendrée par les déchets plastiques dans le milieu marin d'ici à 2050 et à laquelle adhère 87 pays. Il est important de viser une mesure efficace contre la pollution plastique et de faire participer un plus grand nombre de pays aux négociations sur les instruments (ou traités) internationaux juridiquement contraignants sur les mesures contre la pollution plastique, y compris en milieu marin, qui débiteront en novembre prochain. Le Japon s'est engagé à participer activement aux négociations sur ce traité au sein du Comité intergouvernemental de négociation.

2.220. Le représentant des Fidji, s'exprimant au nom du Groupe du Pacifique, a fait la déclaration suivante:

2.221. Je suis heureux de faire cette déclaration au nom du Groupe du Pacifique, qui note avec satisfaction que le Samoa s'est récemment joint aux Fidji, au Vanuatu et aux Tonga en tant que participant au Dialogue informel sur les plastiques. Cela souligne l'importance de cette question pour les États insulaires du Pacifique, qui sont à l'origine de moins de 1,3% des déchets plastiques mal gérés dans les océans de la planète, tout en comptant parmi les principaux pays touchés par la pollution plastique et ses effets.

2.222. Le Groupe du Pacifique se félicite des progrès importants réalisés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à l'issue desquels des négociations sur un nouvel instrument mondial de lutte contre la pollution plastique auront lieu, et note que la première séance de négociation doit se tenir en Uruguay le mois prochain (semaine du 28 novembre 2022). Le Groupe du Pacifique encourage le Dialogue informel sur les plastiques à participer activement à ce processus, notant que la communauté du commerce jouera un rôle clé dans l'élaboration d'un instrument solide et fonctionnel.

2.223. Le Groupe du Pacifique se félicite des progrès concrets réalisés par le Dialogue informel sur les plastiques dans des domaines stratégiques essentiels pour la région du Pacifique, notamment:

- a. l'enquête sur l'évaluation des besoins en matière d'Aide pour le commerce, qui permettra d'identifier les besoins de financement pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques appropriées en matière de pollution plastique et de commerce durable;
- b. les travaux réalisés en partenariat avec l'Organisation mondiale des douanes ayant pour objectif l'amélioration de la classification douanière, qui sera importante pour accroître la transparence et jeter les bases de futures mesures; et
- c. la collaboration avec la CNUCED dans les domaines essentiels des normes, des obstacles non tarifaires, du financement et du transfert de technologie pour les pays en développement.

2.224. Le Groupe du Pacifique est d'avis que les progrès solides réalisés dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques contribueront grandement à la concrétisation du mandat confié par la CM12 en matière de commerce et d'environnement par la voie multilatérale.

2.225. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

2.226. L'Union européenne remercie l'Équateur pour ses renseignements actualisés. Comme elle l'a souligné lors de réunions précédentes, l'UE souhaite passer d'un mode linéaire de production et de consommation des matières plastiques à un cycle plastique circulaire. La modification de la manière dont les plastiques sont conçus, produits et utilisés peut contribuer grandement à la réduction de la pollution par les plastiques et les déchets marins, en prévenant la production de déchets ou en transformant les plastiques usagés en ressources microplastiques.

2.227. L'UE soutient qu'il est essentiel de dialoguer en vue de conclure un accord mondial sur les plastiques. L'UE a apprécié les renseignements actualisés sur les négociations devant aboutir à un instrument multilatéral juridiquement contraignant sur la pollution plastique, communiqués par le PNUE au Dialogue informel, en septembre dernier. L'UE a toujours affirmé qu'il était important que les discussions dans le cadre du Dialogue informel soutiennent ce processus de négociation.

2.228. Les échanges dans le cadre du Dialogue informel peuvent grandement contribuer aux négociations sur l'incidence environnementale du commerce des plastiques et sur les mesures liées au commerce et concernant les plastiques. Le partage de l'expertise et des conclusions des études de cas nationales et régionales, y compris les échanges de connaissances sur les flux commerciaux et les risques liés au commerce, par exemple les points de fuite ou les envois constituant des sources de préoccupation, peuvent contribuer à informer les négociateurs en chef des délégations qui discutent au sein du Comité intergouvernemental de négociation.

2.229. Les discussions tenues dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques doivent soutenir le processus de négociation, mais il importe également que ces travaux ne fassent pas double emploi avec ceux du Comité intergouvernemental de négociation, en particulier en ce qui concerne les définitions.

2.230. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

2.231. La Chine remercie l'Équateur pour ses renseignements actualisés sur les progrès réalisés dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques. Tout d'abord, nous aimerions aussi saisir l'occasion qui nous est donnée pour accueillir Maurice, le Samoa et le Mexique, qui se sont récemment joints aux autres participants au Dialogue informel.

2.232. Comme l'a mentionné l'Équateur, en mars dernier, 175 membres du PNUE ont approuvé une résolution historique à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) visant à mettre fin à la pollution plastique. Nous sommes heureux d'apprendre que l'UNEA entamera les premières négociations sur un instrument international juridiquement contraignant en novembre prochain.

2.233. La pollution plastique est un problème mondial. Il n'existe pas une organisation, un pays ou une région qui puisse le résoudre à lui seul. Lors de l'activité parallèle organisée par le Dialogue informel sur les plastiques qui s'est tenue pendant la Semaine du commerce et de l'environnement, Mme Jyoti Mathur-Filipp, Secrétaire exécutive du CIN, a souligné l'importance de la complémentarité du processus du CIN et de l'OMC. Nos collègues responsables de l'environnement des 175 membres du PNUE ayant démontré leur ferme volonté politique et leur ambition de s'attaquer à la pollution plastique à l'UNEA, pourquoi nous, les responsables du commerce, ne ferions-nous pas de même à l'OMC? En tant que l'un des six coordonnateurs du Dialogue informel, la Chine souhaite se joindre aux autres participants au Dialogue pour encourager tous les Membres de l'OMC à participer aux travaux du Dialogue, à faire part de leurs observations et suggestions concernant le Dialogue et à planifier les prochaines étapes.

2.234. Le Dialogue constitue une bonne plate-forme pour la sensibilisation. Ces dernières années, dans cette salle de réunion, on ne trouvait que des gobelets en plastique. Mais récemment, j'ai découvert que seul ce nouveau gobelet était utilisé, comme c'est le cas aujourd'hui. Il ressemble à un gobelet en papier. C'est un bon signal. Cela pourrait démontrer que le Dialogue change notre perception et notre comportement. Lorsque je regarde de près ce nouveau gobelet, je vois que l'étiquette indique que le produit contient du plastique et nous rappelle que la route est encore longue.

2.235. Les réunions et ateliers du Dialogue et des groupes correspondant à ses trois axes de travail continueront de se dérouler de manière inclusive et transparente et sont ouverts à tous les Membres de l'OMC. Nous nous réjouissons à l'idée de coopérer étroitement avec tous les Membres en vue d'obtenir des résultats concrets et de démontrer la pertinence de l'OMC face aux défis mondiaux.

2.236. Le représentant de l'Australie a fait la déclaration suivante:

2.237. Je voudrais remercier l'Équateur pour les renseignements actualisés sur le Dialogue informel sur les plastiques et pour l'excellente activité tenue cette semaine, qui a donné la parole à un groupe

de représentants très estimés d'organisations internationales, y compris l'OMC, le PNUE, l'Organisation mondiale des douanes et, bien sûr, l'un des principaux maîtres d'œuvre de nos travaux à l'OMC, l'Ambassadeur Valencia de l'Équateur. Nous tenons à remercier les intervenants pour leur participation à cette activité. La présence de ce groupe de haut niveau témoigne de la complexité et de l'ampleur mondiale de ce problème et confirme que sa résolution passe par la coopération mondiale.

2.238. L'Australie est fière de compter parmi les coordonnateurs de cette initiative et constate avec satisfaction que les discussions tenues dans le cadre du Dialogue ont très bien progressé. La pollution plastique requiert des solutions globales et le commerce doit s'inscrire dans la lutte contre ce type de pollution. Le commerce est un levier et un outil puissants. Les flux de plastiques et les flux de pollution plastique posent un problème transfrontières, ce qui suppose des solutions transfrontières, c'est-à-dire liées au commerce. Nous nous félicitons de la collaboration continue du Dialogue avec d'autres organisations qui s'investissent dans le but de régler ce problème, en particulier le processus engagé en vertu de la résolution de l'UNEA, qui a établi le Comité intergouvernemental de négociation (CIN) afin qu'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique soit élaboré.

2.239. Nous remercions le groupe important de 75 Membres de l'OMC pour leur participation engagée à cette initiative et nous nous félicitons de l'engagement permanent du Dialogue en faveur de l'ouverture, de la transparence et de l'inclusivité.

### **2.3.2 Présentation par le Royaume d'Arabie saoudite d'un compte rendu sur son activité intitulée "La circularité pour un avenir durable", tenue le 19 octobre 2022**

2.240. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a fait la déclaration suivante:

2.241. Le Royaume d'Arabie saoudite a le plaisir d'informer le Comité de la tenue de l'atelier intitulé "La circularité pour un avenir durable" en marge de la Semaine du commerce et de l'environnement. La séance a porté sur les aspects de la circularité et son rôle dans la création d'un avenir durable pour nous tous, ainsi que sur l'interdépendance du commerce mondial, de l'environnement, de la technologie et de l'innovation.

2.242. Un groupe diversifié d'experts des secteurs public et privé et de centres de recherche a discuté des technologies innovantes pertinentes pour aborder la circularité des matières et des émissions. Ils ont souligné les aspects clés de la circularité et son rôle face aux principaux défis liés au commerce et à l'environnement.

2.243. L'intervenant a donné des exemples concrets tirés du programme national d'économie circulaire du carbone de l'Arabie saoudite, lancé en 2022 dans le but de réaliser les ambitions du Royaume en matière de changement climatique, ainsi que du programme VISION 2030. Il s'agit d'utiliser toutes les options et solutions possibles, en fournissant des mécanismes d'habilitation pour l'investissement et le déploiement des technologies. Une fois de plus, nous vous remercions, ainsi que le Secrétariat, pour votre soutien, et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec tous les Membres du Comité.

2.244. Certaines délégations ont réagi comme suit à l'exposé.

2.245. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

2.246. Tout d'abord, permettez-moi de remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation des activités liées aux questions susmentionnées dans le cadre de la Semaine du commerce et de l'environnement. Le programme chargé consacré à l'économie circulaire et à la pollution plastique démontre une fois de plus la pertinence et l'importance de ces questions.

2.247. Je voudrais exprimer ma reconnaissance aux coordonnateurs du Dialogue sur la pollution plastique pour la séance de bilan tenue au début de la semaine. Nous constatons avec satisfaction la participation d'organisations internationales aux travaux sur cette question. Nous partageons les points de vue concernant la nécessité d'une gestion efficace des déchets et d'une économie circulaire du plastique qui ont été exprimés par des parties prenantes au cours de l'activité.



2.248. Je voudrais également remercier l'Arabie saoudite pour ses exposés impressionnants sur l'économie circulaire du carbone et sur l'Initiative verte saoudienne. La Russie constate avec satisfaction que l'ensemble de l'écosystème énergétique de l'Arabie saoudite participe activement à plus de 260 initiatives circulaires et programmes de durabilité. Pour sa part, la Russie attache une grande importance à cette question.

2.249. Comme nous l'avons indiqué lors des séances du Dialogue informel sur les plastiques, nous attachons une grande importance au développement d'une économie circulaire et à la lutte contre la pollution plastique. Nous avons fait part de notre expérience à la séance du Dialogue et participé à l'Enquête sur les mesures concernant les plastiques et liées au commerce, mentionnée précédemment.

2.250. La politique de la Russie a pour objectif une approche globale et équilibrée de la pollution plastique et en particulier des "politiques de réduction liées au commerce". Nous croyons qu'il faut mettre l'accent sur des mesures de stimulation, plutôt que sur des interdictions et des restrictions. Par exemple, cela pourrait inclure des systèmes d'écoétiquetage et des incitations économiques pour le remplacement des plastiques réfractaires par des plastiques plus respectueux de l'environnement.

2.251. Les mesures restrictives prises, le cas échéant, doivent être rentables et fondées sur des preuves scientifiques. En outre, nous devons répondre aux questions suivantes: Existe-t-il d'autres solutions? Le secteur est-il prêt à adopter d'autres solutions et une période de transition raisonnable serait-elle prévue? Combien coûte la solution de remplacement et quelles sont les conséquences pour les consommateurs?

2.252. Avant d'introduire des mesures restrictives, il convient de répondre clairement à toutes ces questions. En outre, l'ampleur du problème dépend dans une large mesure de l'efficacité des systèmes de gestion des déchets et du recyclage, en particulier dans les pays producteurs de déchets. L'économie circulaire consiste, non pas à interdire l'utilisation et le commerce des polymères mais plutôt à créer un système efficace de gestion des déchets.

2.253. Dans ce contexte, nous encourageons vivement les efforts visant à réduire la pollution plastique par l'amélioration des systèmes de gestion des déchets et le recyclage. La Russie se réjouit à l'idée de participer de manière constructive aux travaux de l'OMC dans ce domaine important.

2.254. La représentante de la République dominicaine a fait la déclaration suivante:

2.255. La République dominicaine souhaite s'associer aux observations positives sur la coordination de la réunion en cours et, personnellement, je voudrais vous féliciter, ainsi que l'OMC, au nom de son Excellence M. José Sánchez-Fung, pour l'organisation de cette importante Semaine du commerce et de l'environnement, qui s'achève aujourd'hui. Il s'agit d'un sujet très pertinent pour la République dominicaine en tant que pays en développement. La République dominicaine souhaite également remercier l'Inde pour son excellent exposé, ainsi que l'Équateur, représenté par ma collègue Daniela, pour son intervention très explicite et détaillée. Bien sûr, elle tient à adresser ses sincères remerciements à toutes les personnes qui ont pris la parole aujourd'hui.

### **2.3.3 Présentation par l'Union européenne d'un compte rendu de son activité intitulée "Conception circulaire et commerce", tenue le 19 octobre 2022**

2.256. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

2.257. L'Union européenne souhaite rendre compte de l'activité concernant la conception circulaire et le commerce. Des intervenants ont présenté les points de vue de l'UE, du Chili et de l'Afrique du Sud, et des représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et de l'Institute for European Environmental Policy ont fait des exposés. Il ressort des discussions que la transition vers une économie circulaire reposant sur une utilisation plus rationnelle des ressources a des liens importants avec le commerce international, par le biais des chaînes d'approvisionnement transfrontières, des chaînes de valeur pour les produits en fin de vie et du commerce des services. Plusieurs interventions ont porté sur l'importance de l'accès aux produits et aux renseignements pertinents, sur le rôle des normes, ainsi que sur la transparence et la traçabilité tout au long de la chaîne de valeur. Par ailleurs, il a été souligné que le rôle des meilleures pratiques est un domaine sur lequel le CCE et les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité

environnementale de l'OMC pourraient travailler davantage et que ceux-ci pourraient tenir lieu de plate-forme de délibérations et d'échanges.

2.258. En outre, il a été mentionné qu'il importe de ne pas laisser les pays en développement à la traîne et de veiller à ce qu'ils soient en mesure de participer aux marchés circulaires, en particulier en aval de la chaîne de valeur. L'importance des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) a également été soulignée, car elles pourraient avoir plus de mal à participer à l'économie circulaire.

2.259. Par ailleurs, il a été relevé que la conception du produit peut jouer un rôle important en favorisant les processus de conservation de la valeur, c'est-à-dire la remanufacturation, la remise en état, la réparation et la réutilisation, de même qu'en permettant d'accroître la durabilité des produits et de faciliter leur recyclage. Le rôle des solutions numériques (comme le passeport électronique des produits et les technologies de la chaîne de blocs) en tant qu'outils permettant la circulation des biens dans le monde entier a aussi été relevé. Ces solutions numériques peuvent faciliter la transparence et la traçabilité tout au long de la chaîne de valeur.

2.260. À la suite de cette activité, mais aussi d'autres exposés présentés pendant la semaine, nous pensons qu'il serait utile que l'OMC détermine comment elle peut le mieux contribuer à faciliter la transition vers la circularité. Nous encourageons les Membres de l'OMC à unir leurs efforts à cette fin.

### **2.3.4 Présentation par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'un compte rendu de son activité intitulée "Le rôle du commerce dans la transition vers une économie circulaire", tenue le 20 octobre 2022**

2.261. La représentante de l'OCDE a fait la déclaration suivante:

2.262. La séance organisée par l'OCDE et qui portait sur "le rôle du commerce dans la transition vers une économie circulaire" visait à expliquer comment une transition mondiale vers une économie circulaire pouvait être soutenue par le commerce et comment la cohérence de la politique en matière de circularité économique et de la politique commerciale pouvait être favorisée.

2.263. La première partie de la séance consistait en trois exposés présentés par des fonctionnaires de l'OCDE, qui ont témoigné de l'étendue et de la profondeur des travaux réalisés par leur organisation dans ce domaine au cours des dernières années. Rob Dellink, de la Direction de l'environnement, a ouvert la séance par une introduction et un exposé sur le sentier étroit qu'il fallait emprunter pour que la transition vers l'économie circulaire ait des effets positifs sur l'environnement, l'économie et la société. Il a souligné que l'utilisation mondiale de matières devrait doubler d'ici 2060 et que cette évolution était liée à des activités économiques telles que la construction d'infrastructures. Il a insisté sur le fait que le passage aux matières secondaires et, de manière plus générale, à l'économie circulaire pouvait atténuer les effets graves sur l'environnement et créer des emplois.

2.264. Dans le deuxième exposé, Shunta Yamaguchi a démontré comment le commerce international et l'économie circulaire étaient liés par les chaînes d'approvisionnement mondiales, les chaînes de valeur en fin de vie et le commerce des services et a mis en évidence les possibilités de coopération en vue de l'élaboration d'un programme dans lequel le commerce et l'économie circulaire se soutiendraient mutuellement, notamment en ce qui concerne les biens et services environnementaux, les définitions et les classifications, ainsi que les réglementations et les normes.

2.265. Le troisième exposé, présenté par Evdokia Moise, a donné un aperçu des marchés de la réutilisation et du recyclage des batteries lithium-ion ("li-ion") pour les véhicules électriques; de l'évolution attendue de la capacité de recyclage, de l'innovation et des investissements connexes; et du rôle du commerce international dans les chaînes circulaires actuelles et futures pour les batteries lithium-ion.

2.266. Après ces exposés, Olivia Cook, l'une des cofacilitatrices du groupe de travail informel sur le commerce et l'économie circulaire des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, a animé une table ronde réunissant Hugo Schally, de la Commission européenne; Christophe Bellmann, du Forum sur le commerce, l'environnement et les ODD (TESS); et les représentants de l'OCDE susmentionnés. Quatre principales conclusions ont été tirées à l'issue des

discussions. Premièrement, le passage à l'économie circulaire nécessite une approche fondée sur l'ensemble du cycle de vie. La gestion des déchets en aval est importante mais, comme l'a dit l'un des intervenants, "les problèmes et les solutions ont leur origine en amont".

2.267. Deuxièmement, la politique commerciale doit concilier deux objectifs apparemment opposés: les échanges qui entraînent une dégradation de l'environnement, comme le déversement de déchets, doivent être strictement réglementés. Cependant, dans le même temps, le commerce est essentiel à la transposition à une plus grande échelle des modèles commerciaux et des marchés circulaires pour le recyclage, les matières secondaires et les biens usagés. En clair, nous devons faciliter les flux bénéfiques et réglementer ceux qui sont néfastes.

2.268. Troisièmement, l'angle du développement international et de la coopération est crucial, car seul le passage à l'économie circulaire à l'échelle mondiale peut procurer des avantages environnementaux et économiques importants. Quatrièmement, les discussions en cours à l'OMC, notamment celles qui se déroulent dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale et du Dialogue informel sur les plastiques, sont des vecteurs de progrès essentiels, et il est réconfortant de voir autant de pays s'employer activement à trouver des moyens de concilier davantage les objectifs du commerce et de l'économie circulaire.

## 2.4 Autres

### 2.4.1 Présentation d'un exposé de l'Inde sur ses mesures en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique

2.269. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

2.270. Aujourd'hui, je présenterai un exposé sur les mesures en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique que l'Inde a prises. Cette dernière s'est engagée en faveur de la transition vers des ressources énergétiques plus propres et plus durables. Les objectifs de l'Inde en matière de transition énergétique consistent à réduire l'intensité des émissions du PIB de 45% d'ici à 2030 (par rapport au niveau de 2005) et faire en sorte que 50% de la capacité électrique installée cumulée provienne de ressources énergétiques non fossiles d'ici à 2030. Il s'agit là de quelques-unes des mesures prises pour atteindre l'objectif à long terme de l'Inde – la neutralité carbone – d'ici à 2070. Bien entendu, le déploiement des énergies renouvelables est essentiel à la réalisation de cet objectif.

2.271. Au cours de la dernière décennie, l'Inde a réalisé des progrès remarquables dans le secteur des énergies renouvelables. Certaines de ses réalisations sont décrites ci-après. La capacité installée de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable de l'Inde est actuellement d'environ 163 gigawatts (GW), contre 76 GW en 2014, soit une augmentation de plus du double. Nous avons réussi à atteindre une croissance annuelle d'environ 10% au cours des huit dernières années. Grâce à cette capacité de 163 GW provenant de sources d'énergie renouvelable, nous avons été en mesure d'éviter environ 1 milliard de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> cumulées. Actuellement, la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable représente environ 25% de la production totale d'électricité de l'Inde. En lançant des appels d'offres, nous avons pu obtenir un prix unitaire d'environ 3¢/kWh pour l'électricité éolienne et un prix unitaire encore plus bas, soit environ 2,5¢/kWh pour l'électricité solaire. Le secteur des énergies renouvelables a bénéficié d'un investissement d'environ 65 milliards d'USD dans le pays et nous nous attendons à de futurs investissements dans des technologies connexes telles que les électrolyseurs, l'hydrogène vert, le stockage de l'énergie, les véhicules électriques, les unités de production de biocarburants, etc.

2.272. En ce qui concerne la répartition de la capacité installée de production d'électricité dans le pays, la capacité installée connectée au réseau est actuellement d'environ 406 GW, dont près de 170 GW (environ 42% de la capacité installée totale) provenant de sources non fossiles, ce qui comprend principalement les apports importants de l'énergie solaire, de l'hydroélectricité et de l'énergie éolienne. S'ajoutent à cela 87 GW de capacité de production d'électricité de sources non fossiles en cours de mise en œuvre et 30 GW de capacité de production d'électricité de sources non fossiles pour laquelle une procédure d'appel d'offres est en cours. Cela porte à 287 GW la capacité totale installée, y compris les projets en développement, de production d'électricité de sources non fossiles.

2.273. L'Inde a établi un plan à long terme à l'horizon 2047 pour le secteur des énergies renouvelables, qui prévoit l'installation d'une capacité de production d'électricité de 1 125 GW à partir de sources d'énergie renouvelable; l'installation d'une capacité d'environ 140 GW grâce à la fabrication dans le pays d'équipements servant à la production d'énergie renouvelable; l'évitement d'émissions de CO<sub>2</sub> totalisant 2,5 milliards de tonnes; et l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelable dans la production totale d'électricité, soit d'environ 25%, son niveau actuel, à quelque 67%. Nous prévoyons que l'investissement total dans le secteur des énergies renouvelables dans le pays se situera entre 600 et 750 milliards d'USD d'ici à 2047. De plus, les 1 000 plus grandes sociétés du pays devraient combler tous leurs besoins énergétiques à partir de sources d'énergie renouvelable d'ici à 2047.

2.274. Pour atteindre ces objectifs d'ici à 2047, l'Inde tire parti de ses principaux atouts, notamment son abondant potentiel en matière d'énergies renouvelables. Nous avons estimé notre potentiel solaire à environ 750 GW et notre potentiel éolien à 695 GW. En outre, dans les secteurs de la bioénergie et de la valorisation énergétique des déchets, les potentiels sont respectivement estimés à 42 GW et à environ 6 GW. Nous disposons d'une infrastructure de réseau solide permettant de produire de l'électricité de source d'énergie renouvelable. Nous avons mis en place le programme "Une nation, un réseau" et nous avons également mis en œuvre un programme de couloirs d'énergie verte pour renforcer le réseau de transport d'électricité et lui permettre d'acheminer davantage d'énergie renouvelable. L'économie indienne est en plein essor, ce qui se traduit par une forte demande d'énergie et d'électricité, et, en définitive, d'énergies renouvelables.

2.275. Nous disposons d'un cadre institutionnel solide pour assurer le déploiement des énergies nouvelles et nous avons créé un ministère spécialisé dans les énergies nouvelles et renouvelables, soutenu par de solides organismes de réglementation et organismes de mise en œuvre qui réalisent ces programmes d'énergie renouvelable au nom du gouvernement central.

2.276. S'agissant du déploiement des énergies renouvelables, le gouvernement indien a mis en œuvre plusieurs programmes. Tout d'abord, le projet PM KUSUM, qui vise principalement à réduire la dépendance au diesel dans le secteur agricole par la solarisation et à accroître les revenus des agriculteurs. Ce plan comporte trois volets: le volet A vise l'installation d'une capacité de 10 000 MW grâce à la construction de petites centrales solaires (jusqu'à 2 MW) par les agriculteurs sur leurs terres incultes; le volet B vise l'installation d'environ 2 millions de pompes solaires agricoles hors réseau; et le volet C vise l'installation d'environ 1,5 million de pompes agricoles solaires connectées au réseau.

2.277. Mentionnons également le programme de parcs solaires, qui vise principalement à favoriser le libre accès aux infrastructures publiques telles que les terrains et à soutenir le transport de l'énergie solaire moyennant le paiement des droits applicables. Dans le cadre de ce programme, nous avons approuvé 61 parcs solaires d'une capacité électrique cumulée de 40 GW, y compris des projets de panneaux solaires flottants. De nombreux parcs solaires pouvant produire au moins 1 GW ont été créés dans le cadre de ce programme, dont un parc solaire de 2 000 MW, qui est l'un des plus grands au monde. Nous avons également mis en œuvre des programmes d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits, qui visent principalement à promouvoir la production décentralisée d'énergie solaire par la solarisation des maisons et d'autres bâtiments. L'objectif est une capacité installée de 40 GW; la capacité des installations solaires sur les toits est actuellement d'environ 6,9 GW. En outre, nous avons mis en œuvre des programmes visant à exploiter le potentiel des secteurs de l'éolien et de la production d'énergie à partir de déchets. Dans le cadre du programme d'énergie éolienne, nous avons déjà aménagé des centrales dont la capacité est de quelque 42 GW, et des parcs d'une capacité de 12 GW sont en cours d'installation. Dans le cadre du programme de production d'énergie à partir de déchets, nous avons pu mettre en place environ 5 millions de petites installations domestiques de production de biogaz et construire quelque 258 usines de valorisation de déchets en énergie représentant une capacité cumulée approximative de 477 équivalents MW.

2.278. Par ailleurs, nous nous employons à renforcer notre écosystème. Nous avons entrepris d'élaborer un écosystème complet pour le secteur des énergies renouvelables afin que le pays puisse compter sur des chaînes d'approvisionnement solides pour les équipements destinés à ce secteur.

2.279. En ce qui concerne notre programme d'énergie éolienne, le potentiel avoisine les 695 GW. L'Inde dispose également d'une solide assise manufacturière pour les turbines éoliennes et les composants connexes. Nos exportations annuelles d'éoliennes et de composants connexes

représentent près de 500 MW. L'Inde s'efforce également d'exploiter son potentiel éolien en mer. Nous avons estimé à quelque 70 GW le potentiel éolien au large des côtes de deux États, le Gujarat et le Tamil Nadu, et une stratégie et une feuille de route pour la réalisation de projets éoliens en mer dans ces zones sont en cours d'élaboration.

2.280. Comme je l'ai indiqué précédemment, dans le cadre du programme de production d'énergie à partir de déchets, nous avons installé près de 5 millions d'unités domestiques de production de biogaz appartenant à des ménages. Nous avons mis en œuvre des programmes de production d'énergie renouvelable décentralisée et hors réseau pour diverses petites unités et nous préparons actuellement un programme complet d'applications de production d'énergie renouvelable décentralisée pour les moyens de subsistance, qui comporte quatre principaux volets. Il comprend l'éclairage public solaire, les centrales solaires photovoltaïques hors réseau, les lampes d'étude solaires, les chauffe-eau solaires, la cuisson communautaire solaire thermique à concentration et les applications de production d'énergie renouvelable répartie pour les moyens de subsistance. Le programme vise principalement à mettre les dispositifs susmentionnés à la disposition des secteurs marginalisés de la société, notamment les personnes et les ménages vivant en milieu rural, les élèves des écoles, les conseils de village, les organismes publics, les cuisines communautaires et les entrepreneurs ruraux. Le programme envisage de donner la priorité et de renforcer le soutien aux femmes bénéficiaires.

2.281. La gestion des déchets issus de la production d'énergie renouvelable est l'un des axes de travail identifiés pour l'économie circulaire. Dans le secteur de l'énergie solaire, les estimations préliminaires font état de 0,375 million de tonnes métriques de déchets en 2030 et de 11,9 millions de tonnes métriques en 2050. Un plan d'action a été établi pour la gestion de ces déchets dans l'économie circulaire, et une étude sur les prévisions et les estimations désagrégées a été commandée. Nous soutenons le secteur de l'économie circulaire par le biais de programmes de recherche-développement (R&D), de projets pilotes, de cadres de reddition de comptes et de modèles opérationnels.

2.282. Nous avons également mis en œuvre un programme d'énergie verte, qui vise principalement à renforcer notre infrastructure de réseau existante pour lui permettre de transporter davantage d'énergie renouvelable. Dans le cadre de ce programme, quelque 8 651 kilomètres de circuits de lignes de transport ont été aménagés et une capacité d'environ 20 198 méga-voltampères (MVA) a été constituée. Récemment, l'aménagement prochain de 10 750 kilomètres de lignes de transport et de sous-stations d'une capacité de 27 500 MVA a été approuvé. L'Inde a également mis en œuvre le programme "Écologisation des îles", qui vise à approvisionner en énergie renouvelable les régions insulaires du pays (l'archipel de Lakshadweep et les îles Andaman et Nicobar).

2.283. En outre, l'Inde a mis en œuvre un programme de certification et de développement des compétences et des ressources humaines. Des programmes de certification d'une durée de 1,5 à 3 mois sont réalisés pour former les jeunes dans les domaines de la mise en place, de l'exploitation et de la maintenance de projets solaires photovoltaïques, de pompes solaires, de petits projets hydroélectriques et de projets d'énergie éolienne. Dans le cadre de notre programme de développement de l'énergie solaire photovoltaïque, nous avons pu former plus de 50 000 jeunes à ce jour.

2.284. Le gouvernement indien encourage la participation des femmes dans le secteur des énergies renouvelables et a lancé un portail spécial en octobre 2022 pour reconnaître leur contribution dans le secteur des énergies vertes. Il a mis en œuvre des solutions faisant appel aux énergies renouvelables réparties, qui sont exploitées à plus grande échelle parce qu'elles offrent de nombreuses possibilités de croissance à des milliers de femmes en aidant les groupes d'entraide et les programmes de développement de l'entrepreneuriat féminin, en développant les compétences et en renforçant l'employabilité des femmes issues de secteurs/zones marginalisées éloignées, en établissant des relations avec des banques, etc. Le gouvernement indien encourage l'encadrement et la formation des femmes dans les domaines des techniques, de la commercialisation et des affaires dans le but d'accroître leur rôle et leur participation dans le secteur des énergies renouvelables.

2.285. Par ailleurs, l'Inde a créé, au niveau mondial, l'Alliance solaire internationale, qui a été lancée lors de la COP21 par le Premier Ministre, Shri Narendra Modi, et à laquelle 109 pays ont adhéré. L'Alliance a pour objectif de débloquer 1 000 milliards d'USD d'investissements d'ici à 2030 et de soutenir principalement les PMA et les petits États insulaires en développement (PEID) par des

interventions relevant de programmes qui concernent des installations d'énergie solaire raccordées au réseau, l'énergie solaire pour l'agriculture et l'énergie renouvelable décentralisée. L'Inde a pris des engagements totalisant 53 millions d'USD jusqu'en 2022-2023 et l'Alliance solaire internationale peut compter sur de nombreux fonctionnaires d'entreprises publiques indiennes possédant une vaste expérience dans les secteurs des énergies renouvelables et pouvant également être mis à la disposition des pays membres.

2.286. L'Inde a également mis en œuvre un programme de R&D axé sur les domaines suivants: les panneaux photovoltaïques à haut rendement, les batteries à composition chimique sophistiquée, les réseaux intelligents, le stockage et les canalisations d'hydrogène, les éoliennes en mer, la modélisation et la simulation du vent, les matériaux évolués, les électrolyseurs et les véhicules à pile à combustible. Le programme vise à accroître la part des énergies renouvelables dans la gamme des sources d'énergie. Récemment, nous avons sollicité de nouvelles propositions de R&D dans ce domaine et nous avons reçu environ 1 468 propositions de recherche; la présélection des bénéficiaires de l'aide et du soutien du gouvernement est en cours. Nos partenaires en R&D comprennent les instituts indiens de technologie et d'autres laboratoires et instituts de recherche de premier plan du gouvernement indien.

2.287. Certaines délégations ont réagi comme suit à l'exposé.

2.288. La représentante de la Thaïlande a fait la déclaration suivante:

2.289. Je voudrais exprimer mes sincères remerciements pour l'exposé très intéressant et instructif présenté par la délégation indienne. Il est très éclairant et encourageant de voir un pays comme l'Inde, avec un écosystème des plus complets, réfléchir à la manière de développer les énergies renouvelables. J'ai beaucoup d'admiration pour les éléments que la délégation indienne vient de présenter. J'aimerais poser quelques questions. Si la délégation indienne ne peut pas répondre aujourd'hui, ce n'est pas grave; nous attendons peut-être que les autres pays en développement qui se sont fixé un objectif aussi ambitieux nous fournissent des explications ou des informations.

2.290. Premièrement, je suis très intéressée par la provenance de la technologie utilisée dans le secteur des énergies renouvelables en Inde. Vous avez fait mention de beaucoup de choses: des panneaux et d'autres dispositifs solaires, des véhicules électriques, etc. Votre démarche de réflexion a été exhaustive (R&D, développement des ressources humaines, etc.). Ce qui m'intéresse avant tout, c'est la technologie. L'Inde étant très avancée en sciences et en ingénierie, je présume que la technologie employée dans ce domaine ne constitue pas un problème. La technologie est-elle en grande partie d'origine indienne?

2.291. Deuxièmement, l'Inde compte-elle sur des investissements étrangers dans ce secteur? Vers la fin de l'exposé, le représentant indien a dit que son pays investissait dans ce domaine, et je crois donc comprendre que l'Inde dispose probablement de capitaux suffisants pour investir dans ce type d'énergie dans le couloir. Quoi qu'il en soit, l'Inde peut-elle me faire savoir si les investissements étrangers dans les produits et services environnementaux, la fabrication de tels produits et les secteurs connexes sont soumis à restriction? Quel est le régime des investissements étrangers dans ce secteur en Inde?

2.292. Troisièmement, le représentant de l'Inde croit-il que les règles commerciales peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif ambitieux de son pays en matière d'environnement? Pensez-vous que des obstacles au commerce ou à l'investissement peuvent entraver la mise en œuvre de la politique indienne que vous venez de présenter? Les règles commerciales étant une question qui nous préoccupe, nous aimerions savoir si vous pensez qu'elles peuvent étayer ou entraver les efforts déployés par l'Inde pour réaliser l'objectif en matière d'environnement?

2.293. Dernière question mais non la moindre, en Thaïlande, lorsque nous avons commencé à mettre en œuvre des politiques en matière d'énergies renouvelables, nous avons accordé certaines subventions, plus précisément des "suppléments", pour encourager les gens à investir et à fabriquer davantage de produits. La Thaïlande produit plus de produits que de services. Quels types de subventions ou de mesures l'Inde a-t-elle adoptées? Le gouvernement accorde-t-il une aide quelconque aux fabricants ou aux prestataires de services indiens dans ce secteur? Je ne cherche pas à mettre l'Inde sur la sellette, car je suppose que presque tous les pays accordent certains types de subventions pour aider les acteurs nationaux à progresser dans les mesures relatives à

l'environnement et au climat; je souhaite simplement connaître l'expérience de l'Inde. Quel est le soutien le plus important que le gouvernement indien apporte aux acteurs nationaux?

2.294. Enfin, je ne peux qu'admirer le fait que vous avez même pensé à la participation des femmes dans le secteur des énergies renouvelables. Une dernière question: de nombreux pays sont confrontés à des problèmes à court terme, à savoir une pénurie de semi-conducteurs, de terres rares et de matériaux connexes. En Thaïlande, où nous essayons de développer des véhicules électriques, nous nous demandons s'il n'y aura pas un jour une pénurie d'éléments de la nouvelle technologie essentiels à la fabrication de ce type d'équipements. L'Inde sera-t-elle confrontée à des difficultés similaires, à savoir l'accès aux terres rares ou à certains composants essentiels? Ou peut-être l'Inde est-elle si avancée sur le plan technologique qu'elle n'a aucun problème puisqu'elle peut produire tout ce dont elle a besoin? Pour la Thaïlande, il s'agit d'un problème à court terme, qui peut toutefois avoir une incidence à long terme sur la voie que le pays en développement empruntera. Comme je l'ai dit, je ne m'attends pas à obtenir toutes les réponses aujourd'hui, mais l'Inde pourrait-elle nous en dire un peu plus sur ces mesures en matière de commerce et d'investissement?

2.295. Le représentant des Philippines a fait la déclaration suivante:

2.296. Je n'ai que deux questions très brèves à vous poser. Premièrement, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le régime réglementaire? Comment les projets sont-ils structurés? Existe-t-il un système de tarifs de rachat garantis ou les projets sont-ils réalisés en vertu de contrats d'achat d'électricité individuels? Deuxièmement, quel est le régime tarifaire général appliqué aux biens environnementaux? Nous croyons comprendre que l'Inde a imposé des mesures de sauvegarde sur les cellules et les modules solaires. Je ne suis pas tout à fait certain du statut de cette mesure, mais pour ces produits, quelle est la structure actuelle de votre régime tarifaire?

2.297. Le représentant de l'Inde a répondu ce qui suit:

2.298. Nous souhaitons remercier l'Ambassadrice de la Thaïlande et la délégation philippine pour leurs questions. Monsieur le Président, pour gagner du temps et pour que nous n'ayons pas à nous réunir demain, pendant le week-end, et pour nous assurer que nous avons les bonnes réponses et les précisions demandées, je propose que nous revenions sur ces questions de la Thaïlande et des Philippines au niveau bilatéral ou à la prochaine réunion. Il existe, bien sûr, des régimes assez structurés pour les investissements, pour la capacité de recherche technologique nationale et, bien sûr, pour le transport et la distribution, mais il ne serait que juste que nous répondions de manière plus détaillée et communiquions des informations plus précises.

#### **2.4.2 Présentation d'un exposé par l'Inde sur l'activité intitulée "Introduction à l'Alliance solaire internationale et à la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes", tenue le 20 octobre 2022**

2.299. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

2.300. Monsieur le Président, nous voudrions tout d'abord vous féliciter, ainsi que le Secrétariat, pour l'organisation de l'édition 2022 de la Semaine du commerce et de l'environnement. Deux séances organisées par l'Inde ont eu lieu cette semaine. Au titre de ce point de l'ordre du jour de la réunion du CCE, je rendrai compte de notre premier exposé, présenté hier, le 20 octobre.

2.301. Deux organisations internationales – l'Alliance solaire internationale (ISA) et la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes (CDRI) – ont fait un exposé sur leurs programmes de travail et sur leurs organisations. Elles ont leur siège dans la région de la capitale nationale de l'Inde. L'ISA a été créée sous l'égide conjointe de l'Inde et de la France après la COP21. Elle a pour mandat de catalyser la croissance mondiale de l'énergie solaire en contribuant à réduire le coût du financement et de la technologie qu'elle requiert. Elle vise un raccordement universel et abordable au réseau électrique sur le dernier kilomètre en vue de faciliter le développement économique.

2.302. L'assemblée de l'ISA est présidée par l'Inde et coprésidée par la France. Les huit Vice-Présidents en exercice proviennent de quatre régions différentes: les Fidji et Nauru pour l'Asie-Pacifique, Maurice et le Niger pour l'Afrique, Cuba et le Guyana pour l'Amérique latine et les

Caraïbes, et le Royaume-Uni et les Pays-Bas pour l'Europe. L'organisation compte 110 membres, dont la plupart des pays représentés à la réunion en cours du CCE.

2.303. Lancée lors du Sommet Action Climat des Nations Unies en septembre 2019, la CDRI est une organisation relativement nouvelle. Bien qu'elle ait été touchée par la pandémie de COVID-19 peu après sa création, la CDRI a progressé à pas de géant au cours de sa courte période d'existence. Elle est structurée comme un partenariat à parties prenantes multiples (gouvernements nationaux, organismes et programmes des Nations Unies, banques de développement et mécanismes de financement multilatéraux, entités privées et institutions du savoir).

2.304. La CDRI compte 31 membres, est très présente en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe de l'Ouest, et s'intéresse de plus en plus à d'autres régions. L'Inde, l'Australie, le Royaume-Uni et l'Union européenne sont les principaux donateurs, tandis que les États-Unis, le Japon et la France apportent leur savoir-faire technique et un soutien au renforcement des capacités. La première initiative phare de la CDRI s'intitule "Infrastructure pour la résilience des États insulaires" (IRIS).

2.305. L'Inde met des ressources humaines à la disposition des deux organisations en plus de les avoir accueillies sur son sol. Par le biais de ces deux initiatives, l'Inde cherche à obtenir des résultats positifs et importants en ce qui concerne les mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience qui doivent s'inscrire dans la lutte contre la crise climatique.

2.306. Nous remercions les pays qui unissent leurs efforts dans le cadre de ces initiatives. Les deux organisations peuvent encore accueillir de nouveaux membres. Enfin, l'ISA a présenté une demande de statut d'observateur au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC et sollicitera l'appui des missions à Genève à cet égard.

#### **2.4.3 Présentation par la Chine d'un exposé sur son cadre de politique et les progrès accomplis concernant le plafonnement des émissions de dioxyde de carbone et la réalisation de la neutralité carbone, et sur ses concepts pour la coopération internationale**

2.307. La représentante de la Chine a fait la déclaration suivante:

2.308. C'est un plaisir pour moi que de pouvoir communiquer des renseignements sur les progrès réalisés en ce qui concerne le cadre de la politique chinoise en matière de plafonnement des émissions de carbone et de neutralité carbone, ainsi que sur les concepts formulés par la Chine pour la coopération internationale.

2.309. Le 22 septembre 2020, lors du débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la Chine, Xi Jinping, a officiellement annoncé que son pays visait à plafonner ses émissions de dioxyde de carbone avant 2030 et à atteindre la neutralité carbone avant 2060.<sup>3</sup> Le 12 décembre 2020, lors du Sommet sur l'ambition climatique, le Président a annoncé d'autres objectifs concernant les contributions déterminées au niveau national: la Chine réduira ses émissions de dioxyde de carbone par unité de PIB de plus de 65% par rapport au niveau de 2005, portera la part des combustibles non fossiles dans la consommation d'énergie primaire à environ 25%, augmentera le volume des stocks de forêts de 6 milliards de mètres cubes par rapport au niveau de 2005 et portera sa capacité installée totale d'énergie éolienne et d'énergie solaire à plus de 1,2 milliard de kilowatts.<sup>4</sup>

2.310. Le plafonnement des émissions de carbone et l'atteinte de la neutralité carbone s'inscrivent dans une décision stratégique majeure du gouvernement chinois. Ainsi, en tant que plus grand pays en développement du monde, la Chine réalisera la plus forte réduction de l'intensité des émissions de carbone au monde et passera du plafonnement des émissions de carbone à la neutralité carbone avec une rapidité qui est sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Cela démontre la détermination de la Chine à promouvoir une transition verte et à faible intensité carbonique, et constitue une importante contribution aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.

<sup>3</sup> [http://english.scio.gov.cn/topnews/2020-09/23/content\\_76731466.htm](http://english.scio.gov.cn/topnews/2020-09/23/content_76731466.htm).

<sup>4</sup> [https://en.qstheory.cn/2020-12/14/c\\_573223.htm](https://en.qstheory.cn/2020-12/14/c_573223.htm).



2.311. Ces dernières années, la Chine a pleinement mis en œuvre la nouvelle philosophie de développement et a inscrit les objectifs de plafonnement des émissions de carbone et de neutralité carbone dans le plan directeur en faveur d'une civilisation écologique. Le Rapport sur les politiques et actions menées par la Chine en réponse au changement climatique est publié chaque année, et le Livre blanc sur la lutte contre le changement climatique: politiques et actions de la Chine a été publié en 2021.

2.312. Premièrement, la Chine s'est dotée de mécanismes de coordination et de mise en œuvre de haut niveau. Le gouvernement central a créé le Groupe directeur sur le plafonnement des émissions de carbone et la neutralité carbone, dirigé par le Vice-Premier Ministre, Han Zheng, et composé de 28 départements ministériels; ce groupe a pour mandat de renforcer la planification globale, la coordination et la mise en œuvre. Chaque province (comprenant les régions autonomes et les municipalités relevant directement du gouvernement central) a établi son propre groupe directeur afin de renforcer la coordination et la synergie verticales et horizontales.

2.313. Deuxièmement, la Chine a élaboré le régime de politique "1+N". Le chiffre "1" fait référence au concept global formulé pour le plafonnement des émissions de carbone et l'atteinte de la neutralité carbone, comme en témoignent deux documents d'orientation: le Guide de travail sur le plafonnement des émissions de dioxyde de carbone et la neutralité carbone dans le cadre de la mise en œuvre intégrale et fidèle de la nouvelle philosophie de développement<sup>5</sup>, et le Plan d'action pour le plafonnement des émissions de dioxyde de carbone avant 2030<sup>6</sup>; la lettre "N" fait référence aux plans de mise en œuvre et de soutien pertinents, y compris les plans de mise en œuvre pour des secteurs clés tels que l'énergie, l'industrie, le développement urbain et rural, les transports, l'agriculture et les affaires rurales, la réduction de la pollution et des émissions de carbone; les plans de mise en œuvre pour des branches de production clés telles que la sidérurgie, les métaux non ferreux, les industries pétrochimiques et chimiques, et les matériaux de construction; ainsi que les plans de soutien à la technologie, au financement, aux statistiques et à la comptabilité, au développement des ressources humaines, etc. Chaque province (comprenant les régions autonomes et les municipalités relevant directement du gouvernement central) a également établi ses propres plans de mise en œuvre pour le plafonnement des émissions de carbone. Le système de politique "1+N" est solidement établi.

2.314. Troisièmement, la Chine continue à améliorer les mesures et les mécanismes pertinents. Les efforts portent notamment sur ce qui suit: l'optimisation et l'amélioration de la politique de contrôle de la quantité totale et de l'intensité de la consommation d'énergie, et l'établissement d'un système unique normalisé pour la comptabilisation des émissions de carbone et la production des statistiques y afférentes; le lancement d'instruments de soutien à la réduction des émissions de carbone, de programmes spéciaux de refinancement pour l'utilisation propre et efficace du charbon, et de la Bourse nationale du carbone (CCETE); l'amélioration du système d'innovation dans les technologies vertes, qui accorde une attention particulière à la formation professionnelle; le renforcement du régime de conservation de l'énergie par la création d'un régime législatif et réglementaire promouvant la conservation de l'énergie, qui consiste principalement en la Loi sur la conservation de l'énergie, complétée par le Règlement sur la conservation de l'énergie dans les bâtiments et les institutions publiques, le Règlement sur la vérification et la surveillance de la conservation de l'énergie, et les Règles applicables aux grands consommateurs d'énergie; et le dernier élément mais non le moindre, la promotion de la vie écologique, y compris de la consommation écologique et des modes de vie caractérisés par la simplicité, la modération, l'écologisme et la sobriété en carbone.

2.315. Premièrement, la transition vers les énergies vertes et à faibles émissions de carbone a progressé de manière soutenue et ordonnée. Le charbon étant sa principale source d'énergie, la Chine a vigoureusement encouragé l'utilisation propre et efficace du charbon par la modernisation des centrales électriques au charbon selon trois axes: l'efficacité énergétique, l'optimisation du chauffage et une flexibilité accrue dans la régulation de la charge de pointe; elle prévoit également de construire de vastes parcs éoliens et solaires d'une capacité de 450 millions de kilowatts dans le désert de Gobi et les autres zones désertiques. Depuis 2020, dans les secteurs de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire, la nouvelle capacité installée annuelle a dépassé 100 millions de kilowatts

<sup>5</sup> [https://en.ndrc.gov.cn/policies/202110/t20211024\\_1300725.html](https://en.ndrc.gov.cn/policies/202110/t20211024_1300725.html).

<sup>6</sup> [https://english.www.gov.cn/policies/latestreleases/202110/27/content\\_WS6178a47ec6d0df57f98e3dfb.html](https://english.www.gov.cn/policies/latestreleases/202110/27/content_WS6178a47ec6d0df57f98e3dfb.html).

pendant deux années consécutives et, en 2021, l'électricité produite grâce aux nouvelles énergies a dépassé pour la première fois 1 000 milliards de kilowatts-heures.

2.316. Deuxièmement, l'efficacité énergétique a été considérablement améliorée, ce qui a permis de promouvoir efficacement un développement de haute qualité. Depuis 2012, la Chine a accru les économies d'énergie grâce à la technologie et à la gestion ainsi qu'à une transformation structurelle. Le PIB s'est accru de 6,6% en glissement annuel, tandis que la consommation d'énergie n'a augmenté que de 3% en moyenne par an. L'intensité de la consommation d'énergie a diminué de 26,4% en cumulé, et l'énergie consommée par les entreprises industrielles dépassant le seuil relatif à la taille était en baisse de 36,2% en cumulé, ce qui représente une économie d'environ 1,4 milliard de tonnes de charbon standard. Cela a permis de réduire l'écart entre l'offre et la demande d'énergie et de démarrer sur des bases solides l'initiative relative au plafonnement des émissions de carbone et à la neutralité carbone.

2.317. Troisièmement, la Chine a entrepris avec vigueur d'optimiser et de moderniser sa structure industrielle. Elle a activement encouragé le développement des industries stratégiques et émergentes, les économies d'énergie et la réduction des émissions de carbone dans les industries clés, et a résolument freiné le développement désorganisé des projets très énergivores et très polluants dans le segment bas de gamme. En 2021, l'intensité des émissions de carbone de la Chine a diminué de 34,4% par rapport à 2012, l'intensité de la consommation d'eau a baissé de 45%, alors que le taux de production des principales ressources a augmenté de 58%.

2.318. Quatrièmement, la transition vers la faible intensité carbonique est en cours dans les secteurs de la construction et des transports. La Chine a activement construit des bâtiments écologiques et rénové des bâtiments existants pour les rendre plus écologiques en réduisant leurs émissions de carbone. En 2021, la superficie des bâtiments écologiques construits depuis peu dans les zones urbaines a atteint plus de deux milliards de mètres carrés. La Chine a également intensifié ses efforts pour promouvoir l'utilisation de moyens de transport économes en énergie et à faibles émissions de carbone, et a produit et vendu plus de "véhicules nouvelles énergies" que n'importe quel autre pays pendant sept années consécutives; enfin, plus de la moitié de ces véhicules utilisés dans le monde sont en Chine.

2.319. Cinquièmement, la capacité d'absorption du carbone de l'écosystème a augmenté. La Chine a adopté une approche intégrée de la protection et de la restauration des montagnes, des forêts, des terres agricoles, des lacs, des prairies et des déserts, et a encouragé scientifiquement le boisement à grande échelle. Notre couvert forestier et le volume de nos stocks de forêts ont continué à augmenter pendant de nombreuses années consécutives, et la Chine occupe le premier rang mondial pour ce qui est de la croissance du couvert forestier. En 2021, la Chine a fait état d'un taux de couverture forestière de 24,02% et des stocks de forêts de 194,93 milliards de mètres cubes.

2.320. Sixièmement, la Bourse nationale du carbone (CCETE) a pris un bon départ. Elle a été officiellement lancée le 16 juillet 2021. Au terme de la première période de mise en conformité, elle a établi un cadre de gestion intégrée comprenant l'attribution de quotas, la gestion des données, le contrôle des opérations, l'application de la loi et l'inspection, ainsi qu'une plate-forme de soutien. Les Mesures relatives à l'administration des échanges de quotas d'émission de carbone (mise à l'essai) ont été publiées.<sup>7</sup> Le plan d'attribution des quotas basé sur l'intensité des émissions de carbone a été adopté. La Chine a également mis en place un système de gestion des statistiques, de la comptabilité, de la déclaration et de la vérification des émissions de carbone; publié une série de règlements techniques; et clarifié les exigences techniques en matière de comptabilité et de vérification. Les fondements du marché national du carbone ainsi que le mécanisme de détermination des prix ont commencé à prendre forme. Les entreprises sont plus conscientes de leurs émissions et davantage en mesure de les réduire. Le mécanisme fondé sur le marché a commencé à jouer un rôle de plus en plus important en incitant les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à accélérer la transition vers l'écologie et la faible intensité carbonique.

2.321. Septièmement, des progrès importants ont été réalisés dans la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Entre 2005 et 2020, la Chine a réduit de 48,4% ces émissions par unité de PIB, dépassant ainsi l'objectif de 40 à 45% précédemment fixé. En 2021, elle a diminué l'intensité

<sup>7</sup> [http://www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2021-01/06/content\\_5577360.htm](http://www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2021-01/06/content_5577360.htm).

carbonique de 3,8% en glissement annuel et de 50,8% par rapport à 2005, stoppant ainsi la tendance à la croissance rapide des émissions de dioxyde de carbone.

2.322. La coopération Sud-Sud en matière d'action climatique compte parmi les mesures importantes qui ont été prises dans le cadre de la lutte active contre le changement climatique. À ce jour, la Chine a affecté plus de 1,2 milliard de CNY à ces efforts et signé 43 documents de coopération en matière d'action climatique avec 38 pays en développement. Par exemple, elle a entrepris d'aménager des zones de démonstration à faibles émissions de carbone en collaboration avec le Laos, le Cambodge et les Seychelles, et de réaliser 40 projets d'atténuation et d'adaptation avec plus de 30 pays en développement, dont l'Éthiopie, le Pakistan, le Samoa, le Chili, Cuba et l'Égypte. Dans le même temps, elle a mené activement des projets de formation et de renforcement des capacités, organisant 45 séances de formation sur la coopération Sud-Sud en matière de lutte contre le changement climatique et formant environ 2 000 fonctionnaires et techniciens de plus de 120 pays en développement dans le domaine de l'atténuation du changement climatique.

2.323. D'autres jalons ont été franchis depuis 2021 avec la publication de la Déclaration sur la coopération sino-africaine en matière de lutte contre le changement climatique, le lancement du plan d'action triennal sino-africain sur le changement climatique, la création du Centre de coopération en matière d'action climatique entre la Chine et les pays insulaires du Pacifique et la tenue du Dialogue de haut niveau sur l'action climatique entre la Chine et les pays insulaires du Pacifique, afin d'aider d'autres pays en développement à lutter activement contre le changement climatique.

2.324. Dans les enceintes multilatérales de coopération économique et commerciale telles que le groupe des BRICS et le G-20, la Chine s'emploie activement depuis longtemps à promouvoir le développement vert et durable, à partager les meilleures pratiques de promotion du développement vert et de réduction de l'intensité de la consommation d'énergie et à exhorter les autres États membres à mettre en œuvre efficacement le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En tant que présidente du groupe des BRICS pour 2022, la Chine a organisé le quatorzième Sommet des BRICS qui a approuvé l'Initiative sur le commerce et l'investissement en faveur du développement durable dans les sphères économique et commerciale. Il s'agissait du premier document final adopté par les BRICS dans ces domaines, qui marquait une percée dans la promotion de la durabilité dans ces pays. Axée sur la création d'un climat favorable au commerce et à l'investissement pour le développement durable, l'Initiative vise à renforcer la communication des politiques, l'échange de renseignements et le renforcement des capacités, propose 16 mesures de coopération et trace une feuille de route conduisant au développement vert et durable.

2.325. Dans le discours liminaire prononcé lors de la cérémonie d'ouverture de la quatrième Exposition internationale de la Chine sur l'importation, le Président, Xi Jinping, a déclaré que la Chine se montrerait active et ouverte dans les négociations sur des questions telles que le commerce et l'environnement, et défendrait le système commercial multilatéral en tant que principal canal pour l'établissement de règles internationales.<sup>8</sup> La Chine s'oppose à l'unilatéralisme, au protectionnisme et aux obstacles au commerce de produits et services verts, et soutient les discussions sur les politiques commerciales liées au changement climatique dans le cadre de l'OMC, plus précisément:

- Premièrement, la Chine soutient les Membres qui luttent contre le changement climatique au moyen de mesures de libéralisation et de facilitation du commerce et de l'investissement, ainsi que les discussions approfondies sur la libéralisation des échanges de produits et de services environnementaux dans le cadre des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.
- Deuxièmement, la Chine soutient la coordination des politiques et mesures commerciales adoptées par les Membres pour lutter contre le changement climatique en conformité avec les règles de l'OMC, afin de prévenir les mesures unilatérales et les obstacles déguisés au commerce. La Chine soutient les discussions thématiques sur les mesures commerciales adoptées par les Membres pour faire face au changement climatique dans le cadre du CCE et des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, en vue de renforcer la coopération et de veiller à ce que ces mesures respectent les obligations énoncées dans l'Accord sur l'OMC ainsi que le principe fondamental du respect des "responsabilités

<sup>8</sup> [https://en.qsttheory.cn/2021-11/05/c\\_678942.htm](https://en.qsttheory.cn/2021-11/05/c_678942.htm).

communes mais différenciées et des capacités respectives" et l'arrangement institutionnel des "contributions déterminées au niveau national" établis dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris.

- Troisièmement, nous soutenons la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien au renforcement des capacités dans les domaines pertinents aux pays en développement Membres de l'OMC, en vue de comprendre les besoins des Membres en matière de politiques commerciales spécifiques et de leur fournir une assistance ciblée.

2.326. Dans le compte rendu de la séance d'ouverture du vingtième Congrès national du parti communiste chinois, le Président, Xi Jinping, a souligné que la Chine allait accélérer la transformation écologique du mode de développement, mettre en œuvre la stratégie de conservation exhaustive, développer les secteurs verts et à faibles émissions de carbone, préconiser la consommation verte et promouvoir les modes de production et de vie qui respectent l'environnement et qui produisent peu de carbone. La Chine continuera à promouvoir les mesures qui visent à prévenir la pollution de l'environnement et à lutter contre celle-ci; à accroître la diversité, la stabilité et la durabilité de l'écosystème, à promouvoir activement et de manière soutenue le plafonnement des émissions de carbone et la neutralité carbone; et à mettre en œuvre des mesures planifiées de plafonnement des émissions de carbone. La Chine est également disposée à renforcer la coordination et à élargir la coopération avec les autres Membres de l'OMC, et à participer activement à la gouvernance mondiale, afin de lutter conjointement contre le changement climatique.

2.327. Une délégation a réagi comme suit à l'exposé.

2.328. La représentante de la Thaïlande a fait la déclaration suivante:

2.329. Ma question étant similaire à celle posée à la délégation indienne, je communiquerai mes questions aux deux délégations avec copie au Secrétariat, qui, je l'espère, pourra les transmettre aux deux délégations. Je suis certaine que leurs réponses intéresseront d'autres délégations.

2.330. Je tiens à remercier vivement la délégation chinoise pour les explications détaillées. Le compte rendu de la Chine a une portée plus vaste que celui de l'Inde. Je voudrais formuler une observation à l'intention de la délégation chinoise en poste dans la capitale, concernant la question des terres rares. J'aborde de nouveau cette question parce que ces matières sont essentielles à la poursuite du développement de l'économie verte dans de nombreux pays.

2.331. La Chine n'est pas le plus grand pays possédant des terres rares, mais elle en est le plus grand producteur: elle produit 60% des terres rares essentielles, qui sont indispensables pour de nombreuses industries vertes. J'espère que les restrictions à l'exportation ou d'autres mesures de ce genre ne feront pas partie de la politique future de la Chine en matière d'économie verte. Ce ne sont qu'une observation et une note à l'intention de la délégation chinoise, mais j'enverrai les autres questions au Secrétariat.

#### **2.4.4 Présentation d'un exposé par l'Inde sur sa préoccupation concernant le recours croissant aux mesures environnementales à titre de mesures non tarifaires**

2.332. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

2.333. Le développement durable et la protection de l'environnement, et les moyens de les concrétiser d'une manière qui soit compatible avec les besoins et soucis de pays à différents niveaux de développement économique, sont très importants pour tous les pays. Toutefois, il existe de graves préoccupations au sujet de la tendance à l'utilisation croissante de mesures unilatérales ayant une incidence sur le commerce et que l'on cherche à justifier en tant que mesures environnementales, ainsi que de la manière dont ces mesures sont utilisées. L'incidence de ces mesures sur les règles de l'OMC doit être examinée. La préoccupation fondamentale est liée aux répercussions systémiques sur le droit international dans son ensemble et les effets de l'unilatéralisme sur les droits et obligations des pays négociés au niveau multilatéral.

2.334. Nous voudrions mettre en évidence trois types de mesures qui, selon nous, sont utilisées comme des mesures non tarifaires mais sont classées comme des mesures environnementales. Premièrement, les mesures d'ajustement aux frontières annulent effectivement l'équilibre des droits

et obligations étroitement négocié dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement. L'Accord de Paris au titre de la CCNUCC, guidé par le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives à la lumière des différentes situations nationales, a adopté le principe des contributions déterminées au niveau national. Grâce à ces contributions, chaque pays, développé ou en développement, a notifié ses réductions d'émissions, l'objectif global étant de parvenir à la neutralité carbone au cours d'une période donnée. Il n'y a pas d'objectif sectoriel spécifique et le seuil global est déterminé sur la base des émissions de l'ensemble de l'économie.

2.335. Deuxièmement, les propositions de règlement relatives aux interdictions d'importer liées à la détermination des modes d'utilisation des terres ou à la déforestation dans le pays d'origine risquent d'avoir de graves répercussions sur le commerce agricole mondial. De tels résultats seraient inacceptables au moment où le monde est confronté à de graves difficultés liées à l'alimentation et à la sécurité. La préservation de la diversité biologique et le respect des principes relatifs aux forêts sont au cœur du droit international de l'environnement. Toutefois, les propositions formulées à cet égard représentent, sur le plan de la mise en conformité, une charge irréaliste pour les importateurs comme pour les exportateurs. Troisièmement, les dispositions relatives aux contingents tarifaires ou aux mesures équivalentes fondés sur la teneur en carbone des produits échangés risquent de fragmenter gravement les flux commerciaux mondiaux.

2.336. De telles dispositions semblent utiliser efficacement les mesures environnementales pour contourner les principes de base et la structure du système commercial mondial. Monsieur le Président, il est important de rappeler que le document final de la récente CM12, le document [WT/MIN\(22\)/24](#), a reconnu les défis environnementaux mondiaux, y compris le changement climatique, et l'importance de la contribution du système commercial multilatéral à la promotion du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable dans chacune de leurs dimensions, à savoir économique, sociale et environnementale, dans la mesure où ils se rapportent aux mandats de l'OMC et d'une manière compatible avec les besoins et soucis respectifs des Membres à différents niveaux de développement économique.

2.337. Nous demandons instamment aux Membres de l'OMC de veiller à ce que les mesures environnementales soient soigneusement conçues de manière à ne faire progresser que la réalisation des objectifs environnementaux, en pleine conformité avec les règles et les principes de l'OMC et en intégrant pleinement les principes du droit international de l'environnement. Nous continuerons à travailler avec les Membres de l'OMC partageant les mêmes idées pour mettre en exergue ces préoccupations concernant la montée du protectionnisme commercial, qui serait justifié au nom de l'environnement.

2.338. Certaines délégations ont réagi comme suit à l'exposé.

2.339. La représentante du [Paraguay](#) a fait la déclaration suivante:

2.340. Le Paraguay remercie la délégation de l'Inde d'avoir demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la réunion en cours. Il s'agit d'un débat très pertinent compte tenu du mandat du Comité. Nous pensons qu'il est très important et absolument nécessaire d'éviter que les mesures prises par les Membres pour surmonter les difficultés causées par la pollution, le changement climatique et la perte de biodiversité n'érigent de nouveaux obstacles commerciaux et ne renforcent le protectionnisme, et ce, en conformité avec l'objectif de l'OMC. Nous devons voir comment les mesures ayant des objectifs environnementaux peuvent être considérées du point de vue du renforcement des règles de l'Organisation en vue de la réalisation de son objectif légitime, et non pas dans une optique qui cherche à promouvoir un discours selon lequel les règles sont néfastes et que nous devons donc réagir de manière unilatérale.

2.341. La coopération et la collaboration internationales sont fondamentales si nous voulons avancer de concert pour relever les défis mondiaux. Je remercie encore une fois la délégation indienne pour sa contribution très pertinente à la discussion d'aujourd'hui.

2.342. Le représentant de la [Fédération de Russie](#) a fait la déclaration suivante:

2.343. Nous tenons à remercier l'Inde et la Chine pour les précieux aperçus de leurs politiques climatiques. Nous pensons que de tels échanges de renseignements sont très utiles et qu'ils devraient se poursuivre. Nous voudrions également remercier nos collègues indiens d'avoir soulevé

la question importante des mesures non tarifaires. La Russie partage les préoccupations concernant le recours accru aux objectifs environnementaux pour dissimuler des mesures protectionnistes.

2.344. L'amélioration éventuelle des règles de l'OMC dans l'optique d'une meilleure adaptation aux défis environnementaux est une option importante. Il n'y a visiblement pas de consensus sur les aspects commerciaux des mesures vertes, mais il est toujours préférable de convenir d'abord de règles communes et de les mettre en œuvre ensuite, plutôt que d'élaborer des mesures individuelles axées sur des éléments économiques précis et de les imposer ensuite aux autres. C'est malheureusement ce que certains Membres ont fait récemment.

2.345. Par exemple, l'introduction par les pays de normes et de prescriptions individuelles est une mesure de réglementation technique et doit respecter les prescriptions de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC). Si les dispositions de ces normes ne sont pas suffisantes pour lutter contre le changement climatique, nous devrions discuter de la manière dont ces normes pourraient être ajustées.

2.346. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

2.347. Nous remercions l'Inde de l'inscription de ce point à l'ordre du jour et de ses observations. Nous partageons son point de vue et pensons que, pour pallier les effets du changement climatique, la coopération et la solidarité mondiales sont essentielles. C'est une question de patrimoine mondial qui ne peut être traitée par des mesures unilatérales. Nous devons veiller à ce que les mesures commerciales ne nuisent pas à la cohérence de l'élaboration des politiques multilatérales en matière de commerce et de climat.

2.348. Les taxes carbone aux frontières qui ferment les marchés d'exportation feront peser la charge sur d'autres acteurs et pénaliseront des économies dont les ressources et les moyens financiers sont déjà limités, ce qui entravera davantage leur évolution vers une faible intensité carbonique. Il est donc nécessaire d'engager un dialogue multilatéral sur l'incidence de ces mesures, et notamment sur leur conformité avec les règles de l'OMC. Les mesures commerciales doivent être soigneusement calibrées et coordonnées avec le transfert des technologies vertes et le financement afin que les pays en développement puissent effectuer la transition verte. En d'autres termes, les mesures ne devraient pas être punitives, mais devraient plutôt encourager les pays à atteindre leurs objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre. Nous avons donc besoin d'une transition juste et équitable, qui favorise un développement résistant au changement climatique et qui soit fondée sur une responsabilité commune mais différenciée.

2.349. L'Afrique est une source importante de minéraux et de métaux essentiels à la fabrication des nouvelles technologies devant être utilisées pour l'exploitation des sources d'énergie renouvelable. La solidarité mondiale et la collaboration internationale, ainsi que l'accès à un financement et à des technologies abordables, peuvent jeter les bases de l'industrialisation de l'Afrique, tout en soutenant les efforts mondiaux de réduction des émissions de carbone. C'est la raison pour laquelle nous préconisons la coopération plutôt que la répression pour lutter contre le changement climatique.

2.350. La représentante de l'Argentine a fait la déclaration suivante:

2.351. L'Argentine partage les préoccupations exprimées par l'Inde quant à la tendance croissante à l'utilisation des mesures environnementales comme des obstacles non tarifaires. À cet égard, les mesures environnementales ayant des effets sur le commerce doivent être compatibles avec les règles de l'OMC et ne doivent pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée du commerce international. Toute mesure devrait être fondée sur des preuves scientifiques et tenir compte des besoins et des capacités des pays en développement. Les initiatives devraient être élaborées de manière inclusive, à l'issue de consultations menées auprès de toutes les parties prenantes et les personnes potentiellement touchées, et la mise en œuvre unilatérale sans efforts multilatéraux devrait être évitée. En outre, on devrait s'abstenir de prendre des mesures uniformes et indifférenciées qui ne tiennent pas compte des différences entre les systèmes de production et qui ne sont pas adaptées aux réalités de la production et du développement de chaque pays. Les mesures devraient plutôt favoriser la reconnaissance des équivalences dans les programmes environnementaux et tenir compte de la portée et des objectifs légitimes de la protection de l'environnement.

2.352. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

2.353. Le Brésil remercie l'Inde d'avoir soulevé ce sujet d'actualité et souhaite à la délégation indienne de très joyeuses célébrations de Diwali. À la CM12, les Membres de l'OMC se sont tous engagés à essayer de trouver des moyens de faire en sorte que le commerce soutienne le Programme des Nations Unies à l'horizon 2030, et le Brésil est favorable à l'adoption de politiques ayant des objectifs environnementaux légitimes. Nous sommes toutefois préoccupés par l'adoption de mesures environnementales unilatérales qui auraient des effets préjudiciables non nécessaires sur le commerce international et qui violeraient les principes fondamentaux des régimes commerciaux et environnementaux, compromettant ainsi la capacité de ces régimes à apporter des solutions mondiales à des problèmes mondiaux.

2.354. Nous devons être clairs sur ce que nous entendons par là. Ces derniers jours, une personne représentant une haute autorité de l'UE a prononcé un discours dont le titre demandait si l'ordre international devait être fondé sur des règles ou sur la loi de la jungle. Nous nous abstiendrons de commenter le choix de la métaphore employée, mais le titre de son discours est tout à fait pertinent dans le contexte de nos discussions actuelles. À maintes reprises, ces dernières années, nous avons discuté dans cette enceinte de la manière dont les politiques de l'UE ayant des objectifs prétendument environnementaux violaient clairement des articles du GATT de 1994, de l'Accord sur l'agriculture, de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC), de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), de l'Accord OTC, ainsi que les normes du Codex et les règles de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. En outre, l'UE a déclaré, cette semaine, qu'elle ne respecterait que les principes et les normes adaptés à sa vision particulière de la durabilité.

2.355. Lorsqu'un Membre estime être en mesure de choisir les engagements et les règles qu'il souhaite respecter, son comportement renvoie à la définition classique de la "loi de la jungle" que nous voulons tous éviter. En outre, si, après 20 ans de négociations, l'UE signe un accord commercial avec le MERCOSUR et que, le lendemain, elle commence à adopter des mesures ayant des objectifs prétendument environnementaux qui compromettent l'équilibre atteint à l'issue des négociations, nous sommes loin du comportement que nous attendons d'un Membre qui cherche à promouvoir un ordre international fondé sur des règles et à regagner l'influence qu'il a perdue dans certaines régions du monde.

2.356. Enfin, notons que, bien que, d'après des estimations, les avantages environnementaux possibles de mesures telles que le MACF et les mesures d'ajustement carbone aux frontières dont il est question soient pour ainsi dire négligeables, cette violation constante et généralisée des normes entraînera, à terme, une fragmentation des règles commerciales qui, comme l'a récemment affirmé la Directrice générale, désavantagera tout le monde. Pour reprendre ses propos, "un monde fragmenté sera un monde très coûteux". Nous recommandons donc à tous les Membres de l'OMC qui cherchent à prendre des mesures fondées sur des objectifs environnementaux de respecter pleinement les règles de l'OMC et les engagements pris dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux (AEM) pertinents et de prendre dûment en considération les conséquences de leurs mesures.

2.357. La représentante de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

2.358. Nous remercions l'Inde pour son exposé. Je pense que nous avons donné suite à certaines des observations dans notre précédent exposé, notamment en ce qui concerne les raisons pour lesquelles l'ajustement carbone aux frontières de l'UE est une mesure environnementale et la façon dont il s'articule avec les responsabilités communes mais différenciées. Pour l'UE, il est important de lutter contre le changement climatique et d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Je pense que nous convenons tous ici, comme nous l'avons reconnu dans la Déclaration ministérielle de juin, que chaque pays devra concevoir et mettre en œuvre des politiques qui lui permettront d'atteindre ses objectifs fondés sur ses CDN. Il est donc normal que le nombre de politiques environnementales augmente, et de nombreux autres Membres ont présenté des exposés aujourd'hui.

2.359. À notre avis, il faut non pas s'y opposer mais voir comment elles peuvent être élaborées de la manière la moins restrictive possible pour le commerce et encourager le dialogue et la coopération. L'UE estime que l'OMC et le CCE peuvent jouer un rôle en offrant aux Membres un cadre pour la transparence et les délibérations sur les mesures climatiques et environnementales liées au

commerce, afin qu'elles n'engendrent pas de différend ou un manque de cohérence. Cela devrait jeter les bases d'un dialogue sur la manière dont ces mesures peuvent être élaborées pour atteindre les objectifs climatiques tout en limitant les effets non nécessaires sur le commerce. Nous devrions axer ces délibérations sur l'amélioration de la compréhension des mesures, des choix stratégiques et des préoccupations des pays tiers. Ces discussions pourraient aussi permettre de déterminer comment l'on pourrait aider les pays en développement à se conformer aux prescriptions des politiques climatiques et environnementales liées au commerce.

2.360. Le Président a pris note des déclarations pertinentes faites au titre de ce point de l'ordre du jour.

### **3 ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS – PARAGRAPHE 33 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA**

#### **3.1 Rapports sur la troisième Semaine du commerce et de l'environnement**

##### **3.1.1 Rapport du Secrétariat de l'OMC**

3.1. Le Secrétariat de l'OMC a fait la déclaration ci-après:

3.2. J'ai le plaisir de vous rendre compte du déroulement de la troisième Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC. Cette édition a été la plus importante. Il y a eu 16 activités parallèles et 83 intervenants et une participation très active parmi les Membres de l'OMC. Des activités ont été organisées par un certain nombre de Membres et de groupements régionaux, dont les États-Unis, le Forum des îles du Pacifique, l'Union européenne, l'Inde, le Royaume d'Arabie saoudite et le Royaume-Uni. Des groupes de réflexion, tels que Silverado et l'IIDD, et des organisations internationales, comme la CEE-ONU et l'OCDE, y ont également participé. Nous avons aussi été informés de l'évolution de deux des nouvelles initiatives environnementales à l'OMC: le Dialogue sur les plastiques et la Réforme des subventions aux combustibles fossiles.

3.3. Sur le plan de la participation, 738 personnes se sont inscrites pour participer en ligne et 280 en présentiel. Ces participants, des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants d'entreprises, des organisations internationales, des universitaires et des membres de la société civile, ont échangé sur des sujets présentant un intérêt pour le CCE, tels que la traçabilité des chaînes d'approvisionnement, la pollution par les plastiques, le climat et le développement, la transition vers une économie circulaire, l'adaptation et la résilience climatiques, et les biens et services environnementaux, toujours dans l'optique de trouver des solutions par le biais du commerce.

3.4. Pour la première fois, nous avons aussi apporté à l'OMC des œuvres d'art et des visuels sur le thème de la durabilité environnementale et du changement climatique. Les œuvres d'art exposées dans l'atrium ont envoyé des messages provocateurs sur chaque aspect de la triple crise planétaire: des incendies dévastateurs causés par le changement climatique faisant des ravages sur la biodiversité et la vie humaine, aux dangers que font peser la fonte des glaciers et la montée des eaux sur la vie d'innombrables personnes dans le monde, comme les habitants de l'île de Kuna Yala au Panama, en passant par les déchets plastiques que nous produisons et que la prochaine génération devra nettoyer.

3.5. Nous, membres du Secrétariat, remercions les artistes et les organisations de nous avoir fait profiter de leurs œuvres et de leur travail. Les œuvres d'art exposées dans l'atrium et les discussions menées dans les salles de réunion ont un même fil conducteur. Elles ont toutes pour finalité de chercher des moyens de rendre le commerce mondial plus durable, plus résilient et plus inclusif. Elles nous ont toutes montré sans détour comment le commerce et les politiques commerciales pouvaient et devraient faire partie de la solution dans la lutte contre le changement climatique.

3.6. Permettez-moi de souligner quelques temps forts de la semaine. Nous avons commencé par une table ronde de haut niveau sur le commerce multilatéral et la coopération dans le domaine de l'environnement avec Jean-Marie Paugam, Directeur général adjoint de l'OMC, et Sonja Leighton-Kone, Directrice exécutive adjointe du PNUE, qui a porté sur la forte collaboration institutionnelle entre les deux organisations et les AEM, ainsi que sur la coopération internationale



---

nécessaire pour faire face à la crise climatique et la manière dont le commerce pouvait faire partie de la solution de durabilité.

3.7. À la suite des remarques liminaires, d'éminents intervenants des accords environnementaux multilatéraux, Ivonne Higuero, Secrétaire générale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Rolph Payet, Secrétaire exécutif des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, et David Cooper, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention sur la diversité biologique, se sont félicités collectivement de la tenue de cet événement, qui montrait comment les milieux du commerce et de l'environnement pouvaient travailler ensemble pour renforcer le lien cohérent qui existe entre le commerce, l'environnement et le développement durable.

3.8. Dans ses conclusions, le Président du CCE, M. l'Ambassadeur Simon Manley (Royaume-Uni), a souligné qu'il était nécessaire de trouver des solutions communes émanant de tous les Membres de l'OMC et de soutenir les plus vulnérables.

3.9. S'agissant des événements organisés par les ONG, la séance de l'IIDD sur la mise en œuvre de l'Accord sur les subventions à la pêche comportait des présentations de la Division des règles, de Pew Charitable Trusts, de la Mission permanente de la Gambie et de l'IIDD. Cet événement a permis de donner un aperçu de l'Accord sur les subventions à la pêche et de son éventuelle incidence, qui dépend de l'approche que les Membres de l'OMC suivront en vue de sa mise en œuvre. Des expériences nationales ont également été exposées, la Gambie mettant en lumière certaines des mesures concrètes de politique intérieure qui étaient nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord, y compris celles qui pourraient poser plus de difficultés et requérir une assistance technique ou un soutien pour le renforcement des capacités.

3.10. L'IIDD a présenté son outil d'autoévaluation à venir destiné à soutenir les efforts déployés par les Membres de l'OMC pour mettre en œuvre l'Accord. Cet outil permet aux Membres de recueillir des informations et des données essentielles pour la mise en œuvre de l'Accord, de déterminer si les politiques intérieures actuelles sont conformes aux dispositions de ce dernier et, dans la négative, quelles mesures doivent être prises, et d'évaluer s'ils disposent de mécanismes nationaux permettant un alignement des politiques en cours sur l'Accord et, faute de mécanismes, d'indiquer dans quel domaine ils pourraient avoir besoin d'une assistance technique ou d'un soutien pour le renforcement des capacités.

3.11. Un événement a été organisé par le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment à la London School of Economics avec l'Ecologic Institute de Berlin, le 18 octobre, sur le thème "Un programme gagnant-gagnant pour le climat, le développement et le commerce – Comment un club climat inclusif et la politique commerciale peuvent faire partie de la solution". L'objectif de cet événement était de discuter de la manière dont la coopération internationale et un club climat inclusif pouvaient accélérer l'action pour le climat et comment le commerce pouvait faire partie de la solution. Il a été souligné qu'un programme politique plus fort à l'intersection du climat, du développement et du commerce était essentiel pour assurer une transition crédible vers des émissions nettes de carbone nulles. La discussion s'est appuyée sur le rapport établi par le Grantham Research Institute sous la présidence allemande du G-7.

3.12. Lors de la séance, le Grantham Research Institute a présenté son rapport sur les clubs climat, établi à la demande de la présidence allemande du G-7, puis il y a eu une table ronde réunissant la DG COMMERCE de la Commission européenne, la Division du commerce et de l'environnement de l'OMC, Bruegel, l'Université d'Edimbourg et l'Institut indonésien de recherche sur la décarbonation. Les participants ont examiné comment assurer la cohérence entre la politique de lutte contre le changement climatique et la politique commerciale; quels objectifs en matière de changement climatique pouvaient être atteints dans le cadre des règles de l'OMC existantes et quels étaient ceux qui nécessitaient des ajustements; comment repenser le cadre juridique commercial d'une manière permettant de soutenir les investissements et le transfert de produits à faible teneur en carbone vers les pays en développement; l'importance d'un accord sur des normes communes, des définitions des matériaux verts et des méthodes permettant de mesurer la teneur en carbone des marchandises; et la manière dont un club climat et l'OMC pourraient soutenir ces efforts.

3.13. Silverado policy Accelerator – groupe de réflexion basé à Washington qui s'intéresse à la politique commerciale et environnementale – a organisé la séance intitulée "Solutions commerciales

pratiques visant à faciliter l'économie circulaire". Mme l'Ambassadrice María Pagán (États-Unis) a ouvert les débats avec une déclaration sur le recours au commerce pour faciliter l'économie circulaire afin de réduire les incidences durant le cycle de vie, de maintenir aussi longtemps que possible l'utilisation productive des marchandises et matériaux et de réduire au minimum la production de déchets. Le groupe de discussion, animé par Maureen Hinman, cofondatrice de Silverado, comprenait Crispin Conroy de la Chambre de commerce internationale, Jack Barrie de Chatham House et Amy Burk de la société HP. Il a été question des chaînes d'approvisionnement inversées, notamment de la manière d'aider à faire durer l'utilisation productive des matériaux précieux et d'aider à obtenir des résultats positifs en matière d'environnement. Le groupe de discussion et de nombreux participants ont appelé l'attention sur l'importance de la transparence – tant dans la chaîne d'approvisionnement inversée que dans les notifications concernant les réglementations adressées à l'OMC –, les normes internationales pour les produits et les matériaux, les mesures de facilitation des échanges pour le dédouanement et les considérations relatives à la cohérence et à la convergence des réglementations.

3.14. Cet événement s'est conclu par l'intervention de Mme l'Ambassadrice Sofía Boza (Chili). Elle a fait observer que son gouvernement avait inclus l'économie circulaire dans la stratégie nationale du Chili en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne la responsabilité élargie des producteurs, les objectifs en matière de recyclage et d'utilisation efficace des ressources et le rôle du commerce dans la réalisation de ces objectifs. Les travaux des TESSD et de l'IDP ont également été mentionnés.

3.15. Pour conclure, permettez-moi simplement de rappeler qu'au paragraphe 14 du document final de la CM12, vous, les Membres, avez réaffirmé le rôle spécial de ce comité en tant qu'instance permanente consacrée au dialogue entre les Membres sur la relation entre les mesures commerciales et les mesures environnementales. Vous avez montré cette semaine que vous vouliez maintenir cette dynamique et conserver cette plate-forme unique pour maximiser les synergies, en écoutant les avis d'experts de premier plan, en établissant un recueil des bonnes pratiques mises en œuvre avec succès et en nouant des liens avec des partenaires internationaux pour renforcer la collaboration.

3.16. Nous vous remercions pour votre soutien à la Semaine du commerce et de l'environnement, qui est votre semaine, et nous espérons que cela vous aidera dans vos délibérations et vos travaux dans le cadre de cet organe.

### **3.1.2 Rapport des États-Unis sur l'activité qu'ils ont organisée le 18 octobre 2022 sur le thème "Soutenir des économies plus circulaires par la politique commerciale pour des solutions au changement climatique"**

3.17. La représentante des États-Unis a prononcé la déclaration suivante:

3.18. Le 18 octobre 2022, les États-Unis ont organisé une activité parallèle lors de l'édition 2022 de la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC. Kelly Milton, représentante adjointe des États-Unis pour les questions commerciales en charge de l'environnement et des ressources naturelles, et Daniela Garcia, représentante permanente adjointe de l'Équateur, ont animé la séance, qui était consacrée à la manière dont nous pouvons appuyer une politique commerciale plus positive visant à améliorer la circularité des solutions face au changement climatique.

3.19. Trois experts de l'OCDE, du Rochester Institute of Technology et du Smart Prosperity Institute qui ont pris la parole ont décrit les domaines et les occasions où la politique commerciale pouvait être utilisée de manière proactive pour soutenir une plus grande circularité des biens et des technologies pertinents pour les efforts d'atténuation et d'adaptation en matière de changement climatique.

3.20. Ils ont souligné les mesures et considérations prioritaires en matière commerciale et ont notamment fait des suggestions sur la manière de soutenir une transition juste, inclusive et écologiquement durable vers une plus grande circularité pour les producteurs de ressources primaires (souvent des pays en développement) et d'accroître la transparence et la traçabilité tout au long de chaque étape de la chaîne de valeur des technologies pertinentes pour contribuer à améliorer leur empreinte environnementale.

3.21. Les participants ont également soulevé un certain nombre de questions importantes que les Membres de l'OMC pourraient envisager d'examiner, y compris analyser quels matériaux seront nécessaires pour répondre à la demande en énergie à faible émission de CO<sub>2</sub>, d'où proviennent ces matériaux et quels sont les risques pour la fiabilité des chaînes d'approvisionnement, et détecter les éventuels obstacles financiers, réglementaires et techniques.

3.22. Ils ont également constaté la nécessité de renforcer les échanges entre les praticiens et les parties prenantes et de disposer de davantage de données pour élaborer une politique commerciale fondée sur des observations factuelles, par exemple en procédant à une analyse plus approfondie dans les secteurs et les marchés pertinents pour mieux comprendre la demande émergente concernant une plus grande circularité dans les chaînes de valeur, ainsi que les risques connexes.

3.23. Il est clair que nous aurons besoin de beaucoup de ressources de plus en plus rares afin de produire les technologies qui sont essentielles pour nous aider à atteindre nos objectifs climatiques. Toutefois, les approches en matière d'économie circulaire peuvent permettre d'accroître les rendements, de maintenir plus longtemps l'utilisation productive de ces ressources et de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie ainsi que la nécessité de l'extraction minière de matières premières.

3.24. Comme il a été mentionné au cours de la séance, nous espérons que cela ouvrira la voie à d'autres discussions sur le long terme entre les Membres de l'OMC concernant le soutien d'économies plus circulaires pour des solutions au changement climatique.

### **3.1.3 Rapport de l'Inde sur l'activité qu'elle a organisée le 20 octobre 2022 sur le thème "Campagne Lifestyle for Environment (LiFE) – Construire une communauté de personnes proplanète"<sup>9</sup>**

3.25. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

3.26. L'Inde a organisé deux séances lors de cette Semaine du commerce et de l'environnement. Au titre de ce point de l'ordre du jour du CCE, je parlerai de notre deuxième exposé, qui a eu lieu hier, le 20 octobre, en dernière partie de matinée.

3.27. En ce qui concerne la lutte pour le climat et l'environnement, le Premier Ministre indien, S.E. Shri Narendra Modi, a lancé plus tôt dans l'année l'initiative Lifestyle for Environment (Mode de vie pour l'environnement) ou LiFE. Alors qu'il y a de nombreuses discussions sur l'empreinte carbone liée à la production, nous n'entendons pas souvent parler de changements ou d'améliorations possibles sur le plan de la consommation.

3.28. L'initiative LiFE tente d'apporter des solutions sur ce dernier point. Le Secrétaire général de l'ONU, S.E. M. António Guterres, a assisté hier à un événement sur cette initiative, avec le Premier Ministre Modi. Les dirigeants de l'Argentine, de l'Estonie, de la France, de la Géorgie, du Guyana, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, du Népal et du Royaume-Uni se sont adressés à cette assemblée par le biais de messages vidéo.

3.29. L'objectif de la mission LiFE est de créer un mouvement mondial de masse afin de déclencher des mesures simples que tout le monde sur la planète peut prendre pour protéger l'environnement. Elle incite à une production et à une consommation responsables. Le plus important dans ce concept, c'est que ces mesures n'ont pas pour but d'influer négativement sur une quelconque activité économique.

3.30. L'Inde s'emploiera à sensibiliser le public à 75 mesures LiFE dans sept secteurs: le transport, l'électricité, les déchets alimentaires et solides, l'agriculture, l'eau, le mode de vie sain et la réutilisation et le recyclage. Nous communiquerons plus de renseignements sur cette initiative à mesure qu'elle évoluera. Nous accueillons favorablement les discussions sur ce sujet et nous sommes prêts à engager des discussions bilatérales avec les Membres de l'OMC intéressés.

---

<sup>9</sup> Voir le document RD/CTE/216.

---

**3.1.4 Rapport de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) sur l'activité qu'elle a organisée le 17 octobre 2022 sur le thème "La traçabilité des chaînes d'approvisionnement du point de vue environnemental, social et de gouvernance"<sup>10</sup>**

3.31. La représentante de la CEE-ONU a fait la déclaration suivante:

3.32. Au nom de la CEE-ONU, j'aimerais commencer par remercier le Secrétariat pour cette séance dans le cadre de la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC et je vous félicite pour les nombreuses discussions très intéressantes qui ont eu lieu cette semaine.

3.33. La séance de la CEE-ONU s'intitulait "La traçabilité des chaînes d'approvisionnement du point de vue environnemental, social et de gouvernance" et s'est tenue lundi après-midi. Ce sur quoi nous avons axé la séance, c'est que nous avons eu un grand nombre d'intervenants, nous avons dû ouvrir la séance avec Son Excellence M. l'Ambassadeur Ulugbek Lapasov (Ouzbékistan), qui a exposé le point de vue d'un pays accédant à l'OMC. Nous avons ensuite écouté des intervenants, M. Christian Hudson, responsable de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) pour le soutien de la diplomatie environnementale de l'UE au G-7/G-20, ainsi que des collègues de la CNUCED, du PNUE et de la campagne "Clean Clothes". À l'heure de la conception de notre séance, nous l'avons réellement élaborée autour de l'initiative-cadre de la CEE-ONU pour la transparence et la traçabilité des chaînes de valeur durables dans le secteur textile, de sorte qu'il s'agissait d'un produit final des mécanismes intergouvernementaux de la CEE-ONU et de quelque chose de réellement axé sur le secteur textile, qui a été mentionné dans vos discussions ici à de nombreuses reprises au cours des diverses interventions.

3.34. Qu'est-ce que le cadre de la CEE-ONU? Nous avons une recommandation de politique générale, nous avons lancé un appel à l'action, nous avons une norme d'échange de renseignements sur la traçabilité et la transparence, des lignes directrices pour la mise en œuvre et nous menons actuellement des projets pilotes concernant la chaîne de blocs, dans le cadre desquels nous essayons de déterminer les conséquences environnementales et sociales des chaînes de valeur des textiles, depuis le champ jusqu'au rayon du magasin, de sorte que si vous achetez une chemise confectionnée avec du coton d'Ouzbékistan, vous puissiez savoir quelles sont les conséquences environnementales et sociales tout au long de la chaîne de valeur jusqu'au point de vente à Genève. Tel était un peu le contexte de la séance qui s'est déroulée ici à Genève.

3.35. À présent, quels étaient les principaux points à retenir de la discussion qui s'est tenue dans la salle? D'une part, il était clair que la traçabilité des conséquences environnementales et sociales tout au long des chaînes de valeur était essentielle pour fournir des renseignements sur ce qui se passe effectivement dans ces chaînes de valeur et sur ce que sont les nombreuses étapes différentes de chaînes de valeur souvent opaques et très complexes. La traçabilité peut réellement contribuer à répondre aux besoins des consommateurs qui souhaitent acheter des produits respectueux de l'environnement, mais aussi à répondre aux besoins et aux demandes des investisseurs. Elle peut aussi atténuer les risques. En fin de compte, il a également été estimé que la traçabilité pouvait contribuer à une transition vers un commerce vert, numérique et inclusif.

3.36. Au cours de la séance, nous nous sommes un peu penchés sur les projets pilotes concernant la chaîne de blocs et sur l'expérience en matière de suivi du coton en provenance d'Ouzbékistan. Toutefois, nous ne nous sommes pas penchés seulement sur le coton mais aussi sur d'autres secteurs qui présentent un "caractère sensible" comme, par exemple, les produits chimiques. Notre intervenant du PNUE, en particulier, a évoqué les cadres réglementaires et de gouvernance respectifs dans le contexte des différentes Conventions BRS, qui ont également été mentionnées ici par de nombreux intervenants ce jour.

3.37. De quoi avons-nous alors parlé dans le domaine de l'interaction entre la politique commerciale et la traçabilité et la transparence dans les chaînes d'approvisionnement? Ici, l'une des principales conclusions qui s'est dégagée était que la recherche à l'heure actuelle était très limitée et qu'il fallait peut-être que tant les milieux universitaires que les groupes de réflexion mènent plus de travaux de recherche pour rendre plus compréhensible la relation entre la traçabilité des chaînes d'approvisionnement et la politique commerciale. Chaque intervenant a souligné qu'il existait manifestement un lien entre cette traçabilité et le commerce, mais qu'il n'était pas encore

---

<sup>10</sup> Voir le document RD/CTE/218.

pleinement exploré. Nous avons discuté des certificats et normes de durabilité et du risque de fragmentation. Nous avons examiné différentes approches concernant les solutions en matière de données ouvertes et les nombreuses questions qui posent problème en termes de gouvernance et d'inclusivité des données. Nous avons un peu évoqué les incitations – financières ou non – qui peuvent être utilisées pour éliminer progressivement les comportements non durables, mais nous avons aussi souligné qu'il était important de maintenir des conditions égales pour tous. Enfin et surtout, point très important, nous avons examiné les besoins des PME et les besoins spécifiques des pays en développement et, du point de vue de la CEE-ONU, des pays dont les économies étaient en transition.

3.38. Pour tous les intervenants, il fallait veiller à ce que la traçabilité des chaînes d'approvisionnement joue le rôle de catalyseur des échanges commerciaux et ne devienne pas un obstacle au commerce, de sorte que nous avons vraiment essayé d'examiner quels étaient les risques et les possibilités à cet égard.

3.39. Pour conclure, nous avons estimé que nous avons examiné de nombreux problèmes à régler dans le cadre de nos discussions et nous en avons conclu en résumé que nous ne pouvions résoudre ces problèmes qu'en faisant tomber les barrières et en rassemblant les différentes communautés. Celle qui s'intéresse à la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement est très différente de celle qui s'intéresse à la politique commerciale, de sorte qu'il est peut-être nécessaire de renforcer les échanges entre elles, mais il fallait aussi clairement y associer les entreprises, les gouvernements, les investisseurs, les milieux universitaires et tous les différents acteurs des pays du monde entier, qu'ils viennent des pays développés ou des pays en développement ou, et c'est important pour la CEE-ONU, des pays dont les économies sont en transition. Je vous remercie à nouveau de nous avoir permis de tenir notre séance et d'en rendre compte ici aujourd'hui.

## 3.2 Examen global de l'Aide pour le commerce

3.40. Le Secrétariat de l'OMC a communiqué la déclaration ci-après:

3.41. J'aimerais rendre compte de l'Examen global de l'Aide pour le commerce qui a eu lieu les 27-29 juillet 2022 sur le thème "Permettre un commerce connecté et durable". Je vais aborder trois points dans mon exposé destiné au Comité: certains "titres" de l'Examen global; un bref aperçu des discussions qui ont porté sur les questions environnementales lors de l'Examen global; et un aperçu du prochain programme de travail de l'Aide pour le commerce. Quelques points à souligner:

- La durabilité environnementale est incluse en tant qu'élément prioritaire dans la stratégie nationale de développement (96% des 53 pays en développement partenaires).
- Les objectifs commerciaux sont de plus en plus courants dans ces stratégies nationales de développement durable (par exemple stratégies et normes d'exportation durables/vertes).
- Une plus grande attention est accordée aux questions environnementales dans la programmation de l'Aide pour le commerce par les donateurs et les partenaires Sud-Sud (alignement sur l'Accord de Paris) ainsi qu'à l'autonomisation économique des femmes.

3.42. Ces résultats découlent du suivi et de l'évaluation réalisés par l'OMC. En outre, l'OCDE surveille les flux communiqués à sa base de données sur les flux d'aide. Quelques points essentiels à porter à votre attention:

- 48,7 milliards d'USD ont été décaissés en 2020.
- 51% des engagements au titre de l'Aide pour le commerce incluaient des objectifs liés au climat (avec une augmentation de la part consacrée aux activités d'atténuation, notamment les énergies renouvelables).
- Intersection avec le financement pour le climat (par exemple énergies renouvelables). C'est un point qui a été évoqué lors de l'Examen global lui-même et que nous devons examiner de manière plus approfondie avec l'OCDE.

*Examen global: "Permettre un commerce connecté et durable": 27-29 juillet*

3.43. Au total, 53 séances ont été organisées. Donc permettez-moi de n'en sélectionner que quelques-unes pour vous en parler:

- Le deuxième jour, l'accent a été mis sur le commerce durable.
- Lors de la séance consacrée à l'hydrogène vert organisée par l'Allemagne et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI), il a été question des besoins d'investissement pour le développement de cette activité industrielle en Namibie. Compte tenu des turbulences sur les marchés du gaz, il s'agit d'un sujet qui suscite un grand intérêt auprès du public. Des points de vue utiles ont été exposés sur la dimension développement.

3.44. J'aimerais également mettre en avant la séance organisée par l'Équateur sur le thème "Plastiques, économie circulaire et solutions pour simplifier la coopération dans le domaine du commerce en vue de remédier à la pollution plastique dans l'Aide pour le commerce". Ce titre donne une très bonne idée de ce qui a été discuté.

3.45. Il y a également lieu de noter que 23 pays en développement ayant répondu au questionnaire de suivi et d'évaluation de 2022 ont souligné qu'ils avaient des stratégies d'économie circulaire – et un nombre similaire de donateurs inscrivent aussi des objectifs en matière d'économie circulaire dans leurs stratégies.

*Prochain programme de travail de l'Aide pour le commerce*

3.46. L'Examen global n'est pas vraiment le point final, mais certainement le point d'orgue des programmes de travail biennaux. Le programme de travail actuel va jusqu'à la fin de cette année. Nouveau programme de travail pour la période 2023-2024. La dimension environnementale des mesures en faveur du développement durable devrait être un axe majeur du nouveau programme de travail. Parallèlement, il sera tenu compte de la suggestion de la Directrice générale visant à passer à une approche axée sur l'"Investissement pour le commerce", voire l'"Investissement pour le commerce durable".

3.47. Cette discussion a commencé par une séance d'information à la réunion du CCD sur l'Aide pour le commerce qui s'est tenue le 11 octobre. Elle se poursuivra lors des réunions informelles sur l'Aide pour le commerce qui se tiendront les 1<sup>er</sup> et 29 novembre, sous la présidence de Mme l'Ambassadrice Dwarka-Canabady (Maurice).

3.48. Dans le contexte de l'Examen global de l'Aide pour le commerce, la Clean Cooking Alliance et la Division du commerce et de l'environnement ont organisé conjointement une séance de sensibilisation intitulée "Parvenir au développement durable grâce à la cuisson propre" le 28 juillet, sous le coparrainage du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni. L'objectif de la séance était de bien faire comprendre que le commerce pouvait faire partie de la solution et faciliter l'accessibilité économique aux fourneaux et combustibles modernes qui permettraient aux communautés vulnérables et pauvres du monde entier de pratiquer une cuisson propre.

3.49. La séance a été ouverte par M. l'Ambassadeur Manley (Royaume-Uni), suivie d'un exposé intitulé "Cuisine propre – Bénéfices, possibilités et obstacles", présenté par Jillene Connors Belopolsky, chef de cabinet et responsable des affaires extérieures, Clean Cooking Alliance. Une table ronde a ensuite mis en lumière la réalité de la situation au Ghana et au Kenya, sous la direction de responsables communautaires de la cuisson propre et d'un responsable politique.<sup>11</sup>

3.50. La Clean Cooking Alliance recherche actuellement d'éventuels partenaires parmi les Membres de l'OMC qui faciliteraient l'utilisation de politiques commerciales et de normes internationales

---

<sup>11</sup> Michael Akurang Opoku, responsable de la division des politiques, de la planification, du suivi et de l'évaluation, Ministère du commerce et de l'industrie, Ghana; Mariam Karanja, responsable de programme à la Clean Cooking Association du Kenya; et Sophie Odupoy, chef du Groupe chargé des affaires publiques, KOKO Networks.

appropriées afin de réduire les coûts pour les consommateurs et d'accélérer l'accès à des solutions et technologies moins polluantes.

3.51. À la suite de cette présentation, certaines délégations ont eu les réactions suivantes.

3.52. Le représentant des Fidji, au nom du Groupe du Pacifique, a prononcé la déclaration ci-après:

3.53. Au nom des six Membres de l'OMC qui constituent le Groupe du Pacifique, nous souhaitons réaffirmer que notre groupe inclut des PEID, des petites économies vulnérables (PEV) et un PMA. La région est particulièrement vulnérable aux perturbations liées au changement climatique car bon nombre de nos pays insulaires sont de faible altitude et sont sensibles à l'élévation du niveau de la mer et aux conditions météorologiques extrêmes. En effet, l'évaluation du risque de catastrophe basée sur l'Indice mondial de risque de 2021 a révélé que trois États insulaires du Pacifique (le Vanuatu, les Îles Salomon et les Tonga) étaient les trois pays les plus à risque au monde, la Papouasie-Nouvelle-Guinée étant classée au 9<sup>ème</sup> rang et les Fidji au 14<sup>ème</sup> rang.

3.54. Si l'on ajoute à cette vulnérabilité économique et environnementale aiguë les effets actuels de la pandémie de COVID-19 et les difficultés croissantes en matière de sécurité alimentaire et d'énergie au niveau mondial, il est clair que nos petites économies n'ont pas le financement ni le savoir-faire scientifiques nécessaires pour faire face à ces multiples crises qui se chevauchent. À cet égard, l'assistance sous la forme de l'Aide pour le commerce et la hausse du financement de l'action climatique sont absolument indispensables et il est essentiel qu'il y ait un meilleur alignement entre les deux.

3.55. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

3.56. Nous tenons à souligner que la réalisation d'ajustements pour faire face au changement climatique est un engagement sérieux et nécessite des changements structurels profonds dans les économies des pays en développement, qui ne sont pas les principaux responsables du changement climatique. Ces ajustements nécessitent du temps et des ressources pour l'adoption de mesures d'adaptation et d'atténuation permettant de réaliser les objectifs du développement durable.

3.57. Il existe à cet égard plusieurs domaines dans lesquels l'assistance technique et le renforcement des capacités peuvent aider les pays en développement. Par exemple, en élaborant et en faisant fonctionner des systèmes de surveillance de l'environnement. Toutefois, l'assistance technique et le renforcement des capacités doivent aussi s'accompagner du transfert de technologie et du financement environnemental nécessaires au profit des pays en développement, ce qui permettra de renforcer les capacités des économies pour les rendre résilientes et de les aider à satisfaire leurs besoins en matière de développement économique et de protection de l'environnement. Nous estimons donc que des mesures positives et des incitations, telles que l'aide financière, le transfert de technologies et l'assistance technique, sont des moyens plus efficaces et efficaces d'apporter une réponse mondiale aux défis environnementaux. Le CCE devra étudier dans le cadre de son mandat les solutions efficaces qui peuvent être mises en œuvre à cet égard.

3.58. La représentante du Panama a prononcé la déclaration suivante:

3.59. Le Panama tient à remercier le Comité ainsi que le Président et le Secrétariat pour l'organisation remarquable et la coordination de la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC. Il remercie également les intervenants et les participants aux diverses séances et activités qui ont eu lieu cette semaine. Je saisis cette occasion, si je peux me permettre, pour vous faire part de certaines des expériences du Panama dans ce domaine.

3.60. Pour le Panama, le rôle qu'il peut jouer dans le commerce international et la lutte contre la pollution de l'environnement est très important et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes joints aux diverses initiatives et les avons coparrainées dans le cadre de l'OMC.

3.61. Nous sommes le premier pays d'Amérique latine à assister au déplacement humanitaire du peuple autochtone de l'archipel de Guna Yala en raison des conséquences du réchauffement de la planète, qui a provoqué l'élévation du niveau de la mer. Ces îles sont maintenant menacées de disparition dans les prochaines décennies. Leur population a été contrainte de tout abandonner afin de retrouver la terre ferme. Cela a eu des conséquences pour le tourisme, qui est la principale source

de revenus de ces populations, en plus de changer leurs traditions et leur mode de vie. Afin d'atténuer les conséquences de situations comme celle-ci, le Panama concentre son action sur des initiatives et des programmes nationaux destinés à renforcer le cadre juridique applicable aux questions commerciales environnementales en favorisant un commerce durable qui a une moindre incidence sur l'environnement.

3.62. Le Panama a été le premier pays d'Amérique centrale à interdire l'utilisation de sacs en plastique dans sa loi du 19 janvier 2018. En plus de la Loi n° 187 du 2 décembre 2020, qui réglemente la production et le remplacement progressif des plastiques à usage unique, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

3.63. En ce qui concerne le canal de Panama, ces activités ont permis de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 16 millions de tonnes parce qu'il offre une voie plus courte pour les navires par rapport à d'autres itinéraires. Par ailleurs, à cet égard, nous avons un programme de décarbonation pour ces opérations, l'objectif étant d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030. Nous avons un calculateur d'émissions permettant aux opérateurs de mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre, ce qui renforce également l'analyse que nous effectuons des émissions quotidiennement produites lors des passages par le canal de Panama. Les données provenant du calcul de ces émissions nous ont permis de mettre en œuvre et d'améliorer les mesures d'incitation dans le cadre du programme d'incitation à la classification environnementale – qui récompense les clients qui appliquent des normes élevées en matière d'efficacité environnementale. Ces mesures d'incitation prennent la forme de points que les personnes peuvent cumuler en fonction d'un barème de classement des clients et, si vous avez un niveau élevé dans ce classement avec de nombreux points, vous pouvez gagner des places dans la file d'attente pour le transit. Les critères ne concernent pas uniquement l'efficacité environnementale, mais se rapportent également à l'ingénierie, à la structure du navire, au choix de la route, ainsi qu'à la question de savoir si le navire dispose d'une technologie lui permettant d'améliorer l'efficacité de ses opérations et de réduire son empreinte carbone.

3.64. En avril de cette année, nous avons établi le plan national de l'égalité hommes-femmes et du changement climatique, qui vise à promouvoir le rôle des femmes dans divers secteurs du pays comme la participation politique, la biodiversité, l'énergie, l'agriculture et l'élevage durables et l'économie circulaire. À la fin de septembre de cette année, le Panama a présenté un guide de bonnes pratiques concernant la durabilité d'entreprise dans le cadre de notre objectif national de promotion du développement durable dans tout le pays.

3.65. Pour ce qui est de l'économie circulaire, le guide constitue un cadre de référence pour l'utilisation efficace de l'eau, l'électricité, les émissions et la gestion globale des déchets solides et les activités économiques vertes.

3.66. Ce guide a été élaboré parce que le secteur des entreprises s'inquiétait de la manière de passer à l'économie circulaire alors que le Panama n'avait pas encore de plan national spécial à cet égard. À ce propos, le pays fait encore des progrès en termes de transition vers une économie circulaire et ce guide est une première étape, si vous voulez, vers notre phase de transition. Nous organisons également des réunions préparatoires en vue d'un "plan de refroidissement" avec l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce programme vise à consolider les programmes stratégiques visant à rendre les systèmes de réfrigération, de climatisation et de refroidissement durables et concurrentiels, en facilitant l'alignement de la politique publique sur les engagements pris à l'échelle mondiale dans la lutte contre le changement climatique, la recherche d'une énergie durable et la protection de l'environnement, entre autres choses. Ce plan est complété par notre programme existant sur les chlorofluorocarbures et par un futur plan visant à éliminer entièrement les hydrofluorocarbures, ainsi que par des plans plus larges d'atténuation du changement climatique et de recherche de l'efficacité énergétique à court, moyen et long termes.

3.67. Pour conclure, nous aimerions saisir cette occasion pour réaffirmer notre engagement de continuer à travailler avec les Membres de l'OMC afin de répondre de manière appropriée aux défis auxquels nous sommes tous confrontés et, en particulier, les pays en développement, et de veiller à ce que, dans les instances de négociation comme l'OMC, des efforts particuliers soient déployés pour permettre un commerce durable et des progrès dans nos pays.



---

## **4 ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX MULTILATÉRAUX ET OMC – POINTS 1 ET 5 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE**

### **4.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**

#### **4.1.1 Renseignements actualisés du Royaume-Uni concernant l'année de présidence de la COP26**

4.1. Le représentant du Royaume-Uni a prononcé la déclaration suivante :

4.2. Le Royaume-Uni est heureux de communiquer ces derniers renseignements actualisés sur les avancées obtenues durant sa présidence de la COP26, avant de passer le relais à ses homologues égyptiens, hôtes de la COP27 qui se tiendra à Charm el-Cheikh.

4.3. Nous entrons dans les dernières semaines de notre présidence de la COP26. Cela représente près de trois ans de travail acharné et de résultats obtenus de haute lutte de la part de toutes les parties impliquées dans ce processus. Le processus de la COP ne tire sa force que de la somme des efforts collectifs et si chaque pays ou partenaire n'avait collaboré pour livrer des résultats ensemble, nous n'aurions pas pu parvenir à ce stade.

4.4. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous pouvons prendre le temps de réfléchir aux avancées que nous avons obtenues collectivement au cours de l'année écoulée. En adoptant ce document historique que constitue le Pacte de Glasgow pour le climat à la vingt-sixième session de la COP, l'ensemble des 197 parties a décidé de prendre d'urgence des mesures concertées en cette décennie cruciale afin que l'objectif de 1,5 °C reste atteignable. Les écarts entre les niveaux d'ambition ont été réduits et l'objectif de 1,5 °C demeure heureusement d'actualité.

4.5. Toutefois, alors que la présidence britannique touche à sa fin, nous devons redoubler d'efforts pour démontrer que les engagements pris au titre du Pacte de Glasgow sur le climat ont été tenus. Nous implorons donc les partenaires internationaux d'officialiser les promesses et d'intensifier les efforts de mise en œuvre des initiatives, en veillant à ce qu'ils s'inscrivent et produisent des résultats dans le cadre des engagements pris en matière d'atténuation, d'adaptation, de financement et de pertes et préjudices.

4.6. Si nous n'agissons pas maintenant, nous n'aurons plus le temps d'éviter une catastrophe. La réalité est que si nous n'infléchissons pas la courbe du réchauffement climatique, nous tomberons en deçà de notre capacité d'adaptation. Les preuves scientifiques à cet égard sont claires et sans équivoque. Nous voyons déjà, partout dans le monde, ce à quoi l'avenir pourrait ressembler.

4.7. Nous reconnaissons que les défis auxquels nous sommes confrontés sont considérables et qu'ils ont été exacerbés par les événements récents à l'échelle internationale. Les pays du monde entier sont aujourd'hui confrontés à des conditions économiques et géopolitiques périlleuses en raison de la hausse des prix de l'énergie et des menaces qui pèsent sur la sécurité énergétique. Tout en prenant des mesures pour résoudre les problèmes d'approvisionnement immédiats, les gouvernements accélèrent également la transition mondiale vers des sources d'énergie propres et fiables. Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique constituent la voie la plus rapide, la plus économique et la plus fiable vers la sécurité climatique et énergétique à long terme, ainsi que vers une prospérité durable.

4.8. Dans la perspective de la COP27 et au-delà, nous continuerons à promouvoir de nouveaux progrès. En ce qui concerne l'atténuation, depuis la COP26, 24 pays, dont le Royaume-Uni, ont présenté des CDN nouvelles ou actualisées. Nous continuons à encourager les pays, en particulier ceux qui n'ont pas augmenté de manière significative leur niveau d'ambition depuis Paris, à soumettre des versions actualisées des CDN et de nouvelles stratégies à long terme. Les pays doivent également s'efforcer de respecter les engagements sectoriels qu'ils ont souscrits à la COP26. Le rapport intitulé "Breakthrough Agenda" vient d'être publié par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Il contient des recommandations indépendantes visant à faire progresser les transitions mondiales dans les domaines de l'électricité, de l'hydrogène, du transport routier, de l'acier et de l'agriculture.

4.9. En ce qui concerne l'adaptation, à la COP26, les pays se sont engagés à produire une communication sur l'adaptation pour la COP27, s'ils ne l'avaient pas fait avant. Nous encourageons tous les pays à respecter cet engagement et à envisager également l'élaboration d'un plan national d'adaptation afin de se préparer aux effets et aux risques actuels et futurs du changement climatique. En outre, afin de garantir l'efficacité des mesures d'adaptation sur le terrain, nous invitons instamment les pays et les organisations à approuver les Principes pour une adaptation pilotée localement.

4.10. En ce qui concerne le financement, le Royaume-Uni a dynamisé les progrès visant à rétablir la confiance à la suite de l'échec dans la réalisation de l'objectif de 100 milliards d'USD pour le financement de l'action climatique. Ces efforts comprennent une collaboration avec le Canada et l'Allemagne pour coordonner le plan visant à mobiliser 100 milliards d'USD et, depuis la COP26, pour produire un bilan d'étape s'y rapportant afin de maintenir la transparence et la confiance dans nos engagements, en particulier en ce qui concerne le nouvel objectif de doubler le financement de l'adaptation. Nous savons que les finances publiques ne suffiront jamais à elles seules pour atteindre l'ampleur de la mobilisation nécessaire à la transition vers les énergies propres. Nous continuerons donc à nous concentrer sur l'ensemble du système financier et à encourager les entreprises privées à intensifier leurs efforts pour mobiliser des financements supplémentaires et assurer la transition de l'ensemble de l'économie mondiale.

4.11. En ce qui concerne les pertes et préjudices, à la COP26, les parties ont fait une déclaration collective forte sur la question dans le Pacte de Glasgow sur le climat et se sont engagées à renforcer les mesures et le soutien en la matière. Les parties ont mis en place le Dialogue de Glasgow afin d'examiner la manière dont les mécanismes de financement des mesures contre les pertes et préjudices peuvent être améliorés, et elles sont toutes convenues des fonctions du Réseau de Santiago. Nous encourageons les gouvernements et les organismes techniques à progresser à la COP27 en ce qui concerne les pertes et préjudices en rendant opérationnel le Réseau de Santiago.

4.12. Le Royaume-Uni est prêt à soutenir la future présidence égyptienne pour réaliser les promesses formulées à Glasgow et s'appuyer sur ces résultats à Charm el-Cheikh et au-delà.

#### **4.1.2 Exposé du représentant du Secrétariat de la CCNUCC sur la préparation de la COP27**

4.13. Le représentant de la CCNUCC a prononcé la déclaration suivante:

4.14. Il ressort clairement des réunions récentes, y compris celles tenues au niveau ministériel, telles que la réunion pré-COP à Kinshasa (RDC), que le changement climatique demeure une priorité élevée du programme d'action politique en 2022, malgré les difficultés bien connues liées à la situation actuelle au niveau international, qui requièrent un très haut degré d'attention et d'implication politiques en ce moment. Il est bien entendu que l'importance de s'attaquer d'urgence au changement climatique ne diminue pas avec le temps mais augmente au contraire, notamment en raison des dernières conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

4.15. Malgré les tensions actuelles dans les relations internationales, ou peut-être justement à cause de ces tensions, il est essentiel de défendre l'utilité du multilatéralisme pour surmonter les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, tels que le changement climatique, en s'appuyant sur les valeurs et les principes des Nations Unies. Cela concerne non seulement le changement climatique mais aussi de nombreuses autres questions, souvent liées au changement climatique, telles que la biodiversité ou la sécurité alimentaire.

4.16. En ce qui concerne le changement climatique, la COP26, qui s'est tenue à Glasgow l'année dernière, a débouché sur un accord entre les parties sur le Pacte de Glasgow pour le climat, ainsi que sur un certain nombre d'autres décisions clés et de résultats allant au-delà des négociations formelles, tels que de nombreuses initiatives et promesses importantes – bilatérales ou multilatérales. Cette année, il ressort clairement des consultations que les bonnes décisions ont été adoptées au bon moment l'an dernier à Glasgow. Mais la difficulté réside à présent dans l'exécution de ces décisions: il faut faire preuve d'ambition, de manière crédible, dans l'application du Pacte de Glasgow pour le climat, particulièrement en ce qui concerne l'objectif de limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C. C'est ce que le monde entier attendra de la COP27 à Charm el-Cheikh.

4.17. La conférence sur le changement climatique de Charm el-Cheikh (Égypte) (COP27, CMP 17, CMA 4) sera la première session annuelle de la Conférence des Parties entièrement consacrée à la mise en œuvre de l'action climatique dans le cadre de la Convention, du Protocole de Kyoto et désormais, après l'achèvement des règles de mise en œuvre restantes lors de la COP26 à Glasgow en 2021, de l'Accord de Paris également. Les décisions prises à Glasgow, en particulier celles visant à "tenir l'objectif de 1,5 °C", traduisaient et soulignaient l'urgence de l'action climatique et le rôle crucial de la présente décennie à cet égard. Ce sentiment qu'il était urgent d'agir devra être maintenu à Charm el-Cheikh, étant donné que le niveau d'ambition actuel en matière de réduction des émissions est loin d'indiquer que l'on soit en voie de réaliser l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris.

4.18. Pour atteindre ses objectifs, la vingt-septième session de la COP devrait aboutir à un ensemble équilibré de décisions dans tous les domaines thématiques clés: adaptation, pertes et préjudices, atténuation et moyens de mise en œuvre, y compris, en particulier, le financement. On sait que pour certaines questions, comme le programme de travail sur l'atténuation, un résultat complet est attendu à Charm el-Cheikh, tandis que pour d'autres, comme l'objectif mondial en matière d'adaptation, le résultat des travaux ne doit être annoncé qu'en 2023, voire plus tard pour certaines autres questions. Toutefois, même pour les questions où les travaux ne peuvent être achevés à la vingt-septième session de la COP, il importe de réaliser des progrès concrets, crédibles et manifestes pour garantir un résultat équilibré et montrer que la mise en œuvre de l'action climatique progresse rapidement et selon le niveau d'ambition requis. Cela ne sera pas facile, et la récente controverse dans les relations entre la Chine et les États-Unis, deux acteurs clés dans les négociations internationales sur le changement climatique, rend la tâche encore plus difficile. Mais le changement climatique est une crise mondiale qui appelle des mesures urgentes et ambitieuses à la COP27 à Charm el-Cheikh, pour lesquelles nous avons une obligation de résultat sous la direction de l'Égypte qui assure la présidence de la COP27.

4.19. Nous sommes sur le point de publier notre rapport de synthèse sur les CDN, qui montre l'incidence des CDN existantes sur l'évolution des émissions mondiales et qui compare les émissions projetées avec l'évolution des émissions identifiées par le GIEC comme étant compatibles avec le maintien de l'augmentation de la température en dessous de 1,5 ou 2 °C. Sans citer les chiffres de ce rapport qui n'a pas encore été publié, je peux dire qu'il montre, une fois de plus, que les tendances actuelles, basées sur les CDN existants, sont loin de ce qui est nécessaire pour stabiliser la température mondiale aux niveaux susmentionnés. Nous avons besoin, de toute urgence, de mesures plus décisives. Vous trouverez le même message dans le nouveau rapport du PNUE, qui sera également publié dans les prochains jours.

4.20. Enfin et surtout, à la COP26 à Glasgow, nous avons vu un grand nombre d'initiatives tournées vers l'avenir, promises, exécutées ou renforcées par des acteurs non étatiques en dehors du cadre des négociations formelles. Citons, à titre d'exemple, le programme dénommé "Glasgow Breakthrough Agenda", l'Engagement mondial sur le méthane, ou la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. Il est important de savoir ce qu'il est advenu de ces initiatives pour comprendre le potentiel des mesures prises par les entités non parties et pour la crédibilité de ces mesures. La future présidence de la COP27 accorde une grande attention aux initiatives menées par les entités non parties, et nous nous attendons à ce qu'une évaluation des initiatives passées fasse partie des discussions à Charm el-Cheikh, en même temps que d'éventuelles nouvelles initiatives.

4.21. Au terme de cet exposé, une délégation a répondu comme suit.

4.22. La représentante de l'Union européenne a prononcé la déclaration suivante:

4.23. L'Union européenne souhaite simplement réagir à la séance d'information sur la COP27. Elle pense que la COP27, comme toutes les COP, est un moment où il faut rendre des comptes. Comme l'a mentionné l'intervenant de la CCNUCC, nous devons maintenir l'élan politique pour que l'objectif de 1,5 °C soit tenu. L'UE appelle à davantage d'ambition et de mise en œuvre au cours de cette décennie cruciale.

4.24. L'Union européenne est prête à démontrer qu'elle maintient le cap à Charm el-Cheikh. La sécurité énergétique de l'UE ne se réalisera pas au détriment de l'action climatique. D'ici à la fin de l'année, l'UE entend convenir de nouveaux objectifs contraignants dans le cadre de son système d'échange de quotas d'émission, sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, afin de

démontrer comment elle atteindra ses CDN et elle s'engagera sur la voie des émissions nettes nulles qu'elle atteindra d'ici à 2050. Cela ne traduit pas seulement un engagement en faveur des décisions prises à Glasgow, mais témoigne également du rôle de premier plan que l'UE continue de jouer dans la lutte contre la crise climatique.

#### **4.1.3 Renseignements actualisés communiqués par le Centre du commerce international (CCI) sur sa participation à la COP27 de la CCNUCC**

4.25. La représentante du CCI a prononcé la déclaration suivante:

4.26. La Directrice exécutive avait prévu d'être présente mais, en raison de contraintes de temps, elle transmet ses regrets et m'a demandé de prononcer sa déclaration en son nom. Elle adresse ses félicitations à l'Ambassadeur Manley pour avoir présidé avec succès le CCE jusqu'à maintenant. Vous dirigez un comité important à un moment important.

4.27. Je vous remercie infiniment de me donner l'occasion de vous informer sur la participation du CCI à la COP27, qui se tiendra à Charm el-Cheikh dans quelques semaines. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que vous savez déjà: la COP27 sera d'une très grande importance – du moins j'espère que des choses importantes s'y passeront – surtout après les événements météorologiques extrêmes que nous avons connus l'été dernier et qui, je pense, ont fait prendre conscience à beaucoup de gens de la réalité du changement climatique. Des pays comme le mien (la Jamaïque) savaient depuis longtemps que cela se produisait, mais aujourd'hui, cette reconnaissance est mondiale.

4.28. Permettez-moi d'abord de vous dire ce qui m'a motivé lorsque j'ai dit à mes collaborateurs que je voulais que notre participation à la COP soit aussi importante que notre participation à n'importe quelle autre plate-forme mondiale.

4.29. J'ai sincèrement l'impression qu'à la COP certains acteurs n'ont pas voix au chapitre et que ce manque d'inclusivité signifie que l'ambition de l'Accord de Paris – la nécessité de respecter les engagements pris dans le cadre des CDN, et toutes ces choses, seront d'autant plus difficiles à réaliser, en particulier en raison de la crise des quatre C que nous vivons, à savoir la COVID, le climat, les conflits et le coût de la vie.

4.30. Au nombre de ces acteurs dont on n'entend pas la voix figurent les petits pays en développement qui souffrent le plus du changement climatique. J'étais autrefois l'une de ces délégués des petits États insulaires en développement (PEID), assis pendant des heures dans la salle W, lorsque les questions environnementales ont été inscrites pour la première fois à l'ordre du jour du commerce multilatéral. Je me souviens à quel point ces questions étaient controversées au début des années 90. Je me rappelle avoir eu le sentiment que la politique des grandes puissances déterminait l'issue d'une question dont mon pays pourrait souffrir de manière disproportionnée.

4.31. Une autre voix absente est celle du principal groupe dont l'ICC représente les intérêts – les petites entreprises, en particulier celles qui se livrent au commerce. Elles représentent 90% de toutes les entreprises et sont tout à fait conscientes des menaces qui les guettent, mais notre étude montre qu'elles sont – pour être franc – très mal préparées. Nos enquêtes auprès des entreprises montrent clairement qu'elles ont besoin de formation, de financement et d'un environnement politique adéquat, non seulement pour réaliser la transition écologique mais aussi pour l'appréhender comme une possibilité commerciale. Une occasion pour elles de devenir encore plus compétitives, plus résilientes et plus inclusives. Tout cela à un moment où tant de petites entreprises, de nombreux petits pays et pays moins avancés (PMA) luttent tout simplement pour survivre. Un moment où le paysage géopolitique est vraiment très difficile. Je reviens tout juste du G-20 et j'ai pu constater que le multilatéralisme était en proie – pour dire le moins – à de forts vents contraires.

4.32. Ainsi, plus il y aura de personnes, de pays et d'entreprises convaincus que la transition verte est une opportunité et pas seulement un coût, plus nous aurons de chances de parvenir à un accord.

4.33. C'est pourquoi je me réjouis que la présidence égyptienne veuille faire de la COP27 la première "COP de mise en œuvre". Elle a clairement indiqué qu'elle souhaitait passer des négociations et de la planification à l'action sur le terrain. Cela cadre parfaitement avec l'approche du CCI. Depuis 60 ans, nous continuons d'affirmer que vous pouvez élaborer les meilleurs accords et les meilleures

politiques, mais que si vous ne soutenez pas vos entreprises pour qu'elles fassent du commerce, vous ne mettez pas en œuvre la moindre phrase de ces textes.

4.34. Lors de la COP de novembre, nous conduirons une délégation de petites entreprises à Charm el-Cheikh afin qu'elles expriment les points de vue de la communauté des petites entreprises. Dans notre pavillon de la zone bleue, nous organiserons des discussions avec des petites entreprises. Nous mettrons en exergue le rôle du commerce à l'appui de l'action climatique au moyen de cas concrets, d'outils et de projets. Nous donnerons un aperçu de notre futur outil d'évaluation de la compétitivité climatique (C-CAT), qui fournit des données, des analyses et des recommandations pour protéger les chaînes de valeur contre le changement climatique.

4.35. Pour le CCI, la COP27 sera également l'occasion de mettre en avant les partenariats. Nous lancerons un projet commun avec le Département d'État des États-Unis, représenté par l'envoyé spécial du Président pour le climat, John Kerry, un projet qui mettra en relation des petites entreprises de pays en développement très au fait des questions climatiques avec des acheteurs internationaux. Nous aiderons les petites entreprises à l'avant-garde de la réponse au changement climatique à se connecter, à être compétitives et à évoluer.

4.36. En outre, nous organiserons conjointement un événement parallèle de la CCNUCC intitulé "Accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone grâce à un commerce durable et inclusif". Je suis ravi que l'OMC figure au nombre des organisateurs de cette session, aux côtés du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Bureau de la Haute Représentante pour les pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Permettez-moi de conclure en vous invitant tous à vous joindre à nous. Si vous n'êtes pas à Charm el-Cheikh, nous vous invitons à consulter la page du CCI à la COP27 sur notre site web ([www.intracen.org](http://www.intracen.org)) et nos réseaux sociaux, que nous mettrons régulièrement à jour avant et pendant l'événement.

4.37. Au terme de cet exposé, quelques délégations ont répondu comme suit.

4.38. Le représentant du Vanuatu a prononcé la déclaration suivante:

4.39. Comme nous le savons, le changement climatique est le défi majeur de notre époque, dans la mesure où il représente une grande menace pour l'humanité dans son ensemble et une menace existentielle pour les plus vulnérables. L'élévation du niveau de la mer, en particulier, menace de rendre inhabitables les nations insulaires de faible altitude, tandis que les phénomènes météorologiques induits par le climat et d'autres impacts ont déjà causé d'immenses souffrances dans le monde entier.

4.40. Bien que la communauté internationale ait reconnu l'urgence de la crise climatique, nous estimons que les progrès réalisés jusqu'à présent ont échoué à atteindre le niveau d'action climatique nécessaire pour éviter une catastrophe environnementale. Dans le contexte de la lenteur des négociations de l'ONU, et notamment de ce que nous attendons de la COP27, le Premier Ministre du Vanuatu a lancé une campagne visant à obtenir, par le biais d'un vote à l'Assemblée générale de l'ONU, un avis consultatif sur le changement climatique de la part de la Cour internationale de justice. Depuis lors, l'initiative a été approuvée par un certain nombre de pays.

4.41. Nous espérons que les participants à la COP27 prendront part aux événements qui auront lieu en Égypte pour soutenir cette initiative du gouvernement du Vanuatu et du groupe clé de pays qui jouent un rôle de premier plan dans ce domaine. Cette initiative, qui favorisera nos discussions et celles d'autres régimes multilatéraux, vise à offrir une occasion de clarifier les obligations juridiques qui incombent à tous les États de prévenir les effets néfastes du changement climatique et d'y remédier, ainsi qu'une possibilité de sensibiliser l'opinion à l'impact de la crise climatique, tout en reconnaissant que le changement climatique est ressenti de manière disproportionnée par les personnes en situation de vulnérabilité. Nous vous demandons votre soutien.

4.42. La représentante de l'Égypte a prononcé la déclaration suivante:

4.43. L'Égypte remercie la CCNUCC, le CCI et le Royaume-Uni pour leurs déclarations. Nous aimerions rappeler la déclaration que nous avons faite à la précédente réunion du CCE, au cours de

laquelle nous avons donné un aperçu des préparatifs de la COP27, qui se tiendra à Charm el-Cheikh, du 6 au 18 novembre 2022. Nous attendons avec intérêt de communiquer une déclaration claire et détaillée sur la COP27 à la prochaine réunion du CCE, après la clôture de l'événement, et nous nous réjouissons à la perspective de vous accueillir à Charm el-Cheikh. Nous comptons sur votre soutien et votre coopération en vue d'une COP27 réussie qui permette d'atteindre les objectifs fixés.

#### **4.1.4 Exposé de la Suisse sur la coopération bilatérale en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris<sup>12</sup>**

4.44. Le représentant de la Suisse a prononcé la déclaration suivante:

4.45. Je ferai référence à l'article 6 de l'Accord de Paris, qui est un article intéressant car il permet aux gouvernements d'échanger des certificats d'émission établis à l'étranger et d'impliquer le secteur privé. L'article 6.2 fait référence aux accords bilatéraux et l'article 6.4 aux accords multilatéraux.

4.46. Les règles régissant la mise en œuvre de l'article 6.2 ont été convenues à Glasgow l'année dernière à la COP26 et, conformément à ces règles, les pays sont maintenant censés mettre en œuvre les dispositions.

4.47. Avant que les règles ne soient fixées à Glasgow, la Suisse a conclu des accords bilatéraux avec un certain nombre de pays. Elle a été à l'avant-garde de la mise en œuvre de l'article 6.2. En quelque sorte, elle a dû inventer la manière de mettre en œuvre l'article. Un certain nombre de conditions sont fixées dans l'article, mais le texte reste assez vague, de sorte qu'il existe une grande marge de manœuvre en ce qui concerne l'intégrité environnementale, et les négociations des accords bilatéraux ont permis d'étoffer les dispositions. Il y a également des aspects liés à la permanence des engagements en matière de réduction des émissions et la Suisse a dû élaborer des dispositions à ce sujet, dans la mesure où il n'y avait pas d'accord au niveau multilatéral. Cet objectif a été atteint à Glasgow, mais la Suisse avait déjà entamé le processus auparavant.

4.48. Dans le cadre de ces accords bilatéraux, un certain nombre de conditions régissent le transfert des résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO, selon le sigle en anglais) des pays partenaires vers la Suisse. Il existe également des dispositions concernant la mise en œuvre de ces transferts, les autorités nationales qui en sont responsables, les réglementations et les procédures qui régissent le transfert des ITMO, et la manière dont cela fonctionne avec le transfert des émissions. Tout cela est donc contenu dans les accords de coopération bilatéraux.

4.49. Ces accords impliquent deux parties. L'une qui permet de financer les investissements privés, c'est-à-dire la mise en œuvre de ces transferts d'émissions, et qui est la Fondation suisse pour la protection du climat et la compensation du CO<sub>2</sub> (KLiK). Cette fondation est le principal acheteur d'ITMO en provenance des pays tiers. En outre, une section de l'accord permet aux acteurs publics, comme l'Administration fédérale suisse, d'acheter des ITMO. Nous y sommes favorables en tant qu'organisme national, car nous compensons toutes nos émissions liées aux bâtiments, aux déplacements et à tout ce qui entraîne un coût pour notre administration, par le biais de ces accords, et l'achat d'un certain nombre d'ITMO auprès de pays partenaires nous permet de le faire. Nous coopérons également avec le PNUD.

4.50. Comment cela fonctionne-t-il dans la pratique? Les programmes mis en œuvre dans le cadre de ces accords peuvent être proposés par des entités et organisations privées ou par des opérateurs publics. Cela se fait par le biais d'une soumission électronique via KLiK. Ensuite, les programmes, qui sont d'une certaine qualité et qui inspirent confiance sont autorisés par le pays partenaire, ce qui est essentiel car tous les programmes et projets ne sont pas censés se substituer à la CDN dans le pays lui-même. En d'autres termes, le pays doit accepter que ce programme permette le transfert d'ITMO à la Suisse et ne nuise en aucune manière aux intérêts et aux efforts de réduction des émissions du pays lui-même. Cela nous donne également la certitude que ces transferts auront effectivement lieu par la suite.

4.51. Ensuite, le programme doit également être autorisé par la Suisse. En Suisse, c'est l'Office fédéral de l'environnement qui s'en charge et c'est à cet organisme qu'il appartient de délivrer l'autorisation. Comme je l'ai dit, le programme doit être complémentaire des politiques liées aux CDN

---

<sup>12</sup> Voir le document RD/CTE/220.

dans les pays partenaires et ne doit pas constituer un obstacle aux obligations liées aux CDN dans le cadre de l'Accord de Paris.

4.52. Nous avons signé un nombre d'accords de coopération bilatérale avec des pays partenaires dans ce domaine. Nous avons déjà conclu des accords avec le Pérou, le Ghana, le Sénégal et d'autres pays, et nous sommes sur le point de signer des accords supplémentaires avec le Royaume du Maroc, la République du Malawi et l'Uruguay. En principe, cela devrait se faire à la COP27 à Charm el-Cheikh.

4.53. Nous n'irons pas plus loin, car cela représente déjà un bon nombre d'accords que nous devons gérer et, dans le cadre de chacun de ces accords, un nombre important de programmes doivent être mis en œuvre, ce qui implique des activités considérables de gestion de portefeuille. Toutefois, il est toujours possible que nous étendions ces accords au Chili.

4.54. Au nombre des programmes qui n'ont pas encore été autorisés figurent Bangkok E-Buses, les EcoCar solaires au Sénégal et le Programme national d'énergie propre au Ghana. Il s'agit de propositions que nous avons reçues et que nous devons évaluer de concert avec les pays partenaires et le KLiK, mais nous avons néanmoins un certain nombre de projets en attente, par exemple des projets de bus électriques à Bangkok (Thaïlande), d'énergie renouvelable au Pérou, de fourneaux efficaces au Ghana, etc. Un bon nombre de projets ont trait à l'énergie propre, aux sources d'énergie renouvelables et à l'efficacité énergétique, qui sont des thèmes courants. Il y a donc beaucoup de travail à faire.

4.55. S'agissant de nos procédures, ce processus est soumis à autorisation. Nous ne savons pas combien d'ITMO seront transférés d'ici à la fin, nous ne le saurons qu'en 2030. Nous ne pouvons pas le planifier ou le prévoir, mais l'autorisation est donnée d'emblée par les pays partenaires et par la Suisse. Nous pensons que cela confère une certaine sécurité juridique au projet, même si la plupart des fonds sont privés – des millions de dollars sont investis pour financer la compensation des émissions à l'étranger.

4.56. Pour rappel, l'objectif est de réduire les émissions de moitié d'ici à 2030, d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et de "gagner", pour ainsi dire, environ 25% de réduction d'émissions à l'étranger. Cela vous donne une idée de la réduction que nous devons financer. Ces accords nous permettront de le faire. En outre, nous espérons que les pays partenaires contribueront également à des projets de développement durable et, à terme, élargiront cette initiative par le biais d'investissements supplémentaires.

4.57. Pour plus de détails sur les différents programmes mis en place et ceux en préparation, vous pouvez consulter le texte des accords bilatéraux sur la page Web de l'Office fédéral de l'environnement ou sur le site du KLiK.

4.58. Au terme de cet exposé, une délégation a répondu comme suit.

4.59. La représentante de l'Argentine a prononcé la déclaration suivante:

4.60. Tout d'abord, nous tenons à remercier la CCNUCC, le CCI, le Royaume-Uni et la Suisse pour les différents exposés et observations. Si vous le permettez, l'Argentine souhaite faire une observation générale au titre de ce point de l'ordre du jour, conformément à ce qui a été établi dans le plan de travail. Elle encourage le Comité à renforcer le lien entre les accords commerciaux et les accords environnementaux internationaux.

4.61. À cet égard, l'Argentine souhaite faire part de son intérêt pour la prise en compte, lors de la prochaine réunion du Comité, des autres conventions issues de la Conférence des Nations Unies "Cumbre de la Tierra" (Sommet de la Terre) qui s'est tenue en 1992 à Rio de Janeiro, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et de la Convention sur la diversité biologique. Il est largement admis que nous devons mettre en œuvre des actions conjointes en tirant parti de la synergie de la Convention-cadre, conformément à ces trois conventions afin de réaliser leurs objectifs respectifs.

---

#### **4.1.5 Renseignements actualisés, communiqués au nom des participants, sur les négociations en vue de l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS)**

4.62. La représentante de la Nouvelle-Zélande, au nom des participants aux négociations relatives à l'ACCTS, a prononcé la déclaration suivante:

4.63. Je prononce cette déclaration au nom du Costa Rica, des Fidji, de l'Islande, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de la Suisse, qui ensemble continuent à mener des initiatives liées au commerce et à l'action climatique dans le cadre des négociations relatives à l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS). Cet accord novateur comprendra quatre piliers clés qui montrent comment la politique commerciale peut contribuer à répondre au changement climatique et à d'autres problèmes de politique en matière d'environnement et de développement durable.

4.64. Comme beaucoup d'entre vous s'en souviendront, les négociations relatives à l'ACCTS sont centrées dans un premier temps sur les sujets suivants: libéralisation des biens environnementaux; engagements nouveaux et contraignants pour les services environnementaux; disciplines visant à éliminer les subventions aux combustibles fossiles nuisibles; et lignes directrices sur les meilleures pratiques visant à éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de mécanismes volontaires d'étiquetage écologique.

4.65. Depuis la mise à jour que nous avons présentée à ce comité en juin, les Ministres du commerce de l'ACCTS se sont réunis pour examiner les avancées obtenues dans les négociations et ont publié une déclaration conjointe en marge de la CM12 à Genève le 15 juin. Les Ministres ont souligné l'importance de l'ACCTS pour ouvrir la voie à une action multilatérale sur d'importantes questions liées au commerce et à la durabilité environnementale, et ont insisté sur leur engagement à conclure les négociations de l'ACCTS le plus rapidement possible.

4.66. Par la suite, les partenaires de l'ACCTS ont tenu leur dixième cycle de négociations en septembre, composé de réunions multiples dans chacun des groupes de travail. Nous avons atteint notre objectif visant à faire avancer l'élaboration de la liste des biens et services environnementaux de manière ambitieuse, tout en veillant à continuer de faire progresser la rédaction du texte. Nous sommes heureux que la liste restreinte des biens environnementaux compte désormais plus de 200 produits.

4.67. Parallèlement à nos négociations, nous continuons à accueillir avec satisfaction l'intérêt que portent les Membres de l'OMC à l'Accord et nous continuerons à les tenir informés de l'évolution de la situation. L'objectif est de faire de l'ACCTS un accord "plurilatéral ouvert", auquel d'autres Membres de l'OMC pourraient adhérer s'ils sont en mesure d'en respecter les obligations.

4.68. Nous pensons que la diversité des participants à l'ACCTS montre qu'un ensemble divers de pays, de régions géographiques et de systèmes sont décidés à étudier activement les moyens d'avancer sur les questions relatives au commerce et aux changements climatiques. On espère qu'une fois l'accord conclu, cette participation diverse sera également un moyen efficace pour favoriser le développement de l'accord. Je voudrais maintenant passer la parole à mon collègue de l'ACCTS, les Fidji, pour qu'il nous fasse part de quelques observations.

4.69. Le représentant des Fidji a prononcé la déclaration suivante:

4.70. De notre point de vue, en tant que petit État insulaire en développement du Pacifique Sud, l'ACCTS est une initiative importante parce qu'elle est une manifestation concrète de notre engagement à lutter contre le changement climatique. Comme l'a déclaré le Premier Ministre Bainimarama à la COP26, ensemble nous pouvons tenir l'objectif de 1,5 °C, maintenir hors de l'eau les nations insulaires de faible altitude, empêcher les phénomènes météorologiques imprévisibles et extrêmes de nous dévaster tous, et maintenir la confiance entre les nations afin que nous puissions garder foi en l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.



#### **4.1.6 Rapport sur la table ronde "Commerce et climat: approches commerciales de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets" organisée par les États-Unis le 3 octobre 2022**

4.71. La représentante des États-Unis a prononcé la déclaration suivante:

4.72. Le 3 octobre 2022, les États-Unis ont convoqué une table ronde en petits groupes sur le commerce et le climat pour discuter de mesures autres que financières visant à lutter contre le changement climatique. Dans un souci de transparence et d'inclusion, on trouvera ci-après un rapport sur des discussions qui ont eu lieu lors de la table ronde.

4.73. Afin de préparer le terrain pour les discussions, le Secrétariat de l'OMC a présenté une vue d'ensemble des approches autres que financières disponibles en matière de politiques commerciales pour lutter contre le changement climatique. Le Secrétariat a noté la nécessité de disposer de paramètres similaires pour mesurer les émissions de carbone pour l'ensemble des produits, ainsi que le rôle que des mesures et des paramètres alignés jouent dans la facilitation du commerce international.

4.74. Deuxièmement, le Secrétariat a également pris note de la décision adoptée dans l'Accord OTC concernant l'utilisation des normes internationales ainsi que du rôle du Code de pratique de l'Accord dans la manière dont les normes sont élaborées.

4.75. Enfin, il a noté le contexte de développement et les problèmes auxquels les petites économies peuvent être confrontées lors de la vérification des renseignements et de la prise en compte des limitations des pays en développement.

4.76. Les participants ont ensuite été invités à faire part, sur la base des questions d'orientation ci-après, de leurs données d'expérience et de leurs points de vue sur les possibilités qui s'offrent à l'OMC de répondre au changement climatique par le biais du commerce:

- Premièrement, quelles sont les approches autres que financières, y compris les mesures volontaires et réglementaires, que les Membres prennent, ou identifient comme possibilités, pour lutter contre les émissions et/ou la pollution?
- Deuxièmement, quelles sont les implications potentielles en matière de commerce des mesures climatiques liées au commerce? Existe-t-il des mesures que les Membres peuvent prendre pour faciliter le commerce en s'attaquant aux obstacles aux échanges commerciaux et qui auraient un effet positif sur l'environnement et l'économie?
- Troisièmement, compte tenu des questions ci-après, quelles sont les possibilités pour les Membres de l'OMC de s'attaquer au changement climatique par le biais du commerce?

4.77. Un certain nombre de thèmes ont émergé durant le débat. Par exemple, certains Membres ont souligné la nécessité de reconnaître la diversité des priorités nationales concernant les approches d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique, d'élaborer des stratégies favorisant le dialogue à tous les niveaux de revenus et de veiller à ce que les normes soient pertinentes pour les pays à différents stades de développement.

4.78. Plusieurs Membres ont également souligné l'importance de prendre en compte les besoins des MPME et de veiller à ce que ces entreprises ne soient pas oubliées ou exclues du commerce international. En outre, les participants ont noté l'importance des mesures autres que financières pour compléter d'autres soutiens techniques et financiers, y compris le rôle de la tarification du carbone pour atteindre l'objectif d'émissions nettes nulles.

4.79. De même, des difficultés ont été constatées dans la mesure des émissions de carbone, et il a été admis qu'une approche sectorielle pourrait aider à concentrer l'attention sur la question de la mesure du carbone et à prendre en compte les divergences entre les normes. Dans le même ordre d'idées, le sentiment que les Membres de l'OMC devraient continuer à suivre les discussions sur les politiques liées au climat dans d'autres enceintes telles que la CCNUCC, l'OCDE, le Fonds monétaire international (FMI)/la Banque mondiale devrait être mis à profit pour éclairer nos discussions.

4.80. Enfin, les Membres ont exprimé leur intérêt en ce qui concerne la manière dont le CCE et le Comité OTC pourraient contribuer à instaurer une plus grande transparence, par exemple au moyen de la notification des règlements techniques liés au climat et de délais suffisants pour permettre aux Membres de formuler leurs observations et à développer une compréhension commune des réglementations liées au climat en reconnaissant que les mesures devraient être les moins restrictives possibles pour le commerce et que les pays devraient chercher à limiter les distorsions en matière de concurrence ou l'augmentation des coûts liés à la réglementation.

4.81. À l'issue de la table ronde, les États-Unis, en leur qualité d'organisateur de l'événement, ont souligné le rôle du forum des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) en tant que cadre permettant d'accorder une attention prioritaire à ces questions et de dynamiser la conversation. Nous avons suggéré que de futures délibérations informelles, tenues dans diverses configurations, pourraient être utiles pour explorer les questions clés et faire avancer les travaux. Nous reconnaissons les efforts considérables déployés par les gouvernements pour prendre des mesures visant à lutter contre le changement climatique et nous estimons que les Membres devraient rechercher des occasions de partager des renseignements et de discuter de mesures au sein de l'OMC.

4.82. Le Secrétariat de l'OMC a conclu en notant qu'en se concentrant sur les principaux secteurs émetteurs et les secteurs les plus fragmentés par des exigences réglementaires et/ou des normes l'OMC pourrait apporter une contribution en organisant des débats sur ces secteurs dans le cadre du CTE ou du Comité OTC, ou d'une réunion conjointe de ces comités.

4.83. Au terme de cet exposé, une délégation a répondu comme suit.

4.84. Le représentant de l'Australie a prononcé la déclaration suivante:

4.85. L'Australie tient à remercier les États-Unis d'avoir organisé cette table ronde, à laquelle elle a eu le plaisir de participer. Le commerce a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le changement climatique et l'Australie encourage les Membres à poursuivre les discussions. Elle salue les initiatives et les ateliers de ce type qui favorisent les débats et approfondissent le dialogue sur ces questions importantes.

#### **4.1.7 Rapport du Royaume-Uni sur l'événement "Point de vue du terrain: étude de l'expérience des entreprises dans le domaine du commerce des biens et services environnementaux" organisé le 17 octobre 2022**

4.86. Le représentant du Royaume-Uni a prononcé la déclaration suivante:

4.87. Nous tenons à remercier les Membres, les parties prenantes, les organisations internationales et le Secrétariat de l'OMC pour la série de discussions diverses et fructueuses qui ont eu lieu lors de la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC. Le Royaume-Uni a organisé deux événements cette semaine, et nous aimerions résumer brièvement les messages clés qui en sont ressortis.

4.88. Le lundi, s'agissant du thème intitulé "Point de vue du terrain: étude de l'expérience des entreprises dans le domaine du commerce des biens et services environnementaux", nous avons entendu directement le secteur privé présenter les avantages et des défis du commerce vert, ainsi que la manière dont l'OMC pouvait soutenir la transition vers une économie verte. Nos intervenants d'Afrique, d'Asie et d'Europe ont tous souligné les possibilités qu'offre la transition vers des émissions nettes nulles pour favoriser le développement durable, la croissance économique et la sécurité énergétique. Les pays en développement, en particulier, sont dans une position unique pour sauter les étapes de la transition et devenir d'emblée des producteurs et des consommateurs à émissions nettes nulles.

4.89. Mansoor Hamayun, Directeur général de BBOX, a parlé du potentiel de l'Afrique en tant que pôle d'innovation et du fait que la réduction de la pauvreté passait par l'accès aux biens et aux services afin de créer des possibilités de croissance, notamment en permettant l'accès à des énergies renouvelables toujours moins chères.

4.90. Esther An, responsable de la viabilité à City Development Limited, a parlé de la croissance démographique et de l'urbanisation rapides en Asie, qui offrent l'occasion de repenser nos bâtiments et nos constructions pour passer à des matériaux à faible teneur en carbone. Dans des pays comme Singapour, qui dépendent des importations, les incitations commerciales en faveur des matériaux verts et des technologies vertes pourraient accroître considérablement leur adoption.

4.91. Tania Kumar, Directrice adjointe pour la décarbonisation à la Confederation of British Industry, a évoqué la difficulté de mesurer les émissions tout au long de la chaîne d'approvisionnement et la nécessité de disposer de normes à l'échelle mondiale pour garantir la cohérence des approches et le partage des meilleures pratiques. La communauté internationale a beaucoup à apprendre de l'Afrique en matière d'énergie solaire ou du Royaume-Uni en matière de politique relative à l'énergie éolienne en mer.

4.92. Le groupe de discussion est convenu que l'OMC et la communauté commerciale avaient un rôle important à jouer à l'appui de la transition verte, notamment en offrant des incitations commerciales et un accès préférentiel, en promouvant l'élaboration de normes mondiales et en aidant les pays en développement à s'adapter.

#### **4.1.8 Rapport du Royaume-Uni sur l'événement "Coup de projecteur sur la collaboration internationale visant à accélérer la décarbonation" organisé le 19 octobre 2022**

4.93. Le représentant du Royaume-Uni a prononcé la déclaration suivante:

4.94. Mercredi, nous avons organisé un événement intitulé "Coup de projecteur sur la collaboration internationale visant à accélérer la décarbonation". La session s'est concentrée sur la décarbonation industrielle et la valeur d'initiatives internationales telles que le programme "Breakthrough" de la COP26 et l'Initiative de décarbonation en profondeur du secteur industriel.

4.95. Stephanie Edwards, du programme "Breakthrough", a présenté les progrès réalisés depuis la COP26, notamment la manière dont ce programme contribuera à la réalisation de nouveaux engagements ambitieux dans les secteurs à plus forte intensité d'émissions.

4.96. Will Hall, de l'Agence internationale de l'énergie, a expliqué comment une augmentation considérable de la production d'acier à émissions quasi nulles sera nécessaire pour atteindre nos objectifs communs en matière de climat. Il a souligné la nécessité d'un dialogue stratégique sur le commerce de l'acier à émissions quasi nulles, de normes communes et d'une augmentation des engagements financiers en matière de recherche et d'innovation.

4.97. Rana Ghoneim, de l'ONUDI, a parlé de l'Initiative de décarbonation en profondeur du secteur industriel, qui vise à stimuler la demande de matériaux industriels à faible teneur en carbone. Elle a également souligné l'importance de normes harmonisées et de mécanismes de notification pour permettre le commerce de l'acier à émissions nulles. Nous avons également entendu parler de la manière dont l'Initiative de décarbonation en profondeur du secteur industriel induit une demande du marché par le biais des marchés publics, y compris l'engagement en faveur de marchés publics écologiques.

4.98. Nous avons ensuite écouté le groupe de discussion: Mattias Frumerie de Suède et Michael Buechl d'Allemagne. Mattias a présenté les arguments en faveur d'une action collective et décrit comment la "révolution industrielle verte" en Suède réduit les émissions, crée de nouveaux emplois et génère la croissance. Michael a souligné l'urgence d'une collaboration internationale en matière de décarbonisation et la manière dont les normes et les définitions internationales sont essentielles pour les progrès futurs.

4.99. Dans l'ensemble, cet événement visait à renforcer la nécessité d'une ambition climatique accrue et à encourager les pays à se joindre à ces initiatives de premier plan au niveau mondial. Il a également montré comment le système commercial multilatéral peut soutenir une décarbonisation coordonnée, ce qui peut donc réduire les risques de fuite de carbone liés au commerce. Nous tenons à remercier tous les intervenants et membres du groupe de discussion pour le temps qu'ils nous ont consacré et leur précieuse contribution à cet événement.

4.100. Enfin, le Royaume-Uni aimerait également mettre en relief certaines conclusions de l'événement qu'il a organisé lors du Forum public, étant donné sa pertinence pour le travail du CCE.

4.101. Avec les missions de l'Équateur, du Paraguay, de la Suisse et de l'Uruguay, le Royaume-Uni a organisé, le 27 septembre, des discussions approfondies entre les membres du groupe de discussion, lesquelles ont permis d'examiner comment les mesures commerciales et les chaînes d'approvisionnement peuvent contribuer à la production durable de produits agricoles de base.

4.102. Au cours des discussions, nous avons entendu un large éventail de points de vue sur la manière dont les politiques commerciales peuvent encourager le commerce de biens produits de manière durable et contribuer à soutenir la transition vers une production plus durable qui réponde aux objectifs environnementaux, sociaux et de développement. Les conversations ont également porté sur des idées des membres du groupe de discussion concernant la façon dont le commerce peut soutenir la production durable, y compris des approches spécifiquement adaptées aux différents produits de base; les liens entre l'agriculture et le changement climatique, et la façon dont la libéralisation du commerce de produits agricoles peut être un moyen d'encourager et de soutenir les efforts de durabilité dans les pays en développement.

4.103. Nous tenons à remercier nos chers collègues, l'Ambassadeur Cancela de l'Uruguay, M. Franco du Paraguay, Mme Däppen de la Suisse, Mme Bonzom du PNUD, M. Hurd de la Tropical Forest Alliance et M. Wickerham de l'ISEAL Alliance, qui ont contribué à notre fructueuse discussion.

4.104. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre le débat sur les chaînes d'approvisionnement durables pour les produits de base agricoles et de développer une compréhension commune des complexités en jeu. Nous espérons que cela deviendra un élément régulier du programme du CCE à l'avenir.

#### **4.1.9 Rapport du Samoa sur l'événement "Commerce et adaptation au changement climatique" organisé le 19 octobre 2022 conjointement par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et l'Institut international du développement durable (IIDD)**

4.105. La représentante du Samoa a prononcé la déclaration suivante:

4.106. Au nom de l'Ambassadrice Toleafoa Nella Levy, j'ai le plaisir de présenter un rapport sur la session de la Semaine du commerce et de l'environnement tenue le 19 octobre 2022 par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique en collaboration avec l'IIDD, au cours de laquelle l'Ambassadrice Levy a été invitée à prononcer l'allocution d'ouverture. La session a examiné le lien entre le commerce et l'adaptation au changement climatique, qui se traduisait par le fait que "si de toute évidence le changement climatique entraînera une évolution dans le commerce international, les échanges commerciaux ont également un rôle à jouer dans les efforts d'adaptation au changement climatique".

4.107. L'Ambassadrice Levy, M. Joel Richards de la Mission de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) à Genève, ainsi que Mme Fahmida Khatun, représentante du Centre for Policy Dialogue (CPD) basé au Bangladesh, ont partagé les perspectives de la région du Pacifique, de la région des Caraïbes et des PMA, respectivement. Mme Anne Hammill, Directrice principale du programme de résilience de l'IIDD, s'est également jointe aux autres intervenants pour partager ses vues sur la manière dont le commerce pouvait soutenir les efforts d'adaptation des pays.

4.108. La session a mis en relief le processus de planification en matière d'adaptation au changement climatique, ainsi que les principaux problèmes et besoins d'adaptation émergeant dans les pays en développement, en particulier les vulnérabilités spécifiques des PEID et des PMA au changement climatique, dont certaines ont été mentionnées par l'Ambassadeur Antas du Vanuatu quelques instants auparavant. Il a été souligné que la question de l'adaptation des PEID au changement climatique n'est pas une question de nouvelles preuves scientifiques ou de nouvelles promesses d'action, mais plutôt une question de survie. Alors que la communauté internationale et les dirigeants reconnaissent l'urgence à laquelle sont confrontées des régions telles que le Pacifique et les Caraïbes, les liens entre le volet "adaptation au climat" et le volet "commerce" ont jusqu'à présent fait défaut.

4.109. L'intervention de Mme Hammill s'est concentrée sur trois principaux cheminements pouvant permettre au commerce de tirer parti des efforts déployés en matière d'adaptation au changement climatique, à savoir les mesures de politique commerciale nationale améliorant l'accès aux biens et services d'adaptation; l'accès aux mécanismes de financement liés au commerce; et les cadres de collaboration internationale en matière de commerce à l'appui de l'adaptation au changement climatique. Il est également ressorti de son exposé que 129 pays entreprennent actuellement leur processus national de planification de l'adaptation et que ces efforts peuvent fournir des indications précieuses sur les biens, les services ou les technologies susceptibles d'aider les pays à combler le fossé qui se creuse en matière de besoins d'adaptation.

4.110. Monsieur le Président, de nombreux points valables et pertinents ont été soulevés à la session concernant la manière dont l'OMC pourrait apporter des solutions à la question de l'adaptation au changement climatique. L'une d'entre elles, qui n'est pas nouvelle dans nos discussions, est la nécessité de reconnaître les difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement (PEID), qui sont en première ligne des effets du changement climatique. Treize des 38 PEID des Nations Unies se trouvent dans le Pacifique. Nous rappelons qu'en 1993 les Nations Unies ont reconnu que les PEID constituaient un cas particulier en matière d'environnement et de développement, qu'ils étaient écologiquement fragiles et vulnérables, que leur petite taille, leurs ressources limitées, leur dispersion géographique et leur isolement par rapport aux marchés les désavantageaient sur le plan économique et limitaient les économies d'échelle, et que l'environnement océanique et côtier revêtait une importance stratégique et constituait pour eux une ressource précieuse en matière de développement. Cette reconnaissance devrait être institutionnalisée au sein de l'OMC, prise en compte dans les négociations et traduite dans les résultats et les textes des Accords de l'OMC, ainsi que dans toutes les autres disciplines internationales qui ont une incidence sur les vies humaines.

4.111. Nous espérons continuer à participer aux discussions sur le commerce et le changement climatique dans l'espoir que des mesures tangibles soient prises pour soutenir les plans d'adaptation et renforcer la résilience économique des Membres, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables, tels que les PMA et les PEID.

## **5 TRANSPARENCE DES MESURES COMMERCIALES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT – POINT 4 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE**

### **5.1 Exposé du Secrétariat de l'OMC sur la base de données de l'OMC sur l'environnement (EDB)**

5.1. Le Secrétariat de l'OMC a prononcé la déclaration suivante:

5.2. Je voudrais juste faire observer que l'exposé complet a été distribué aux Membres dans un document de séance.<sup>13</sup> Compte tenu des contraintes de temps, je me contenterai de présenter les principaux points saillants, mais l'exposé peut être consulté dans son intégralité dans le document de séance.

5.3. Tous les membres du CCE connaissent bien la base de données sur l'environnement (EDB) puisque nous l'avons déjà présentée, y compris la version en ligne, mais au cas où vous auriez manqué la présentation, vous trouverez ci-après l'adresse URL de la version en ligne de l'EDB: [www.wto.org/edb](http://www.wto.org/edb). Bien entendu, nous continuons à faire largement appel à nos Membres à la fois pour améliorer et mettre à jour la base de données elle-même – par exemple, nous avons récemment amélioré la recherche en texte libre dans la base de données, mais nous comptons également sur les Membres en ce qui concerne les données elles-mêmes – c'est une base de données qui contient les informations officielles des Membres de l'OMC tirées des notifications qu'ils ont présentées au titre de tous les Accords de l'OMC et, bien sûr, des examens de leurs politiques commerciales (à la fois les rapports des gouvernements et du Secrétariat sur l'examen des politiques commerciales). La présentation de renseignements actualisés cet après-midi vise à partager avec vous les points saillants de la mise à jour de 2021. D'année en année, nous mettons à jour la base de données et nous venons de terminer la mise à jour pour 2021 des notifications et des examens de politiques commerciales (EPC).

---

<sup>13</sup> Voir le document RD/CTE/214.

5.4. Quels sont donc les chiffres clés? La première chose à dire est que nous avons obtenu une ample moisson de données sur l'environnement en 2021. En fait, nous avons reçu un nombre record de notifications liées à l'environnement: Neuf-cent-trente-et-une (931), soit près d'un millier de notifications et quelque 2 250 mesures, une notification pouvant donc comporter plusieurs mesures. Pour nous, ces deux chiffres constituent des records, surtout si l'on tient compte du chemin parcouru depuis le début: en 1987, nous avons 165 notifications liées à l'environnement, ce qui représentait environ 8% de toutes les notifications de l'OMC, 1 notification sur 12 ou 1 sur 10 étant donc liée à l'environnement. L'année dernière, en 2021, le nombre était de 931, mais il est également important de noter qu'environ 19% de toutes les notifications de l'OMC sont désormais liées à l'environnement, ce qui signifie qu'aujourd'hui 1 notification sur 5 concerne l'environnement. Par conséquent, à la fois en termes de chiffres absolus et, de manière importante, de parts de notifications, nous constatons une tendance à la hausse en ce qui concerne les notifications liées à l'environnement présentées au titre de tous les Accords de l'OMC. S'agissant des types de mesures, il importe bien sûr de signaler les fluctuations d'une année à l'autre, suscitées en partie par l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC), je pourrais ajouter, parce que les notifications de l'Accord SMC sont présentées sur une base biennale (une fois tous les deux ans), de sorte que l'année dernière a été marquée par un plus grand nombre de notifications présentées au titre de l'article 25 concernant les subventions. Ainsi, nous avons observé un nombre important de mesures liées à cet accord, qui représentaient la part la plus importante des mesures et étaient suivies par celles concernant l'Accord OTC, lesquelles constituaient également une part importante de l'ensemble des données. Bien entendu, nous avons ensuite une granularité plus importante, ce qui nous permet de répartir les mesures de soutien en différentes catégories (dons, paiements directs, prêts et financements, appuis autres que financiers, etc.). Les dons représentaient en fait près d'un tiers de toutes les mesures notifiées figurant dans la base de données l'année dernière, suivies par les règlements techniques et les spécifications relevant principalement, bien entendu, de l'Accord OTC et de l'Accord SPS.

5.5. En ce qui concerne les types de secteurs, nous harmonisons une fois de plus les catégories, à la fois pour les types de mesures et les types de secteurs. Il y a donc 25 types de mesures et 11 secteurs harmonisés, l'agriculture représentant, l'année dernière, le secteur le plus important, suivi de l'industrie manufacturière, des produits chimiques et de l'énergie. Je dois ajouter que la catégorie résiduelle, dénommée "autre", occupe aussi une place importante dans l'ensemble des données, principalement parce que nous y regroupons également des éléments tels que les déchets ou les animaux sauvages. Une analyse plus approfondie de thèmes spécifiques est peut-être nécessaire dans cette catégorie dénommée "autre", en particulier en ce qui concerne la biodiversité ou les animaux sauvages, et c'est un aspect que nous pouvons peut-être examiner aux fins du rapport EDB de 2021, qui suivra bien sûr à la prochaine réunion.

5.6. L'année dernière, la gestion des produits chimiques et des substances toxiques restait la catégorie la plus importante en termes de types d'objectifs et de mesures notifiées, suivie par les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, et la gestion durable de l'agriculture. Nous parlons, bien sûr, d'un grand nombre de notifications concernant l'environnement, mais d'un nombre encore plus important de mesures liées à l'environnement. En fait, l'année dernière, 2 250 mesures ont été enregistrées – ce chiffre était presque hors d'échelle en ce qui concerne ce graphique, dans la mesure où il représentait une augmentation de 62% par rapport à 2020. L'année dernière, nous avons constaté une forte augmentation, dont le facteur essentiel était l'Accord SMC, au titre duquel plus de 1 000 mesures liées à l'environnement ont été présentées dans une cinquantaine de notifications.

5.7. Au total, 116 Membres de l'OMC avaient une ou plusieurs notifications liées à l'environnement dans la base de données en 2021. Avec un total de 115, l'UE était à l'origine du plus grand nombre de ces notifications, et ses États membres avaient leurs propres notifications, y compris au titre de l'Accord SMC, de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), etc. Il est important de mentionner que les notifications proviennent de toutes les régions du monde et de tout niveau de développement, de sorte que les pays en développement et les PMA notifient également des mesures liées à l'environnement figurant dans l'ensemble de données. Vous pouvez donc voir qu'en plus de l'UE et des États-Unis, qui représentent les deux principales sources, il y a également le Brésil, l'Inde, la Chine et d'autres pays qui se sont exprimés ce matin. Un autre facteur important est la participation de PMA (le Rwanda et l'Ouganda, par exemple, faisaient partie des 10 principaux pays ces dernières années, en particulier le Rwanda).

5.8. Je ne m'attarderai pas sur la répartition par types de mesures, de secteurs ou d'objectifs harmonisés, puisque cela figure dans le document de séance, mais nous pourrions bien sûr en

discuter plus tard. Je tiens juste à signaler que, la semaine dernière, nous avons publié toutes les entrées provenant des examens de politiques commerciales (EPC). Nous disposons donc désormais de l'ensemble des données, raison pour laquelle nous vous présentons aujourd'hui les résultats pour 2021. S'agissant des entrées issues des EPC, elles représentaient une part importante l'année écoulée puisque 18 rapports d'EPC ont été établis. Il se peut qu'il y ait un arriéré d'exécution en raison de la COVID-19 parce qu'en 2020 un nombre moindre d'EPC ont été réalisés, mais l'année dernière était plus productive que d'habitude et nous avons obtenu environ 1 500 entrées provenant de ces EPC.

5.9. Au terme de cet exposé, quelques délégations ont répondu comme suit.

5.10. La représentante du Paraguay a prononcé la déclaration suivante:

5.11. Le Paraguay souhaitait faire quelques observations rapides concernant la base de données et les notifications et séries de mesures agricoles qui y figurent.

5.12. Nous avons essayé d'utiliser la base de données aux fins pour lesquelles elle a été conçue, à savoir pour pouvoir examiner les mesures environnementales, et nous avons constaté que le fait que le montant des subventions déclarées n'y figurent pas n'est pas forcément utile aux Membres lorsqu'ils essaient de visualiser le niveau de soutien. Nous encourageons le Secrétariat à inclure le niveau réel des subventions pour les cas où nous examinons les mesures environnementales liées à l'Accord sur l'agriculture.

5.13. En outre, nous avons été surpris de constater que certaines des informations qui ont été notifiées à juste titre par les Membres comme soutien autre que par produit relevant de la catégorie orange, lorsqu'elles sont extraites de la base de données constituée par le Secrétariat sont reclassées en tant que soutien de la catégorie verte définie à l'annexe 2. Nous attendons avec intérêt que le Secrétariat nous explique pourquoi il reclasse les mesures dans la base de données. Il se peut qu'elles constituent des questions environnementales ou qu'elles aient des objectifs environnementaux, mais cela n'en fait pas des mesures de la catégorie verte si elles ont des effets de distorsion des échanges. Je pense qu'il y a une confusion quant à la signification de "catégorie verte" dans le domaine de l'agriculture et en matière d'environnement. J'encourage donc le Secrétariat à examiner de très près la raison pour laquelle cela se produit dans la base de données et à consulter ses collègues de la Division de l'agriculture pour s'assurer que cela peut être corrigé. Nous contacterons le Secrétariat de manière bilatérale pour partager les exemples spécifiques que nous avons trouvés, dans lesquels des mesures figurant dans la notification initiale ont été reclassées en tant que mesures de la catégorie verte de l'annexe II.

5.14. Le représentant du Brésil a prononcé la déclaration suivante:

5.15. En ce qui concerne la question soulevée par le Paraguay, nous espérons que le Secrétariat ne cherche pas à reclasser comme relevant de la "catégorie verte" des mesures que les Membres ont classées comme soutien autre que par produit relevant de la catégorie orange, uniquement parce qu'elles répondaient à des fins environnementales.

5.16. Étant donné que l'on observe de nombreux cas de "blanchiment écologique" dans les notifications d'autres membres, nous demandons des éclaircissements sur la raison pour laquelle le Secrétariat cherche à qualifier ces mesures de "vertes".

5.17. Il convient également de dissiper toute confusion parmi ceux qui ne font pas partie des milieux qui s'intéressent aux questions agricoles: lorsque nous parlons de catégorie verte, nous faisons référence à des mesures agricoles qui ont des effets nuls ou minimes de distorsion des échanges et de la production. Nous sommes l'Organisation mondiale du commerce. Ne laissons pas le commerce en dehors de nos discussions.

5.18. La reclassification susmentionnée risque de créer un système dans lequel seuls les pays développés disposant d'une marge de manœuvre fiscale considérable verront leur agriculture considérée comme durable. En outre, la liste peut être considérée comme arbitraire. Par exemple, presque toutes les mesures de soutien interne au Brésil sont subordonnées au respect par le producteur du code forestier du pays, qui contient les règles les plus restrictives visant à mettre hors production des terres de propriétés privées sans qu'aucune compensation ne soit versée au

producteur. Si les critères remis en question étaient appliqués, ce soutien est subordonné dans son intégralité à des conditions environnementales et devrait figurer sur la liste verte.

5.19. Soulignons que la reclassification ne doit pas être un "blanchiment écologique". Elle doit plutôt s'attaquer au soutien interne qui a des effets de distorsion des échanges et réorienter les efforts pour rendre les systèmes alimentaires plus durables, sans introduire de nouveaux types de distorsions et sans perdre de vue les trois dimensions du développement durable et les responsabilités communes mais différenciées.

5.20. Cela est particulièrement grave si l'on considère que les subventions au titre de soutien interne s'élèvent à plus de 800 milliards d'USD par an, soit plus de 100 fois les ressources accordées au Fonds pour l'environnement mondial.

5.21. Imaginons ce à quoi ressemblerait le monde si, au cours des 20 dernières années, un Membre accordant de fortes subventions avait consacré seulement 10% de ses subventions agricoles à de véritables initiatives environnementales et non au soutien d'activités telles que le travail mécanique du sol, une subvention bénéficiant à une pratique qui implique l'utilisation de combustibles fossiles et qui n'est guère durable.

5.22. Si une véritable réorientation avait eu lieu, nous serions certainement dans une bien meilleure position pour atteindre nos objectifs de développement durable au niveau mondial, nous aurions assisté à un développement significatif dans les PMA et les pays en développement, des groupes de pays qui seraient chacun dotés de capacités renforcées pour progresser vers les objectifs de durabilité et exerceraient une pression migratoire moindre sur les pays du Nord, et nous aurions des sources de production alimentaire plus diversifiées, ce qui résulterait en des offres plus importantes et donc en une inflation réduite.

5.23. Les Membres, en particulier les pays développés, ont donc le pouvoir d'apporter des contributions significatives à nos efforts communs en faveur de la durabilité sociale, économique et environnementale.

5.24. Toutefois, mettre dans le même panier les mesures de la catégorie orange et de la catégorie verte peut indirectement encourager des comportements tels que ceux que nous observons en matière de blanchiment écologique, ce qui nous détournerait de la voie que nous devrions suivre tous ensemble.

5.25. Le représentant de l'Inde a prononcé la déclaration suivante:

5.26. Nous tenions à remercier la délégation du Paraguay d'avoir soulevé cette question et nous prendrons contact avec elle de manière bilatérale pour comprendre les divergences qu'elle a constatées.

5.27. La représentante des États-Unis a prononcé la déclaration suivante:

5.28. Nous remercions le Secrétariat pour son exposé sur la base de données sur l'environnement (EDB). L'EDB met en évidence la relation manifeste qui lie l'environnement et les mesures environnementales au commerce et elle constitue une ressource utile pour les Membres qui cherchent à comprendre l'étendue des questions de politique commerciale qui recoupent les préoccupations environnementales. Nous notons que tous les Membres n'ont pas notifié les mesures pertinentes à l'OMC et nous encourageons les Membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de transparence et de communication de renseignements dans le cadre de l'OMC afin que des bases de données telles que celle-ci puissent être pleinement utilisées.

5.29. Le Secrétariat de l'OMC a prononcé la déclaration suivante:

5.30. Nous remercions les Membres d'avoir appelé l'attention sur le bon, le mauvais et le pire en ce qui concerne la base de données. Tout d'abord, je tiens à remercier le Paraguay, le Brésil, l'Inde et les États-Unis pour leurs observations perspicaces et leurs suggestions. Nous avons deux points particuliers à soulever et le Brésil en a également fait part. S'agissant de l'agriculture, nous avons enregistré environ 599, soit près de 600, notifications agricoles entre 2009 et 2021. Ces 600 notifications concernant l'agriculture correspondent à environ 3 150 mesures agricoles liées à



l'environnement, autrement dit 600 notifications et plus de 3 000 mesures liées à l'environnement. Ces notifications comportent des mesures de soutien communiquées au titre de la catégorie verte définie à l'annexe II mais aussi de nombreuses autres dispositions. Certes, cette base de données était établie auparavant en format Excel et l'est désormais en ligne, ce qui a réduit l'erreur humaine dans une certaine mesure mais ne l'a pas complètement éliminée, bien entendu.

5.31. Nous prendrons contact de manière bilatérale avec le Paraguay et d'autres Membres pour comprendre le nombre ou l'étendue de ces inadvertances, si je puis dire, dans la mesure où il n'y a aucune intention de changer la nature ou la substance des notifications. Nous essayons essentiellement de transposer ces renseignements de la notification à l'ensemble de données. Pour ce faire, nous faisons appel, bien sûr, à des êtres humains et il y a donc parfois des erreurs humaines dans le processus mais, cela dit, je serais intéressé de savoir si, sur ces 3 150 mesures, il s'agit d'un problème négligeable ou important, et de le rectifier dès que possible.

5.32. D'autres points ont été soulevés par le Paraguay, en particulier en ce qui concerne la question de l'indication du montant de la subvention dans l'ensemble de données. Je pense que nous avons eu une discussion similaire, il y a une semaine ou deux, lors d'une réunion sur les subventions elles-mêmes, laquelle s'est avérée utile. Nous avons tenu des discussions spécifiques consacrées aux subventions lorsque nous avons évoqué la question et nous disions que nous pouvions, bien sûr, continuer à améliorer l'ensemble de données en ajoutant de nouveaux filtres ou de nouveaux renseignements. La base de données elle-même contient des liens vers les notifications mais, bien entendu, lorsque nous avons mis au point la version électronique de cette base de données en 2009, les critères que nous avons utilisés couvraient tout, des notifications OTC/SPS (qui constituaient alors la part la plus importante de la base de données) aux subventions. Aujourd'hui, les mesures OTC et SPS, par exemple, portent des codes SH, alors que les notifications de subventions n'en comportent pas. Si vous téléchargez les données dans Excel, vous êtes en mesure de les visualiser de A à M (nous pouvons également aller de A à Z). Cependant, nous ne couvrons pas l'intégralité de la notification, mais des parties de la notification, et les parties que nous avons jugées les plus pertinentes et les plus utiles dans le cadre de l'OMC concernent entre autres, bien entendu, le SH. Les renseignements sur les dons n'ont pas de sens dans le contexte d'autres accords, qu'il s'agisse de restrictions quantitatives, de licences d'importation, de mesures OTC ou SPS, et c'est la raison pour laquelle le montant des subventions ne figure pas en tant que tel dans la base de données, mais ces renseignements sont disponibles parce que nous identifions les programmes spécifiques et, bien sûr, si un Membre revient ensuite à la notification elle-même, il sera en mesure d'en extraire le montant de la subvention. Mais, bien entendu, nous sommes tributaires des Membres et nous continuerons à améliorer la base de données de la manière qu'ils nous indiqueront.

## **6 SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES**

### **6.1 Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD)**

6.1. La représentante du Canada, au nom des coorganisateur des TESSD, a fait le point sur les délibérations menées dans le cadre des TESSD.

6.2. Félicitations à toute l'équipe pour le plein succès de la Semaine du commerce et de l'environnement. Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour présenter des renseignements actualisés sur les échanges qui ont eu lieu dans le cadre des TESSD depuis la dernière réunion du CCE. Depuis lors, les coauteurs ont poursuivi leur dialogue pour élargir leurs connaissances sur les liens entre le commerce et l'environnement, partager leurs données d'expérience et discuter de la manière dont les coauteurs peuvent encore renforcer et approfondir leurs discussions sur le commerce et l'environnement.

6.3. À la dernière réunion plénière des TESSD en juillet, les coauteurs ont assisté à une série d'exposés sur divers domaines d'intérêt. Premièrement, ils ont entendu des interventions sur les manières dont les obstacles techniques au commerce peuvent avoir des effets significatifs sur le commerce des biens environnementaux. Une partie de la réunion a également été consacrée à la section sur la transparence de certains dialogues intersessions dans les quatre domaines examinés par les coauteurs. Ces domaines sont les suivants: les mesures climatiques liées au commerce, les biens et services environnementaux, l'économie circulaire et les subventions. Une grande partie de la réunion a également été consacrée à trois échanges sur les expériences régionales. L'objectif de ces sessions était de permettre aux Membres et coauteurs d'entendre différents intervenants,

coauteurs ou non, parler de leurs expériences en matière de réponse aux problèmes commerciaux et environnementaux dans leurs régions spécifiques.

6.4. La première session a porté sur l'Asie-Pacifique et a permis de prendre connaissance, entre autres, d'expériences particulières et de solutions de mise en œuvre visant à promouvoir la durabilité et la compétitivité verte, ainsi que des expériences plus générales dans le contexte d'économies régionales et en matière de participation au commerce de biens et services environnementaux. La deuxième session a été consacrée à l'Afrique et a permis aux participants d'entendre des exposés sur les perspectives africaines sur l'économie circulaire, les perspectives sur la durabilité environnementale de l'industrie du karité, et un exemple de solutions technologiques spécifiques dans l'industrie du bâtiment. La troisième session a été axée sur l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes et a abordé l'importance de prendre en compte les besoins et les problèmes du monde agricole dans le cadre des discussions sur les objectifs environnementaux et climatiques, des discussions sur le commerce des produits biologiques liés à l'océan et d'un exemple de réussite commerciale concernant une entreprise de chocolat biologique, qui de plus a apporté des échantillons, ce qui a permis de clôturer cette journée agréablement!

6.5. Nous encourageons vivement les Membres à consulter la section consacrée aux Membres sur le site Web des TESSD. Tous les exposés peuvent y être consultés, de même que certaines vidéos, et ils peuvent donc jeter un coup d'œil à certains domaines spécifiques qui ont été examinés.

6.6. Les coauteurs des TESSD ont également poursuivi les discussions dans le cadre de réunions intersessions portant sur des domaines d'intérêt spécifiques, y compris des réunions qui ont eu lieu au début du mois en cours. Comme cela a été indiqué précédemment, dans le cadre de leur plan de travail, les Membres ont mené un dialogue sur les mesures climatiques liées au commerce, les biens et services environnementaux, l'économie circulaire – la circularité, et les subventions. Dans le domaine des mesures climatiques liées au commerce, les discussions les plus récentes ont permis aux Membres d'entendre des exposés portant sur une série de questions relatives à la comptabilité carbone, ainsi que sur les mesures financières et autres que financières liées au changement climatique. Les coauteurs ont entendu des interventions sur différents travaux en cours dans ce domaine de la part de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), du Fonds monétaire international (IMF), du Secrétariat, qui a présenté un exposé, et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les Membres ont également eu l'occasion de discuter de certains des problèmes liés à la tarification du carbone et un Membre a souligné l'importance du rôle que l'OMC peut jouer pour assurer la transparence et favoriser le dialogue dans ce domaine.

6.7. S'agissant des biens et services environnementaux, les Membres ont eu l'occasion d'examiner les mesures autres que financières et l'incidence significative qu'elles peuvent avoir en entravant le commerce des biens qui sont essentiels à la réalisation des objectifs environnementaux. Les coauteurs ont souligné l'importance de la transparence et du dialogue pour réduire au minimum les obstacles. Les Membres ont également examiné les services, en abordant les discussions qui ont lieu dans le cadre de la Session extraordinaire du CCE et en mettant en relief certaines expériences nationales concernant les services dans le domaine de l'environnement. Un certain nombre de coauteurs ont manifesté leur intérêt à poursuivre des discussions concernant les objectifs environnementaux, les biens et services qui peuvent aider les Membres à atteindre ces objectifs, ainsi que le rôle de l'OMC dans la facilitation du commerce de ces biens et services. À court terme, des discussions se poursuivront sur le changement climatique, l'atténuation et l'adaptation.

6.8. Dans le domaine de l'économie circulaire – circularité, les coauteurs ont pris connaissance de renseignements actualisés sur divers éléments ayant une incidence sur la création de systèmes durables de circularité dans l'économie circulaire. Un exposé de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a abordé les problèmes rencontrés, la distinction entre les biens usagés et les matériaux recyclables provenant des déchets, et les procédures douanières. Le Secrétariat des conventions de Bâle-Rotterdam-Stockholm (BRS) a abordé la question de l'identification des biens usagés, celle des procédures de consentement préalable donné en connaissance de cause, et les renseignements actualisés concernant les déchets électroniques. L'OCDE a présenté un exposé sur les chaînes logistiques inverses transfrontalières et le Secrétariat a communiqué certaines informations sur les questions liées au commerce et les éléments de politiques qui pourraient servir de base à un exercice de cartographie, les Membres ayant exprimé le souhait d'examiner de plus près les aspects liés au commerce qui peuvent soutenir le développement de systèmes efficaces de circularité dans l'économie circulaire.

6.9. Enfin, dans le cadre de la session sur les subventions, les coauteurs ont entendu une série de présentations, dont un exposé du Secrétariat concernant la base de données sur l'environnement, un exposé de l'OCDE sur les effets des subventions industrielles sur l'environnement et un exposé de l'IIDD sur certaines des discussions concernant les subventions à la pêche. L'objectif est de continuer à trouver des occasions permettant aux Membres d'élargir leurs connaissances et de poursuivre les discussions dans ce domaine et, une fois de plus, je vous invite à consulter le site Web, qui contient de nombreux exposés et d'excellentes informations pour entreprendre une analyse en profondeur.

6.10. La prochaine réunion plénière des TESSD aura lieu le 11 novembre. Initialement, nous devions tenir une réunion de deux jours, mais toutes les grandes salles ont été retenues pour un événement concurrent programmé pour le 10 novembre, de sorte que nous ne tiendrons qu'une réunion d'une journée. Dans le cadre de cette réunion, nous espérons communiquer aux Membres des renseignements actualisés sur les plans concernant une réunion de bilan de haut niveau en décembre. Malheureusement, la réunion ne durera qu'une journée, nous ne serons pas en mesure de poursuivre la deuxième session programmée, consacrée à des discussions de portée régionale, mais nous nous efforcerons de maintenir ce format au cours de la prochaine année civile.

6.11. Comme toujours, la participation à nos réunions plénières est ouverte à tous les Membres de l'OMC, ce qui nous permet d'assurer la transparence et de donner l'occasion aux Membres qui n'ont peut-être pas le temps d'assister à toutes les réunions de prendre connaissance des discussions qui ont eu lieu durant l'intersession. Je m'arrêterai là.

6.12. Au terme de cet exposé, quelques délégations ont répondu comme suit.

6.13. Le représentant du Japon a prononcé la déclaration suivante:

6.14. Pour parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050, il est nécessaire non seulement d'éliminer les droits de douane sur les produits déjà largement utilisés, mais aussi de supprimer les obstacles et de promouvoir la diffusion de ces produits à différents stades, non seulement dès le stade de développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies, mais aussi aux stades de la production, de la distribution et de la commercialisation.

6.15. En s'appuyant sur cette prise de conscience du problème et en menant une réflexion sur l'Accord sur les biens environnementaux, une idée serait de commencer par limiter la définition des "biens environnementaux" aux produits qui utilisent une technologie contribuant directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6.16. À cet égard, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) adopte de nouvelles initiatives visant à libéraliser le commerce des biens et services environnementaux, en s'appuyant sur la liste existante des biens environnementaux de l'APEC. L'année dernière, sur la base de la proposition du Japon, un atelier a été organisé sur les mesures non tarifaires liées à l'environnement et, cette année, des recherches et des analyses sur des mesures connexes sont également menées. Nous aimerions utiliser les résultats de ces efforts dans le cadre de discussions à l'OMC.

6.17. S'agissant des services environnementaux, la réunion ministérielle de l'APEC, qui s'est tenue en novembre 2021, a adopté la Liste de référence des services environnementaux et liés à l'environnement en tant qu'annexe à la Déclaration ministérielle. En outre, à la suite de l'adoption de ce document, l'APEC poursuit un projet visant à créer un modèle de liste positive des services environnementaux et liés à l'environnement. Nous pensons qu'une telle liste peut contribuer aux débats futurs dans le cadre des Discussions structurées.

6.18. Le représentant des Maldives a prononcé la déclaration suivante:

6.19. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président et le Comité pour le succès de la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC. Je suis convaincu que les discussions qui s'y sont déroulées amélioreront les résultats des travaux du CCE.

6.20. Le paragraphe 14 du document final de la CM12 reconnaît le Comité du commerce et de l'environnement en tant qu'instance permanente consacrée au dialogue entre les Membres sur la

relation entre les mesures commerciales et les mesures environnementales. Nous sommes convaincus que davantage peut être fait au sein de ce comité pour encourager l'accès au marché des biens durables et environnementaux afin d'assurer la durabilité des chaînes d'approvisionnement.

6.21. Excellences et collègues, le développement des PEID est clairement décrit dans le document intitulé "Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)". Les Orientations de Samoa indiquent que les PEID possèdent une biodiversité marine et terrestre exceptionnelle qui, dans de nombreux cas, est essentielle à leurs moyens de subsistance et à leur identité, et elle soutient les efforts qu'ils déploient pour exporter des produits issus de techniques de production viables. À cet égard, les Maldives ont pris des mesures pour garantir que l'industrie de la pêche, qui est importante pour le pays, dispose d'une chaîne d'approvisionnement durable en encourageant la pratique de méthodes de pêche intrinsèquement durables sur le plan environnemental telles que la pêche à la canne, à la ligne et à la ligne à main. Ces méthodes ont des prises accessoires nulles et donc une incidence nettement plus faible sur l'environnement, et elles permettent de protéger la biodiversité marine, contrairement aux méthodes de pêche sans discernement telles que les filets dérivants. Afin de renforcer le potentiel de l'économie bleue et de tirer parti des effets positifs qu'elle peut avoir sur le commerce, il est impératif d'encourager ces activités, y compris au moyen d'un accès préférentiel au marché.

6.22. Excellences et collègues, l'effet des mesures environnementales sur l'accès au marché est un domaine important des travaux que mène le CCE pour les PEID. Dans la poursuite des efforts visant à établir des chaînes d'approvisionnement durables, le CCE devrait chercher à encourager l'accès au marché des biens durables et environnementaux et à aider les pays en développement, en particulier les PEID, à identifier des produits et développer des marchés d'exportation pour les produits respectueux de l'environnement, y compris les produits obtenus de manière durable, dans des domaines où les PEID peuvent jouir d'un avantage comparatif. Je pense que de telles mesures aboutiraient à des résultats concrets qui renforceraient le potentiel de l'économie bleue et le développement des PEID, comme il est énoncé dans les Orientations de Samoa.

6.23. Avant de conclure, permettez-moi de remercier une nouvelle fois le Président et les intervenants pour les informations et les renseignements actualisés qu'ils ont communiqués aujourd'hui. Nous sommes prêts à travailler avec l'OMC pour faire avancer le programme d'action en matière de commerce et d'environnement, en particulier pour trouver des solutions permettant de promouvoir les produits issus de techniques de production viables

6.24. Le représentant de la Fédération de Russie a prononcé la déclaration suivante:

6.25. La Russie attache une grande importance aux questions environnementales. Nous améliorons sans cesse notre législation nationale en la matière et participons activement aux efforts internationaux visant à lutter contre le changement climatique et ses effets. Nous reconnaissons que la politique commerciale et l'OMC peuvent également jouer un rôle dans cette tâche.

6.26. Dans le droit fil de cette logique, la Russie a rejoint la plate-forme des Discussions structurées l'année dernière. Pour nous, sa principale valeur réside dans le renforcement du partage d'informations et de l'échange de vues, dans le but d'explorer plus avant la manière dont nous pouvons améliorer l'utilisation de la boîte à outils de l'OMC à l'appui des objectifs environnementaux et des moyens nécessaires pour les réaliser. Cette tâche ne peut être accomplie s'il est fait peu de cas des principes fondamentaux d'inclusion et de transparence et si les discussions se déroulent principalement en groupes restreints. C'est malheureusement ce que nous observons aujourd'hui.

6.27. Nous convenons que les règles de l'OMC doivent être améliorées dans certains domaines. Toutefois, cela doit être fait collectivement, en tenant compte des intérêts et des préoccupations de tous les Membres. La nécessité de suivre une approche multilatérale inclusive est dictée par l'essence même des questions liées au commerce et à l'environnement. Qu'il s'agisse du changement climatique ou de la perte de biodiversité, ces problèmes mondiaux ne peuvent être résolus par les efforts d'un seul Membre ou d'un groupe de Membres.

6.28. Il ne fait aucun doute que chaque Membre de l'OMC convient de la nécessité de protéger l'environnement et de lutter contre le changement climatique. Compte tenu de cela, les méthodes diffèrent d'un pays à l'autre en fonction des conditions géographiques et naturelles, ainsi que des

modèles économiques et des technologies disponibles. Il est nécessaire d'évaluer l'incidence des différentes méthodes nationales, et non de chercher à les exclure. Ce n'est qu'ainsi que nos efforts conjoints produiront une synergie, ce qui nous aidera à atteindre des objectifs environnementaux communs.

6.29. Nous espérons que les préoccupations susmentionnées seront dûment prises en compte dans l'organisation future des travaux dans le cadre des TESSD, en particulier par les coordinateurs.

6.30. Le représentant du Royaume-Uni a prononcé la déclaration suivante:

6.31. Le Royaume-Uni soutient les efforts continus déployés dans le cadre des TESSD pour partager des idées et des données probantes sur le commerce et l'environnement, et pour tenter de tracer une voie vers des résultats concrets.

6.32. Le Royaume-Uni a été actif dans les quatre axes de travail, en particulier celui concernant les biens et services environnementaux, où il constate un chevauchement naturel entre nos objectifs environnementaux communs et les outils commerciaux dont nous disposons. Le Royaume-Uni aimerait souligner un point qu'il n'a pas été en mesure de soulever à la récente réunion du groupe de travail des Discussions structurées.

6.33. Le pays a participé à des discussions récentes au sein de l'Organisation mondiale des douanes afin d'examiner comment les douanes et le Système harmonisé peuvent aider les Membres à atteindre leurs objectifs environnementaux. La Conférence mondiale sur les douanes vertes qui s'est tenue en juin, ainsi que la série en cours de symposiums verts, soulignent l'importance de la collaboration entre les milieux qui s'intéressent aux questions de politique commerciale et des douanes afin de garantir que les politiques commerciales et environnementales peuvent être mises en œuvre efficacement aux frontières.

6.34. Selon nous, l'OMD a un rôle particulièrement important à jouer dans l'identification des biens environnementaux, en nous aidant à obtenir des données sur le mouvement de ces biens dans les chaînes d'approvisionnement et à cibler les mesures de politique commerciale qui facilitent leur mouvement, et en harmonisant les codes pertinents. Les récentes révisions du Système harmonisé en témoignent, avec la création de nouveaux codes en 2022 pour des produits tels que les voitures et les motocycles électriques, distincts de ceux des véhicules diesel et à essence.

6.35. Toutefois, le temps est compté pour influencer sur l'issue du prochain cycle, qui s'achèvera en 2027, et il faut du temps aux Membres pour élaborer des propositions solides à prendre en considération. Le Royaume-Uni a soumis deux propositions au Sous-Comité de révision de l'OMD à des fins d'examen en novembre, lesquelles concernent les thermopompes et les pompes à eau solaires. Ce résultat a été obtenu au moyen d'une collaboration étroite et ciblée entre les décideurs politiques en matière de commerce et d'environnement et les fonctionnaires des douanes en poste dans la capitale.

6.36. Compte tenu du rythme de développement des technologies environnementales et de l'importance croissante des discussions sur la manière dont le commerce soutient les résultats environnementaux dans la pratique, nous aimerions encourager les autres Membres à examiner attentivement les travaux actuels de l'OMD et du SH2027 et à se demander s'ils ont la capacité de formuler des propositions. Nous sommes prêts à discuter de notre processus et de nos vues avec tout Membre intéressé.

6.37. Le représentant de l'Australie a prononcé la déclaration suivante:

6.38. L'Australie se félicite des renseignements actualisés communiqués par les coordinateurs et apprécie à leur valeur les efforts déployés en matière de durabilité, de commerce et d'environnement au sein des quatre groupes de travail, qui portent sur les mesures climatiques liées au commerce, l'économie circulaire – la circularité, les subventions et les biens et services environnementaux. Nous soulignons l'importance du commerce en tant qu'outil et levier politique pour traiter les questions environnementales. Nous encourageons les autres Membres à participer à ces Discussions structurées et remercions les organisateurs pour la transparence avec laquelle ils ont organisé ces discussions importantes, y compris par des réunions ouvertes, la publication des ordres du jour et des rapports sur le site Web de l'OMC et, bien sûr, le rapport communiqué à cet organe distingué.

6.39. Nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau de décembre dans le cadre des TESSD, qui sera une occasion importante de dresser un bilan sur le travail accompli et de définir les priorités pour les travaux en cours menés par les Membres sur les questions importantes concernant le lien entre le commerce et l'environnement. Au début de cette semaine, nous avons entendu un appel à l'action adressé à l'OMC lors de l'événement de haut niveau. Nous nous faisons l'écho de cet appel et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre, de manière positive et inclusive, le dialogue avec les Membres sur ces questions très importantes.

6.40. La représentante des États-Unis a prononcé la déclaration suivante:

6.41. Les États-Unis remercient les coordinateurs pour le dur labeur qu'ils ont consacré à la coordination des TESSD et de leurs groupes de travail. Nous remercions également les cofacilitateurs pour les efforts qu'ils ont déployés pour élaborer des programmes de travail solides afin de faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et de permettre aux Membres d'approfondir leur compréhension et leur examen des questions relatives aux mesures climatiques liées au commerce, aux biens et aux services environnementaux, à l'économie circulaire et aux effets des subventions sur l'environnement.

6.42. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre nos travaux dans le cadre des TESSD et d'examiner la manière dont nous pouvons, dans le cadre de l'OMC, élargir les possibilités en matière de commerce écologiquement durable d'une façon inclusive et transparente.

6.43. Nous estimons que les TESSD offrent un cadre utile pour explorer, dans le cadre de l'OMC, les nouveaux enjeux de politique environnementale qui intéressent le commerce. Nous espérons que les travaux que réalisent les Membres dans le cadre des Discussions structurées permettront de revitaliser les travaux de ce comité, en tant que comité permanent chargé des questions de commerce et d'environnement au sein de l'OMC.

6.44. La représentante de l'Union européenne a prononcé la déclaration suivante:

6.45. Nous pensons avoir eu des débats utiles dans le cadre des Discussions structurées cette année. La réunion de haut niveau de décembre sera un moment important pour dresser un bilan afin d'offrir une vision pour l'année prochaine.

6.46. Nous saluons l'approche sectorielle et les discussions ciblées sur la promotion des biens et services environnementaux. Nous pensons qu'un nombre accru de sessions consacrées à une analyse en profondeur devraient être organisées l'année prochaine, en particulier pour essayer d'éclaircir la dimension de développement de cet axe de travail.

6.47. La nécessité d'une plus grande transparence sur les mesures climatiques liées au commerce a fait l'objet d'observations récurrentes de la part de nombreux Membres. Nous aimerions avoir une idée plus précise de la manière dont cela pourrait être réalisé. De même, nous sommes favorables à l'idée du groupe d'établir une liste de contrôle en vue de l'élaboration de mesures climatiques liées au commerce.

6.48. Nous aimerions qu'il soit entrepris un travail de cartographie sur la manière dont la politique commerciale peut contribuer à la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources. Nous encourageons les participants à acquérir une meilleure compréhension de la manière dont la politique commerciale peut contribuer aux processus de rétention de la valeur ou au soutien du commerce des biens d'occasion.

6.49. L'axe de travail sur les subventions comprend plusieurs éléments qui mériteraient d'être examinés dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement ou dans d'autres comités. Par exemple, nous constatons un vif intérêt de la part des Membres de l'OMC à examiner les aspects de durabilité du soutien à l'agriculture – cette discussion bénéficierait de l'expertise de ce comité ainsi que de celle du Comité de l'agriculture pour être en mesure de traiter les nombreux aspects qu'elle revêt.

6.50. Une autre question importante qui est ressortie des échanges et qu'il est important de souligner ici est celle des effets des subventions sur l'environnement. Elle couvre à la fois les dommages que les subventions peuvent causer à l'environnement ainsi que les meilleures pratiques

en matière d'élaboration de subventions positives et vertes qui visent à faire progresser les objectifs des politiques climatiques et environnementales.

## 6.2 Douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12)

6.51. Les Membres ont été invités à formuler des vues et des observations sur le CCE et le commerce, ainsi que sur le paragraphe 14 du document final pour la CM12. En particulier, le Président du CCE voudrait demander aux délégations d'évaluer si les résultats actuels du CCE sont suffisants à l'aune des défis mondiaux. Les suggestions pour améliorer la pertinence et la réactivité du CCE sont les bienvenues.

6.52. La représentante de la Suisse a prononcé la déclaration suivante:

6.53. La Suisse est très heureuse de constater votre engagement et celui du Secrétariat pour la réussite de la Semaine du commerce et de l'environnement, ce qui témoigne d'un grand intérêt, et la participation des Membres a été importante. Vous avez demandé aux Membres, Monsieur le Président, d'examiner la question de savoir si le travail réalisé actuellement par ce comité était suffisant au regard des problèmes auxquels nous sommes confrontés, et je pense que nous pouvons dire simplement qu'il ne l'est pas. Nous avons constaté qu'il y a eu un changement de paradigme et nous avons noté que l'OMC n'était pas en mesure de progresser sans tenir compte de la durabilité environnementale. En fait, grâce au mandat de la CM12, le changement climatique est désormais reconnu comme faisant partie du programme d'action de l'OMC et un certain nombre de discussions ont déjà eu lieu dans le cadre de diverses initiatives au sein de l'OMC.

6.54. Nous convenons qu'il ne suffit pas de reconnaître le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution comme des défis pour le monde, mais que nous devons également nous engager à les relever. Voici les trois raisons qui justifient cela: premièrement, nous pensons que la politique sur le commerce international doit apporter une réelle contribution à la résolution des problèmes environnementaux et climatiques et au développement durable dans tous les pays; deuxièmement, le changement climatique représente une menace pour le développement, la paix et la prospérité, et c'est une question à laquelle nous devons nous attaquer de toute urgence et qui doit être prise en charge par tous les Membres, ce qui signifie que nous avons besoin de toute urgence d'une réponse à l'échelle mondiale; troisièmement, si le commerce en lui-même ne peut pas permettre de faire face à la menace du changement climatique, alors des solutions économiques viables appellent une gouvernance multilatérale du commerce. Nous estimons qu'il existe donc ici une réelle occasion de renforcer le dialogue avec ce comité et de trouver des sujets qui revêtent un intérêt pour tous les Membres. Les Membres pourraient le faire en soumettant des documents officiels à des fins d'examen, comme la Suisse l'a fait dans le passé sur des sujets relevant de la compétence du Comité, afin que nous puissions déclencher un débat. Cela signifie que nous devons y travailler afin d'encourager la confiance entre les Membres et de favoriser des discussions constructives pour pouvoir renforcer la transparence, ce qui va au-delà de notre mandat ordinaire.

6.55. Il va sans dire que nous devons rechercher des synergies avec d'autres organisations, en particulier dans le domaine de l'environnement. Nous sommes toujours favorables à une collaboration étroite entre l'OMC et les organes d'autres accords multilatéraux. Enfin, et je conclurai ainsi mon propos, comme cela a été dit lundi, nous vivons à une époque inspirante et nous devons nous assurer que nous nous employons à maintenir l'importance de ce comité.

6.56. La représentante de l'Afrique du Sud a prononcé la déclaration suivante:

6.57. Le paragraphe 14 du document final de la CM12 reconnaît les défis environnementaux mondiaux, y compris le changement climatique et les catastrophes naturelles qu'il provoque, la perte de biodiversité et la pollution. Cependant, le paragraphe ne concerne pas le mandat du CCE.

6.58. Le mandat du CCE figure dans la Déclaration ministérielle de Doha. Compte tenu de l'importance des problèmes environnementaux mondiaux, le moment est propice pour le CCE de se référer à son mandat et à son programme de travail et d'examiner les progrès qu'il a réalisés à ce jour dans le cadre du mandat de Doha sur l'environnement. Dans les cas où il n'y a pas eu de progrès, il convient de comprendre pourquoi.

6.59. Le moment est également venu pour le CCE de stimuler la volonté politique nécessaire parmi les Membres pour avancer sur les questions environnementales les plus difficiles sur la base du mandat et du programme de travail du CCE, et d'une manière qui réponde aux besoins et aux priorités des pays, ce qui inclut les discussions se déroulant dans un cadre de développement durable qui correspond mieux aux intérêts et aux besoins à long terme des pays en développement.

6.60. Le CCE ne doit pas servir de plate-forme pour examiner des questions pour lesquelles il n'a pas de mandat. Il ne doit pas non plus servir à étendre la possibilité d'utiliser des mesures environnementales pour restreindre l'accès au marché de biens provenant de certains pays. La prise en compte par le CCE de questions ne relevant pas de son mandat signifie un élargissement du mandat et, de fait, une modification du programme de travail. Seules les questions relevant du mandat du CCE doivent être examinées dans ce comité. Ce sont des questions importantes auxquelles il doit être répondu et qui restent d'une importance capitale pour un programme d'action du CCE pour le développement.

6.61. Il importe que les séminaires de l'OMC et les discussions sur l'environnement dans le cadre du CCE soient équilibrés, si nous voulons accomplir des progrès, y compris en comportant des vues mesurées grâce au choix des institutions et intervenants invités pour traiter des questions. Dans le cas contraire, il y a un risque de polarisation des discussions, qui n'est pas utile. Nous avons besoin d'un processus piloté par les Membres, qui prenne en compte les intérêts de tous les Membres.

6.62. Le représentant du Royaume-Uni a prononcé la déclaration suivante:

6.63. À la CM12, tous les Membres de l'OMC avaient reconnu le rôle du système commercial multilatéral pour relever les défis environnementaux mondiaux, y compris le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. Le défi consiste maintenant à déterminer ce qu'il est possible de faire – les leviers d'action dont disposent les fonctionnaires et décideurs politiques en matière de commerce – et les domaines dans lesquels il existe un terrain fertile pour la coopération, parce que les problèmes mondiaux appellent des solutions collectives à l'échelle mondiale.

6.64. Aucun Membre ne peut résoudre seul ces problèmes – et en essayant de le faire, nous pourrions créer des effets négatifs non souhaités à la fois en matière de commerce et de développement. Par conséquent, alors que les pays travaillent sans relâche pour atteindre leurs objectifs en matière de climat et de développement durable, il est essentiel que nous travaillions ensemble pour trouver des solutions politiques qui réduisent le risque d'aboutir à une mosaïque d'actions unilatérales. Afin de parvenir à ces solutions mutuellement bénéfiques, les Membres doivent être disposés à travailler ensemble au sein de l'OMC.

6.65. Le commerce et le changement climatique n'existent pas dans le vide. Le changement climatique perturbera les chaînes d'approvisionnement de manière catastrophique, à une échelle encore plus grande que celle observée durant la pandémie de COVID. Et sans une action concertée et coordonnée, le commerce international risque de propager le problème en délocalisant les activités polluantes plutôt que de contribuer à leur élimination.

6.66. La bonne nouvelle, c'est que l'émergence d'industries et de secteurs nouveaux et dynamiques crée des possibilités pour le commerce de faciliter la transition verte et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable dans leurs trois dimensions – économique, sociale et environnementale. Un dialogue constructif est essentiel pour y parvenir.

6.67. S'agissant de la forme que cela pourrait prendre dans la pratique et la manière dont le CCE peut jouer un rôle, le Royaume-Uni propose aux Membres les idées et suggestions ci-après:

- a. Même si des dialogues constructifs ont lieu dans le cadre d'autres initiatives conjointes à l'OMC, le CCE offre un cadre utile pour accroître la transparence et même faire connaître les meilleures pratiques concernant les mesures que prennent les Membres pour faire face aux problèmes environnementaux. Nous remercions les Membres qui continuent de partager leurs données d'expériences et nous encourageons la poursuite du dialogue en faveur de la réduction des frictions commerciales et de l'optimisation des effets positifs sur l'environnement.



- b. Le CCE peut également soutenir des discussions de principe sur le lien entre le commerce et l'environnement. Par exemple, il est impératif de trouver un terrain d'entente sur ce qui constitue le commerce durable afin d'aider les Membres à envisager la meilleure façon de favoriser des politiques qui soutiennent à la fois le commerce et l'environnement. Il faut pour cela que les milieux qui s'intéressent au commerce, à l'environnement et au développement se réunissent, non seulement au niveau des institutions internationales mais aussi au niveau national, et les gouvernements doivent se parler pour essayer de comprendre les principes du commerce durable.
- c. En outre, comme cela a été discuté dans d'autres instances telles que les TESSD, nous savons que nous disposons d'outils commerciaux qui peuvent contribuer à faire progresser les objectifs environnementaux, y compris en facilitant l'adoption et en réduisant les coûts des principaux biens et services environnementaux. Nous savons également que les pays en développement auront besoin d'un soutien supplémentaire pour concrétiser certaines de ces possibilités et participer aux chaînes de valeur mondiales – en particulier pour accéder à une énergie bon marché, fiable, résiliente et propre. Le CCE pourrait servir d'instance permettant de comprendre et de coordonner les besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, aux côtés d'autres organisations internationales telles que le Centre du commerce international (CCI) et le Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) des Nations Unies, et offrir un espace permettant d'examiner la manière dont les outils allant de la facilitation des échanges au transfert de technologies peuvent soutenir l'adoption de ces biens et services – peut-être au moyen d'ateliers organisés à l'intention des Membres en développement.
- d. D'un point de vue plus pratique, le CCE pourrait également contribuer à une meilleure coordination avec les travaux d'autres comités. Cela permettra d'assurer que la question de la durabilité est intégrée dans les travaux de l'OMC, de renforcer les compétences des délégués sur les questions de commerce et d'environnement et de veiller à ce que les informations, les données probantes et les progrès réalisés dans le cadre du CCE sont partagés avec les différentes plates-formes.
- e. Enfin, nous pourrions également examiner les domaines dans lesquels le CCE pourrait fournir des renseignements actualisés et des recommandations à d'autres organes ou comités en dehors de l'OMC – par exemple, en cas d'absence de normes environnementales harmonisées, celles-ci pourraient-elles être identifiées et présentées par le CCE aux décideurs politiques à des fins d'examen en dehors de l'espace commercial?

6.68. Toutes les suggestions que nous avons présentées peuvent nous obliger à repenser l'ordre du jour permanent et le programme de travail actuels du CCE, qui dépendent toujours du programme de travail du CCE de 1994 et de la Déclaration ministérielle du cycle de Doha de 2001. Étant donné que nous avons un nouvel engagement énoncé dans le document final de la Conférence ministérielle de 2022, la CM12, nous devrions peut-être repenser le mandat du Comité. Nous suggérons qu'à la prochaine réunion du CCE les Membres présentent des propositions sur ce à quoi pourrait ressembler un nouveau programme de travail et un nouveau mandat, en tenant compte de la Déclaration ministérielle de 2022.

6.69. La représentante des États-Unis a prononcé la déclaration suivante :

6.70. Les États-Unis restent attachés au CCE en tant que comité permanent de l'OMC chargé d'examiner les mesures relatives au commerce et à l'environnement. Nous continuons à voir l'utilité pour les Membres de se servir des TESSD pour examiner la nature évolutive du commerce et de l'environnement, ainsi que des questions actuelles et opportunes dans le cadre de cette instance dynamique.

6.71. Nous considérons les TESSD comme un cadre qui offre l'occasion d'échanger des idées et d'examiner des questions, mais nous devons rester attachés à la pratique consistant à revenir au CCE, à des fins de dialogue et de transparence, en ce qui concerne les travaux. Nous pourrions envisager d'offrir, lors des réunions du CCE, des possibilités de discussions et d'exposés plus dynamiques sur les nouveaux choix en matière de politiques qui sont pertinents pour le changement climatique et d'autres défis environnementaux. Nous sommes disposés à examiner la manière de

redynamiser le CCE afin de tirer pleinement parti de son rôle en tant que comité chargé de l'environnement au sein de l'OMC.

6.72. La représentante de la Nouvelle-Zélande a prononcé la déclaration suivante:

6.73. Je voudrais également m'associer aux remerciements adressés à la Présidence et au Secrétariat pour leur dur labeur et l'excellente organisation de l'événement de cette semaine. Comme d'autres, nous avons trouvé cette semaine de l'environnement complète, engageante et stimulante, et ce n'est pas seulement notre avis, nous l'avons également entendu de la part de collègues issus de parties prenantes et d'ONG, et nous tenons donc à vous remercier de nouveau, cela en valait vraiment la peine.

6.74. Pour nous, le document final de la CM12, les références clés faites au paragraphe 14, et la reconnaissance importante, à ce paragraphe, des défis mondiaux que représentent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, ont également constitué un résultat particulièrement important. Comme d'autres l'ont fait remarquer, nous sommes tout à fait conscients que ce comité est l'organe multilatéral consacré au dialogue sur ces questions importantes. Dans cette perspective, nous sommes tout à fait ouverts quant aux moyens de maintenir et de renforcer le fonctionnement de ce comité dans ce rôle et nous avons trois idées pratiques pour contribuer à la réflexion.

6.75. Premièrement, nous avons nous aussi été fortement frappés par l'ampleur du dialogue transversal qui s'étend à d'autres domaines de travail de cette Organisation. À l'instar du Royaume-Uni, nous estimons que ce comité a un rôle très utile à jouer en nous tenant tous ensemble informés sur ce qui se passe ailleurs dans le domaine des travaux liés à l'environnement, et nous pourrions éventuellement inviter les Présidents d'autres comités à informer le CCE sur certains éléments de ces travaux, par exemple les travaux du Comité des marchés publics sur les questions liées aux marchés publics écologiques. Cela serait très utile pour continuer à décloisonner les discussions et les travaux de l'OMC relatifs à l'environnement et également pour promouvoir le rôle du CCE à l'appui de la cohérence au sein de l'Organisation.

6.76. Une deuxième réflexion pratique est que nous pensons qu'il est très utile que nous continuions à recevoir un retour d'informations sur d'autres initiatives environnementales en cours. Nous estimons que c'est une importante contribution à la transparence. D'un point de vue pratique, il est également très utile pour les délégations de taille restreinte de comprendre ce qui se passe dans le cadre d'initiatives auxquelles elles ne peuvent pas nécessairement accéder. À titre de bonne pratique, nous tenons à préconiser que ces rapports soient également distribués en tant que documents de séance et nous nous assurerons, à cet égard, que cela soit fait pour nos deux propres contributions cette semaine afin qu'elles puissent être distribuées en tant que documents du CCE et qu'elles soient accessibles par le biais du répertoire central du CCE.

6.77. Enfin, nous avons pensé que l'organisation éventuelle de discussions thématiques pourrait également être un moyen d'encourager un échange plus approfondi et plus utile sur les objectifs politiques et les options d'élaboration de différentes mesures. Nous estimons que, tout au long de la semaine, nous avons constaté un certain intérêt pour cela, et certaines de nos discussions les plus substantielles durant cette semaine nous ont permis d'avoir des échanges plus approfondis sur des politiques et objectifs spécifiques et leur élaboration, de sorte que des discussions thématiques pourraient être un moyen de renforcer ce rôle.

6.78. La représentante de l'Union européenne a prononcé la déclaration suivante:

6.79. L'UE salue le dur labeur consenti par la présidence du CCE, ainsi que par le Secrétariat, pour améliorer le fonctionnement de notre comité et rationaliser les conversations. Ces dernières années, le Comité s'est manifestement développé et l'engagement et la participation des Membres se sont considérablement accrus. La Semaine de l'environnement qui vient de s'écouler démontre clairement l'intérêt des Membres pour le sujet et sa pertinence.

6.80. L'UE est également très heureuse que les Membres aient pu surmonter leurs différences et reconnaître, au moyen d'un paragraphe sur l'environnement figurant dans le document final, les défis auxquels nous sommes confrontés. Cela dit, nous pensons que le changement climatique, la

perte de biodiversité et la pollution ne devraient pas seulement être "reconnus" comme des défis mondiaux, mais que la CM13 devrait s'engager à y répondre.

6.81. Nous devons veiller à ce que le commerce contribue à promouvoir des économies neutres du point de vue du climat, favorables à la nature et propres, et à établir une consommation et une production durables, y compris par l'utilisation efficace des ressources et une économie circulaire. Pour y parvenir, et en accord avec le document final, l'UE est d'avis que nous devons examiner plus avant et continuer à améliorer le travail de ce comité.

6.82. Depuis que nous avons remarqué l'intérêt pour les renseignements actualisés sur le Pacte vert pour l'Europe, nous avons commencé à nous demander si et comment nous pouvions améliorer les fonctions de transparence et de délibération du CCE. Pouvons-nous élargir le dialogue en nous concentrant sur des sujets individuels, sur lesquels les Membres pourraient se porter volontaires pour faire connaître leurs approches. Les discussions thématiques pourraient s'appuyer sur un document de base factuel contenant des questions d'orientation, que le Secrétariat de l'OMC pourrait communiquer à l'avance. Nous sommes conscients que cela nécessiterait davantage de travail de la part du Secrétariat et des Membres. Néanmoins, nous espérons qu'une telle approche ciblée pourrait permettre aux Membres d'avoir des échanges plus approfondis et plus précis sur des décisions politiques pertinentes pour le lien entre le commerce et le climat. Nous serions heureux de discuter avec les Membres de la manière dont nous pouvons améliorer le fonctionnement du Comité du commerce et de l'environnement à la prochaine réunion du CCE.

6.83. Le représentant de l'Australie a prononcé la déclaration suivante:

6.84. Je tiens à saluer l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la réunion du Comité d'aujourd'hui et nous nous félicitons du paragraphe sur l'environnement figurant dans le document final de la CM12, qui a été convenu par nos Ministres et qui met en évidence les intérêts communs et les thèmes principaux du point de vue des Membres, y compris la pollution climatique, les catastrophes naturelles et la biodiversité. Nous demandons instamment à tous les Membres de redoubler d'efforts afin de ne pas se contenter d'examiner ces questions, mais de s'y attaquer également. Nous nous félicitons des efforts actuellement déployés pour améliorer le fonctionnement du CCE et nous vous félicitons, vous, Ambassadeur Manley, le Secrétariat et, en fait, tous les participants à la réunion du Comité de cette semaine et à la Semaine du commerce et de l'environnement pour les conversations et les discussions remarquables que nous avons eues.

6.85. Le CCE, en tant que comité permanent sur ces questions, est le lieu des discussions multilatérales sur le commerce et l'environnement, et nous devrions poursuivre nos efforts pour développer le rôle de cet organe, y compris ses fonctions de transparence et de délibération, tout en rappelant la nécessité de mettre l'accent, avec la précision d'un laser, sur le lien entre le commerce et l'environnement. Nous saluons les nombreuses suggestions qui ont été présentées par d'autres Membres aujourd'hui et nous serions heureux de participer à une discussion pour les développer.

6.86. Nous nous félicitons des efforts collectifs déployés par cet organe pour mieux définir la manière dont nous pouvons entreprendre des efforts dans le cadre de l'OMC pour traiter les questions liées à l'environnement. Nous devons encore réfléchir à ce qui peut être fait, à la fois individuellement mais aussi collectivement, et nous attendons donc avec intérêt de poursuivre les discussions sur la manière dont nous pouvons améliorer le fonctionnement du CCE. Franchement, Monsieur le Président, ce n'est pas une question que nous pouvons simplement méditer, ce sont des actions que nous devons mener si cette Organisation veut avoir une incidence sur les défis environnementaux auxquels notre communauté mondiale est confrontée.

6.87. Le représentant de la Norvège a prononcé la déclaration suivante:

6.88. La Norvège tient également à féliciter le Président, le Secrétariat et tous les participants pour le succès de la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC et pour la réunion très substantielle du CCE.

6.89. Elle se félicite que le lien entre le système commercial multilatéral et les ODD ait été reconnu au paragraphe 14 du document final de la CM12. Les Membres doivent maintenant trouver des moyens de renforcer la contribution de l'OMC à la résolution des problèmes environnementaux. À

notre avis, la meilleure manière d'y parvenir est d'associer le renforcement des travaux que nous menons en commun dans le cadre de notre mandat ici au CCE à la poursuite des nouvelles initiatives lancées par des groupes de Membres en décembre dernier.

6.90. La Norvège participe à l'ensemble des trois initiatives – les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD), la Réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF) et le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (Dialogue informel sur les plastiques – DIP). Nous remercions les coordinateurs respectifs des initiatives pour les renseignements actualisés qu'ils ont communiqués plus tôt dans la journée. Nous relevons des progrès notables.

6.91. Dans le même temps, il convient de souligner que le CCE demeure une instance utile de concertation pour tous les Membres. Cette semaine a réellement démontré l'intérêt manifeste suscité parmi les Membres. L'échange de renseignements sur les politiques nationales pertinentes, les négociations en cours, ainsi que l'assistance technique et le renforcement des capacités ont été très utiles. Et comme vous l'avez noté lundi, Monsieur le Président, le CCE reste également un incubateur d'idées. La Norvège serait favorable à un renforcement des fonctions de transparence et de délibération du CCE. Nous pensons que les idées de l'UE et des autres intervenants à cet égard méritent d'être examinées plus avant.

6.92. Le représentant du Bangladesh a prononcé la déclaration suivante:

6.93. Le Bangladesh se félicite de l'inscription de ce point à l'ordre du jour. En ce qui concerne le paragraphe 14 du document final de la CM12, le Bangladesh souligne que les Ministres ont réaffirmé qu'il était important d'apporter un soutien pertinent aux pays en développement, en particulier les PMA, pour assurer un développement durable, y compris par des innovations technologiques. Le Bangladesh suggère au CCE d'examiner cette question de manière plus approfondie lors de ses prochaines réunions. Sa délégation est prête à travailler de manière constructive avec les Membres.

6.94. La représentante de l'Indonésie a prononcé la déclaration suivante:

6.95. Dans le droit fil des travaux concernant le document final de la CM12, nous devons identifier avec soin les questions à propos desquelles tous les Membres estiment qu'il est acceptable d'assurer un suivi, compte tenu des principes de responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives en vue de promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les ODD. Dans le même temps, les différences de niveau de développement économique doivent également être prises en compte. Nous devons veiller à ce que les discussions menées dans le cadre de l'OMC ne perturbent pas les engagements soigneusement équilibrés qui ont été souscrits dans le cadre de la CCNUCC. Par conséquent, l'Indonésie est d'avis que, sur le fond, il conviendrait mieux d'examiner certaines questions dans le cadre de la CCNUCC.

6.96. La représentante de la Colombie a prononcé la déclaration suivante:

6.97. La Colombie a participé activement aux TESSD et aux discussions structurées sur des questions spécifiques. Nous estimons que le CCE est un comité très important, où nous pouvons prendre ensemble des décisions sur des questions environnementales d'importance capitale. Nous pensons qu'il est essentiel de collaborer avec d'autres comités de l'Organisation. Nous devons avoir des ordres du jour complémentaires et trouver des domaines dans lesquels nous pouvons agir de concert. Ma délégation, par exemple, estime que nous pourrions travailler avec le Comité OTC et le Conseil du commerce des marchandises (CCM) parce qu'il existe de nombreuses synergies importantes que nous pourrions étudier. Nous sommes déterminés à prendre des mesures pratiques pour nous acquitter du mandat énoncé dans le Document ministériel du CCE et nous pensons que c'est l'endroit indiqué pour le faire. Nous vous sommes donc reconnaissants d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.

6.98. La représentante de l'Équateur a prononcé la déclaration suivante:

6.99. L'Équateur participe activement aux discussions sur le commerce et l'environnement qui se déroulent au sein de ce comité et dans le cadre d'autres initiatives, par exemple l'initiative sur la pollution par les plastiques et les discussions sur la durabilité environnementale. Notre pays n'a peut-être pas fait de propositions concrètes mais, comme d'autres groupes d'économies vulnérables,

nous avons souligné l'importance de cette question. L'Équateur est très intéressé par ces questions et pense qu'un moment important viendra où il pourra réactiver ou promouvoir l'échange de données d'expérience sur le commerce et l'environnement d'une manière beaucoup plus active.

6.100. En ce qui concerne le lien entre le commerce durable et le développement, nous reconnaissons l'importance de cette question et celle des objectifs de développement durable, des déclarations ministérielles et du document final. Comme l'a mentionné le Bangladesh, nous pensons que l'assistance technique est également d'une importance capitale et que nous devrions en tenir compte. Nous estimons que nous pouvons travailler ensemble en nous appuyant sur les efforts qui ont été déployés pour intégrer un paragraphe sur le commerce et le développement durable dans le document. Nous y réfléchissons actuellement avec l'Australie. Nous étudions la question à la fois de manière individuelle mais aussi en groupes et nous pensons que c'est une question qui revêt une importance pour tous les Membres. Je voulais juste ajouter, Monsieur le Président, que je crois que nous devons poursuivre ces échanges et, comme nous l'avons indiqué durant les discussions sur le document final, bien que l'Équateur n'ait pas formulé de propositions concrètes aujourd'hui et bien qu'il soit une économie petite et vulnérable, il reste fermement attaché à toutes ces questions.

6.101. Le représentant des Philippines a prononcé la déclaration suivante:

6.102. À la CM12, les Ministres ont pris la décision, attendue de longue date, de reconnaître l'importance de l'action climatique dans le document final. Il est de plus en plus admis que la durabilité, en particulier l'atténuation et l'adaptation climatiques, doit être pleinement intégrée dans le programme d'action de l'OMC à l'avenir. Les Philippines restent fermement convaincues qu'il est possible d'obtenir un triple succès dans les domaines du commerce, du développement et de l'environnement, et les discussions qui ont eu lieu durant la Semaine du commerce et de l'environnement ont apporté des idées importantes qui pourraient être intégrées dans la manière dont le travail du CCE pourrait évoluer dans le cadre du processus de réforme de l'OMC.

6.103. Le CCE continuera à jouer un rôle central en tant qu'instance permanente de l'OMC sur le commerce et l'environnement et nous continuons à soutenir les efforts visant à renforcer la transparence par le biais de la base de données sur l'environnement et d'une recherche analytique élargie sur les questions relatives au commerce et à l'environnement. En particulier, alors que certains Membres nous ont fait part de l'évolution de leurs réglementations environnementales, nous recommandons d'entreprendre, sous les auspices du CCE, une cartographie complète des réglementations relatives à la tarification du carbone et de leurs effets sur le commerce.

6.104. Étant donné que, dans leurs préférences, les consommateurs privilégient de plus en plus la durabilité, le CCE pourrait souhaiter revoir le rôle qu'il joue dans l'examen des prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales, en mettant particulièrement l'accent sur les diverses initiatives régionales en matière d'étiquetage écologique.

6.105. Bien que les Philippines ne figurent pas au nombre des coauteurs des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD), elles appuient la revitalisation des travaux sur les biens et services environnementaux. Elles soutiennent un niveau d'ambition élevé dans ce domaine, qui devrait également prendre en compte les produits intermédiaires utilisés pour produire des biens verts, les applications destinées à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation au climat, ainsi que les nouvelles technologies telles que l'hydrogène vert et le stockage de l'énergie. À mesure que nous avançons vers la CM13, nous pourrions souhaiter réfléchir à la manière d'intégrer davantage ces discussions aux travaux du CCE et de la Session extraordinaire du CCE.

6.106. Compte tenu du chevauchement des crises actuelles, nous avons le vent en poupe pour nous engager collectivement sur la voie d'une transition vers les énergies propres, et l'OMC doit jouer un rôle complémentaire en facilitant les services énergétiques et environnementaux, en réduisant les obstacles non tarifaires et en fournissant, au niveau de chaque Membre, des régimes réglementaires favorables. En outre, étant donné que les Membres en développement devront, dans une mesure croissante, élaborer des politiques commerciales dans le contexte de réglementations environnementales et d'autres mesures, nous prévoyons une demande accrue d'assistance technique. Les Philippines recommanderaient donc que le service chargé de l'environnement au sein du Secrétariat de l'OMC collabore avec l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) à

l'élaboration d'un programme de formation type sur l'élaboration et les implications des mesures environnementales liées au commerce.

6.107. Les Philippines sont prêtes à contribuer davantage aux discussions sur la durabilité à l'OMC et se réjouissent à la perspective d'exploiter les mécanismes complémentaires de transition vers une économie circulaire.

## **7 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES – POINT 10 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE**

7.1. En raison de contraintes de temps, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>14</sup> et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)<sup>15</sup> ont accepté de distribuer leurs exposés sous forme de documents de séance.

## **8 AUTRES QUESTIONS**

### **8.1 Renseignements actualisés concernant l'Accord sur l'économie verte Singapour-Australie communiqués par Singapour et l'Australie**

8.1. Le représentant de l'Australie a prononcé la déclaration suivante:

8.2. C'est un privilège d'informer le Comité du commerce et de l'environnement, en particulier dans le contexte précurseur de cette Semaine du commerce et de l'environnement, que l'Australie et Singapour ont désormais conclu l'Accord sur l'économie verte Singapour-Australie. Cet accord historique a été signé par Don Farrell, Ministre australien du commerce et du tourisme, et Gan Kim Yong, Ministre singapourien du commerce et de l'industrie, à Canberra, le 18 octobre 2022.

8.3. C'est un accord unique en son genre qui fait fond sur la coopération existante entre les deux pays pour agir sur les changements climatiques, renforcer le commerce des énergies propres et l'investissement dans ces énergies dans les régions, et contribuer à la réalisation de nos ambitions de neutralité carbone. L'Accord démontre notre engagement commun en faveur d'un programme ambitieux de lutte contre le changement climatique qui encourage et soutient le commerce.

8.4. L'Accord stimulera la croissance économique et créera des emplois dans les secteurs verts en renforçant les compétences et les capacités technologiques dans les nouveaux secteurs de croissance verte, et renforcera le commerce et l'investissement dans le secteur des énergies propres, y compris l'électricité renouvelable et l'hydrogène, dans nos régions tout en promouvant la décarbonation.

8.5. Il s'appuiera également sur l'Accord de libre-échange entre Singapour et l'Australie en favorisant l'accroissement des échanges et des investissements dans le secteur des biens et services environnementaux, et en explorant les moyens de s'attaquer aux obstacles non tarifaires afin de faire progresser nos programmes d'action communs en matière de décarbonation. L'Accord comprend une liste non contraignante et ambitieuse de 372 biens environnementaux et 155 services environnementaux, qui peut être adaptée et enrichie au fil du temps.

8.6. Nous pensons que cette liste pourrait contribuer aux discussions multilatérales sur la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux, y compris à l'OMC. L'Accord sur l'économie verte a identifié sept grands domaines de coopération pour les travaux futurs:

- le commerce et l'investissement;
- les normes et la conformité;
- le financement vert et de transition;
- les marchés du carbone;
- l'énergie propre, la décarbonation et la technologie;
- les compétences et les capacités; et
- les engagements et les partenariats.

---

<sup>14</sup> Voir le document RD/CTE/215.

<sup>15</sup> Voir le document RD/CTE/219.

8.7. L'Accord sur l'économie verte comprend également une série de 17 initiatives conjointes dans le cadre des efforts que nous déployons initialement pour mettre en œuvre des projets de coopération dans de nouveaux domaines. La mise en œuvre a déjà commencé, y compris en ce qui concerne les aspects suivants:

- le travail à réaliser pour l'établissement de l'architecture nécessaire pour faciliter le commerce transfrontières de l'électricité;
- la coopération pour promouvoir et faciliter les possibilités commerciales et la collaboration entre les entreprises australiennes et singapouriennes, en particulier les PME en ce qui concerne les activités dans les secteurs de croissance verte; et
- la coopération dans le domaine de la R&D pour renforcer la collaboration en matière de science, de technologie et d'innovation.

8.8. L'Accord sur l'économie verte est un modèle de coopération internationale dans le domaine de l'économie verte qui, selon nous, pourrait contribuer à faire avancer les discussions sur le commerce et la durabilité environnementale à l'OMC. Si les Membres le souhaitent, nous serions heureux de partager des renseignements plus détaillés sur l'Accord ou de communiquer des renseignements actualisés au Comité à une date ultérieure.

8.9. La représentante de Singapour a prononcé la déclaration suivante:

8.10. L'Accord sur l'économie verte s'appuiera également sur l'Accord de libre-échange entre Singapour et l'Australie en favorisant l'accroissement des échanges et des investissements dans le secteur des biens et services environnementaux, et en explorant les moyens de s'attaquer aux obstacles non tarifaires afin de faire progresser nos programmes d'action communs en matière de décarbonation. L'Accord comprend une liste non contraignante et ambitieuse de 372 biens environnementaux et 155 services environnementaux, qui peut être adaptée et enrichie au fil du temps. Nous pensons que cette liste pourrait contribuer aux discussions multilatérales sur la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux, y compris à l'OMC.

8.11. L'Accord sur l'économie verte a identifié sept grands domaines de coopération pour les travaux futurs, y compris le commerce et l'investissement, les normes et la conformité, le financement vert et de transition, les marchés du carbone, l'énergie propre, la décarbonation et la technologie, les compétences et les capacités, et les engagements et les partenariats. L'Accord sur l'économie verte comprend également une série de 17 initiatives conjointes dans le cadre des efforts que nous déployons initialement pour mettre en œuvre des projets de coopération dans de nouveaux domaines. La mise en œuvre a déjà commencé, y compris en ce qui concerne la manière de développer l'architecture nécessaire pour faciliter le commerce transfrontières de l'électricité, la coopération pour promouvoir et faciliter les possibilités commerciales et la collaboration entre les entreprises australiennes et singapouriennes, en particulier les PME en ce qui concerne les activités dans les secteurs de croissance verte, et la coopération dans le domaine de la R&D pour renforcer la collaboration en matière de science, de technologie et d'innovation.

8.12. L'Accord est un modèle de coopération internationale dans le domaine de l'économie verte qui, selon nous, pourrait contribuer à faire avancer les discussions sur le commerce et la durabilité environnementale à l'OMC. Si les Membres le souhaitent, nous serions heureux de partager des renseignements plus détaillés sur l'Accord ou de communiquer des renseignements actualisés au Comité à une date ultérieure.

## **9 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

9.1. La prochaine réunion du CCE est programmée pour les 14 et 15 mars 2023.

---

## ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE (1994)

- Point 1: Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux.
- Point 2: La relation entre les politiques environnementales relatives au commerce et les mesures environnementales ayant des effets commerciaux significatifs et les dispositions du système commercial multilatéral.
- Point 3 a): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les impositions et taxes appliquées à des fins de protection de l'environnement.
- Point 3 b): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les prescriptions établies à des fins de protection de l'environnement relatives aux produits, y compris les normes et règlements techniques et les prescriptions en matière d'emballage, d'étiquetage et de recyclage.
- Point 4: Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce.
- Point 5: Rapport entre les mécanismes de règlement des différends du système commercial multilatéral et ceux qui sont prévus dans les accords environnementaux multilatéraux.
- Point 6: Effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, notamment pour les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, et avantages environnementaux de l'élimination des restrictions aux échanges et des distorsions des échanges.
- Point 7: Question des exportations de produits interdits sur le marché intérieur.
- Point 8: Dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- Point 9: Programme de travail envisagé dans la décision sur le commerce des services et l'environnement.
- Point 10: Contribution apportée aux organes pertinents pour ce qui est des arrangements appropriés concernant les relations avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales visées à l'article V de l'Accord sur l'OMC.
-



**ANNEXE 2: PARAGRAPHES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA**

32. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments suivants:

- i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement;
- ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; et
- iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales.

Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations. Le résultat de ces travaux ainsi que les négociations menées au titre du paragraphe 31 i) et ii) seront compatibles avec le caractère ouvert et non discriminatoire du système commercial multilatéral, n'accroîtront pas ou ne diminueront pas les droits et obligations des Membres au titre des Accords de l'OMC existants, en particulier l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et ne modifieront pas non plus l'équilibre entre ces droits et obligations, et tiendront compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

33. Nous reconnaissons l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Nous encourageons aussi le partage des connaissances spécialisées et des expériences avec les Membres qui souhaitent effectuer des examens environnementaux au niveau national. Un rapport sera établi sur ces activités pour la cinquième session.

51. Le Comité du commerce et du développement et le Comité du commerce et de l'environnement serviront chacun, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'enceinte pour identifier les aspects des négociations relatifs au développement et à l'environnement et pour débattre de ces aspects, afin d'aider à atteindre l'objectif visant à ce que le développement durable soit pris en compte d'une manière appropriée.

---